

Cent soixantième session

160 EX/5 (Partie I) (A)  
PARIS, le 8 août 2000  
Original anglais/arabe/espagnol/français

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT LE PROJET  
DE STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET  
POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE I**

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres  
et organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

**A. CONSULTATIONS REGIONALES**

**RESUME**

Dans la partie I du présent document, on trouvera les résultats du processus de consultation mené à bien à partir du document diffusé sous la cote CL/3554 (et reproduit dans le document 160 EX/INF.4). Cette partie comporte trois sections, qui sont publiées séparément.

La partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui ont eu lieu entre mai et juillet 2000.

La partie I (B) présente une synthèse des vues exprimées par les Etats membres et Membres associés dans leurs réponses écrites à la consultation.

La partie I (C) présente des résumés des observations formulées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

## A. CONSULTATIONS REGIONALES

Dans le présent document, on trouvera les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO sur l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5). En tout 168 commissions nationales (Afrique : 42 ; Etats arabes : 17 ; Asie et Pacifique : 38 ; Amérique latine et Caraïbes : 33 ; Europe : 38) ainsi que les représentants d'un Etat membre qui n'a pas de commission nationale ont participé à ces consultations.

Les rapports régionaux sont présentés dans l'ordre suivant :

	Page
Amérique latine et Caraïbes (Sucre, Bolivie, 29 mai - 2 juillet 2000)	1
Europe (Bled, Slovénie, 11-14 juin 2000)	14
Etats arabes (Le Caire, Egypte, 19-22 juin 2000)	20
Afrique (Windhoek, Namibie, 26-30 juin 2000)	27
Asie et Pacifique (Tachkent, Ouzbékistan, 10-12 juillet 2000)	36

## CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES DE LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

**Sucre, Bolivie (29 mai - 2 juin 2000)**

1. Les participants à la consultation ont insisté sur la pertinence et la validité permanente du mandat de l'UNESCO et ont réaffirmé leur attachement au processus de réforme que l'Organisation a entrepris en vue d'accroître sa capacité d'action face aux défis du nouveau millénaire. Pour ce faire, ils ont estimé qu'il fallait rendre le fonctionnement de l'Organisation plus efficace et plus transparent. Ils ont également estimé qu'un soutien accru devrait être fourni aux commissions nationales pour qu'elles puissent réaliser les idéaux et objectifs de l'UNESCO au niveau local. Il faudrait que l'Organisation établisse des directives pour renforcer les liens de coopération entre bureaux hors Siège et commissions nationales, de façon que les bureaux hors Siège puissent mieux s'adapter aux priorités fixées par les autorités nationales. Les participants sont convenus que l'Organisation devrait accroître sa présence dans la région par le biais de ses bureaux régionaux et sous-régionaux. Cela lui permettrait de mieux jouer son rôle de forum intellectuel et d'instance de coopération, en utilisant une stratégie d'action centrée sur les plans régionaux dans ses domaines de compétence. Il a été considéré que, de ce point de vue, les bureaux régionaux et sous-régionaux ont un rôle essentiel de coordination avec les commissions nationales.

2. Les participants ont également souligné la nécessité de donner au travail de l'Organisation plus de visibilité. Ils ont estimé qu'à une époque où l'on cherche à appliquer une analyse coûts-avantages à toutes les activités humaines, le coût que représenterait pour l'humanité la "non-présence" de l'UNESCO serait énorme.

3. Enfin, les participants ont fermement appuyé la demande urgente d'aide présentée par l'Equateur au Directeur général, engageant celui-ci à se prévaloir de l'autorité éthique de l'UNESCO pour appeler l'attention des autres institutions des Nations Unies sur la situation en Equateur en vue de préparer un plan d'aide d'urgence pour ce pays.

### **A. Problèmes et défis à l'aube du XXIe siècle**

4. Les participants à la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO ont exprimé leur accord avec les tendances indiquées dans la partie II et l'annexe du document 159 EX/39, qui décrit les défis et les problèmes que l'UNESCO devra affronter au XXIe siècle.

5. Un accent particulier a été mis sur les problèmes de la paupérisation, de l'exclusion, de l'inégalité et de la fragilité de la démocratie dans la région. Les participants ont également souligné que l'UNESCO devrait contribuer à placer l'être humain au coeur du débat sur la mondialisation, en insistant sur le respect de la diversité culturelle.

6. Le rôle intellectuel de l'UNESCO lui permet de relever les défis du XXIe siècle et d'offrir une perspective critique autre que l'hégémonie d'une pensée unique, qui est un des risques potentiels du processus de mondialisation.

### **B. Principes et domaines d'action**

7. Les participants à la consultation ont approuvé les principes fondamentaux exposés dans le document de la consultation et dans le document 159 EX/39, à savoir en particulier le fait que l'Organisation doit rester dans le cadre de sa mission fondatrice, qu'elle doit définir

ses priorités en fonction de la contribution qu'elles apportent à l'édification de la paix dans l'esprit des hommes par la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Cette mission implique la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la justice, de la tolérance, de la compréhension mutuelle, de la solidarité et de la dignité humaine telles qu'elles sont définies dans le concept de culture de la paix adopté par l'UNESCO.

8. Dans son activité, l'Organisation devrait également chercher en priorité à obtenir des résultats concrets et visibles conformes à ses objectifs stratégiques. A cet égard, il a été suggéré d'insister en particulier sur la promotion du respect de la diversité culturelle et de l'apprentissage interculturel, en mettant pleinement à profit les connaissances scientifiques et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

9. L'UNESCO devrait participer plus activement aux efforts conjoints entrepris au sein du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois tout en réaffirmant son leadership dans ses propres domaines de compétence. A cet égard, les participants ont souligné que des mesures devraient être prises pour que les commissions nationales puissent jouer un rôle actif au sein des Etats membres dans leurs relations en matière de coopération pour le développement avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux et autres partenaires internationaux.

10. Pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs, il faut que l'Organisation trouve un équilibre entre l'action au niveau mondial et au niveau local, ainsi qu'entre la réflexion et l'action.

### **Domaines d'action prioritaires**

11. Les participants à la consultation ont réaffirmé que les domaines de compétence prioritaires de l'UNESCO sont l'éducation, les sciences, la culture et la communication.

12. Ils ont fait valoir la nécessité de structurer les activités autour des critères établis par les grandes conférences mondiales et les grands rapports mondiaux et de considérer comme une priorité le suivi de ces rapports et conférences.

13. L'accent a été mis sur les domaines d'action prioritaires suivants :

#### **Education**

- (a) Réaffirmer l'importance fondamentale du suivi du Forum de Dakar
- (b) La lutte contre l'analphabétisme
- (c) L'accès à l'éducation de base et la poursuite des études
- (d) L'éducation tout au long de la vie
- (e) La réforme de l'enseignement secondaire
- (f) La transformation de l'enseignement supérieur dans le contexte de la mondialisation
- (g) L'éducation aux valeurs
- (h) La qualité de l'éducation ; la formulation d'indicateurs comparatifs

- (i) Le processus de réforme de l'éducation et les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation
- (j) La formation des enseignants ainsi que le statut et la condition des enseignants
- (k) L'éducation scientifique et technologique
- (l) L'éducation des populations migrantes
- (m) L'enseignement technique et professionnel
- (n) L'éducation non formelle et l'enseignement à distance
- (o) Modifier la culture de la classe pour lutter contre la violence à l'école

### Culture

- (a) La protection et la préservation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel matériel et immatériel
- (b) La diversité culturelle et la promotion du pluralisme et du multilinguisme face à la mondialisation
- (c) Les conflits entre générations
- (d) Le racisme
- (e) Le suivi du Rapport mondial sur la culture et le développement et la formulation de politiques culturelles nationales
- (f) Les instruments normatifs (par exemple sur le patrimoine subaquatique et le patrimoine immatériel)
- (g) La promotion des industries culturelles et du tourisme culturel
- (h) L'achèvement des histoires générales et leur inclusion dans les programmes scolaires

### Sciences

- (a) L'éthique des sciences et de la technologie
- (b) Le renforcement des composantes relatives aux sciences sociales dans la région
- (c) L'élaboration de politiques scientifiques et technologiques
- (d) La protection des écosystèmes fragiles
- (e) La vulgarisation scientifique et technologique
- (f) La préservation, l'étude et la promotion des savoirs locaux et la prospection biologique

- (g) L'actualisation des compétences en sciences de la mer et la protection de l'environnement marin
- (h) La prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux situations d'urgence et l'atténuation des dommages
- (i) La protection et la mise en valeur des zones côtières

#### Communication

- (a) L'accès universel à l'information et aux nouvelles technologies
- (b) La liberté d'expression, la liberté de la presse et des médias responsables
- (c) La mise en place de politiques nationales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- (d) La mise en place de radios/médias communautaires
- (e) L'élimination de la violence dans les médias et le cyberspace.

14. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les participants ont souligné que l'UNESCO devrait jouer un rôle de catalyseur vis-à-vis de ses partenaires compte tenu de la nature intellectuelle et interdisciplinaire de ses actions.

#### Interdisciplinarité

15. Les participants ont souligné qu'il faudrait adopter une approche interdisciplinaire dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, cette démarche étant essentielle aux activités de l'UNESCO et représentant un de ses avantages comparatifs. Les principaux sujets sont ceux qui sont indiqués dans le document de la consultation. Il faudrait insister en particulier sur : l'impact négatif de la mondialisation, essentiellement dans les pays les moins avancés ; la gestion de la diversité ethnique, culturelle et linguistique ; la transformation des centres urbains ; l'utilisation des TIC au service de l'éducation, de la science et de la culture.

16. Les projets interdisciplinaires sur des thèmes choisis devraient être peu nombreux, se prêter à l'évaluation et être limités dans le temps - dans le cadre de la Stratégie à moyen terme.

#### **C. Fonctions et rôles**

17. L'importance de l'ensemble des fonctions et rôles décrits dans le document de la consultation a été réaffirmée, notamment compte tenu des défis à relever au XXI<sup>e</sup> siècle. Les participants ont fait valoir la nécessité de mentionner expressément le rôle de catalyseur de l'UNESCO dans ses domaines de compétence. En outre, ils ont jugé nécessaire d'établir des partenariats et de renforcer ceux qui existent aux niveaux international, régional et national afin d'accroître la portée et l'impact des actions de l'Organisation.

18. En ce qui concerne la fonction de "veille intellectuelle", les participants ont estimé que le terme de "veille" n'était pas celui qui convenait le mieux et qu'il semblerait plus opportun de parler de "forum intellectuel" et de "référence éthique". Ils ont estimé qu'il importe d'affermir la fonction de forum intellectuel à l'échelon régional, considérant qu'il est essentiel de promouvoir la constitution d'une masse critique capable de servir de point de référence pour la prise de décision dans la région. L'importance des sciences sociales et humaines a été

soulignée mais leur développement dans la région semble être en perte de vitesse. On a évoqué le besoin de renforcer la capacité de susciter une masse critique intellectuelle dans la région, en particulier sur la base du travail des réseaux scientifiques existants et du réseau des chaires UNESCO. A cet égard, il serait judicieux d'axer les thèmes des chaires UNESCO sur les défis contemporains. Il a également été suggéré de redéfinir selon une nouvelle stratégie la fonction d'expertise et de conseil qui est celle de l'UNESCO en matière de formulation de politiques et de programmes et de la relier étroitement avec la fonction de forum intellectuel.

19. Dans ce contexte, les thèmes de l'éthique et de la science, de la mondialisation, de la diversité culturelle et du pluralisme, ainsi que celui de l'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, en particulier, ont été mis en relief.

20. Les participants ont souligné l'importance de la ratification des instruments normatifs existants par les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait. Dans son action normative, l'UNESCO doit jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de ménager la possibilité de négociations politiques conduisant au consensus nécessaire pour mettre en application les normes internationales. Les participants ont également insisté sur le besoin de développer le rôle normatif de l'Organisation concernant l'utilisation du cyberspace.

21. En ce qui concerne le rôle de centre d'échange d'information, on a fait remarquer qu'il est besoin de promouvoir une plus grande diversité linguistique, en particulier dans les documents internes de l'Organisation.

22. La modalité d'action la plus appropriée pour renforcer les capacités nationales est la participation des Etats membres à des programmes et projets de formation. Il faut renforcer le programme de bourses de l'UNESCO en adoptant des stratégies novatrices propres à valoriser son impact.

23. La coopération pour le développement a été considérée comme une priorité car elle encourage la collaboration et la solidarité, renforce la présence de l'Organisation sur le terrain et met en pratique les notions définies par ses fonctions intellectuelles en les enrichissant par le retour d'information. Il a été observé que la structure actuelle de l'Organisation n'est pas conçue pour promouvoir cette fonction et qu'il faut donc adopter une nouvelle stratégie de coopération pour le développement. L'UNESCO devrait redoubler ses efforts pour promouvoir des mécanismes de coopération horizontale entre les pays, ce qui permettra aux Etats membres de tirer le meilleur parti des capacités techniques que l'Organisation peut réunir.

### **Groupes prioritaires**

24. Les participants ont estimé que l'UNESCO devrait orienter ses efforts vers tous les groupes exclus, sans fixer de priorités géographiques précises mais en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. Les groupes ci-après ont été expressément mentionnés : enseignants, groupes autochtones, groupes ethniques, filles et femmes, personnes déplacées et jeunes du sexe masculin des Caraïbes.

### **Partenaires de l'UNESCO**

25. Les participants ont approuvé l'effort fait par l'Organisation pour coopérer plus étroitement avec les "nouveaux" partenaires décrits dans le document de la consultation.

26. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'intensifier la coopération de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, en évitant les doubles emplois et en créant des synergies susceptibles, elles aussi, de promouvoir la visibilité de l'UNESCO elle-même.

27. Le rôle des commissions nationales a fait l'objet d'un long débat. Le rôle qui leur est assigné en tant que partenaires principaux de l'Organisation a été réaffirmé. Les participants ont regretté que la mise en place du réseau régional des commissions nationales approuvé par la Conférence générale n'ait guère progressé. Ils ont souligné la nécessité de concevoir des stratégies visant à assurer une coordination régulière de l'action des commissions nationales et à relier cette action à celle des bureaux hors Siège.

28. La nécessité de relancer l'activité et de revoir le fonctionnement des commissions nationales a aussi été mise en relief. L'évaluation des commissions nationales devrait porter non seulement sur leurs activités mais aussi sur leurs liens avec les ministères partenaires de l'UNESCO, dresser un inventaire de leurs ressources humaines et matérielles et analyser leurs relations avec le Siège comme avec les bureaux hors Siège. Il a été souligné que le Siège devrait instituer les mécanismes voulus pour procéder à cette évaluation.

29. Enfin, des préoccupations ont aussi été exprimées quant au fait que les commissions nationales sont absentes des mécanismes de coordination utilisés par les institutions du système des Nations Unies a également suscité l'inquiétude. L'UNESCO a été priée d'exercer son influence en la matière afin d'aboutir à une meilleure définition du rôle des commissions nationales dans la structure nationale.

### **Décentralisation**

30. Les participants ont réaffirmé la nécessité de donner un nouvel élan au processus de décentralisation de l'Organisation et se sont félicités des mesures proposées à cet effet par le Directeur général dans le cadre du processus de réforme.

31. Il a été souligné une fois encore que les fonctions respectives des bureaux hors Siège et des commissions nationales devraient être soigneusement définies et qu'il faudrait resserrer la coopération entre les uns et les autres, notamment en ce qui concerne la consultation sur le programme et son exécution.

32. Les participants ont exprimé le souhait que les bureaux régionaux renforcent leur présence à l'échelon national, ainsi que leurs relations avec les commissions nationales.

33. Le Programme de participation représente une bonne part de l'activité de l'UNESCO dans ce domaine. Les participants ont estimé que la prochaine étape devrait consister à évaluer, avec le concours du Secrétariat, les critères utilisés pour assigner les responsabilités et donner plus de rigueur à la formulation des projets. Ils ont aussi estimé que le Secrétariat devrait élaborer des mécanismes plus explicites pour le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation et qu'il faudrait encourager les projets sous-régionaux et régionaux et leur donner la priorité.



**D. Structure du Projet de stratégie à moyen terme  
et du Projet de programme et de budget**

**Nature et champ d'application de la Stratégie à moyen terme (C/4)**

34. La consultation a préféré adopter un document d'orientation relativement court et susceptible d'une application relativement flexible, qui expose les principaux objectifs et stratégies de l'Organisation. Certains participants auraient souhaité que le document définisse avec plus de précision les stratégies et les résultats à obtenir.

35. Les participants ont estimé qu'aussi longtemps que les structures et les méthodes de fonctionnement de l'Organisation et de ses organes directeurs (Conférence générale et Conseil exécutif) n'auront pas été profondément transformées, il serait préférable de ne pas modifier la période sexennale couverte par le document relatif à la Stratégie à moyen terme.

36. Le document C/4 doit porter sur des programmes qui correspondent aux domaines de compétence de l'UNESCO, et sur un nombre limité de programmes interdisciplinaires relatifs à des questions transversales. Les secteurs devraient être maintenus en tant que réservoir d'expertise, coopérant et travaillant selon une démarche intersectorielle. Il ne peut y avoir d'interdisciplinarité s'il n'y a pas de disciplines.

37. Les commissions nationales de la région Amérique latine et Caraïbes ont estimé que l'UNESCO a raison de fonder la prochaine Stratégie à moyen terme sur une analyse des principales tendances mondiales susceptibles d'influencer les domaines de compétence de l'Organisation, et les tendances identifiées dans le document 159 EX/39 ont été jugées dignes d'intérêt et d'encouragement.

38. Bien que ces tendances soient également présentes en Amérique latine et dans les Caraïbes, le débat régional qui leur a été consacré a mis en relief certains domaines particuliers, considérés comme prioritaires :

- (a) Consolider la démocratie en luttant contre les régimes autoritaires résiduels et les forces de division, en développant et fortifiant les institutions démocratiques.
- (b) Démocratiser la société pour renforcer la cohésion et l'intégration sociales ; il faudrait plus particulièrement :
  - redéfinir la citoyenneté de manière à faire en sorte que certains droits revendiqués et/ou formulés depuis peu trouvent une expression institutionnelle ;
  - mettre fin aux formes anciennes et nouvelles d'exclusion ;
  - restructurer les acteurs sociaux afin d'assurer une plus grande participation des citoyens et de renforcer la société civile ;
  - défendre et réaliser l'égalité au regard de certaines réalités socioculturelles qui demandent à être reconnues (là où l'égalité s'entend comme une réduction des disparités sociales et implique donc un processus de redistribution) ;
  - redistribuer les revenus face à la persistance et à l'aggravation de la pauvreté.

- (c) Dépasser le schéma économique des "ajustements structurels" pour le remplacer par des modèles de développement intégral à long terme qui soient stables, viables, durables et aussi multisectoriels, condition indispensable d'une plus complète participation à l'économie internationale.
- (d) Respecter la diversité culturelle.
- (e) Porter une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, en élaborant des propositions flexibles qui puissent répondre aux différents besoins (éducation, santé, emploi, prévention des catastrophes naturelles).
- (f) Assurer l'équité et l'égalité dans l'accès au savoir et sa diffusion. Il faut constituer une "masse critique" capable de contribuer à la solution des problèmes de développement les plus pressants, en s'efforçant de développer la réflexion sociale, scientifique et technique.

### **Présentation et structure du Programme et budget biennal pour 2002-2003**

39. Il a paru préférable de conserver au document C/5 une structure mixte présentant à la fois des grands programmes et des thèmes transdisciplinaires. Cela donne de la souplesse aux mécanismes et moyens d'application, en prévoyant des responsabilités spécifiques selon les secteurs au niveau du plan de travail. Le document devrait comprendre le suivi du projet "Assises des Caraïbes", et aussi présenter des stratégies régionales et sous-régionales mettant l'accent sur les activités prioritaires pour chaque groupe de pays.

40. Les participants ont affirmé la nécessité de conserver la structure des grands programmes établie dans le document 30 C/5. Ces programmes sont les suivants :

- (a) L'éducation pour tous tout au long de la vie
- (b) Les sciences au service du développement
- (c) Développement culturel : patrimoine et création
- (d) Vers une société de la communication et de l'information pour tous.

Un représentant a exprimé le désir de son pays de voir les sciences sociales faire l'objet d'un nouveau grand programme.

41. L'accent devrait être mis sur les thèmes transdisciplinaires suivants :

- (a) L'élimination de la pauvreté
- (b) L'impact de la mondialisation sur les pays en développement et les pays les moins avancés
- (c) L'éthique de la science
- (d) La culture de la paix
- (e) La bonne gouvernance, la démocratie et la participation des citoyens
- (f) Le programme MOST

- (g) Les petites îles et les régions côtières
- (h) La gestion et l'utilisation des ressources en eau
- (i) L'accès de tous à l'éducation et au savoir
- (j) La culture de la prévention des catastrophes naturelles.

42. Un représentant a déclaré qu'il faudrait évaluer correctement le programme transdisciplinaire "Vers une culture de la paix", afin que le document 31 C/5 puisse le replacer dans un contexte plus opérationnel.

43. Les participants sont convenus que l'UNESCO devrait, dans ses domaines de compétence, s'impliquer davantage dans les processus d'intégration régionale et sous-régionale, en considérant les différents mécanismes d'intégration comme des partenaires et en renforçant l'efficacité du budget du programme au niveau des bureaux hors Siège.

44. En ce qui concerne les mesures à prendre pour assurer la bonne exécution des activités, il a été recommandé que l'Organisation facilite les actions visant à encourager la coopération horizontale et multilatérale afin de mettre à profit les points forts des différents pays de la région dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Ils ont souligné le rôle de premier plan que devraient jouer à cet égard les bureaux régionaux et sous-régionaux, notamment en entretenant des relations régulières avec les commissions nationales et avec les autres autorités compétentes des pays.

#### **E. Priorités du programme biennal 2002-2003**

45. Les participants ont estimé que l'UNESCO devrait rechercher un meilleur équilibre des ressources budgétaires allouées à chaque domaine d'action. S'il n'était pas possible de définir un pourcentage précis pour chaque domaine, il a été proposé que 15 % du budget du programme soit réservé aux thèmes/projets transdisciplinaires.

46. Il a aussi été jugé approprié d'obtenir un meilleur équilibre entre les crédits alloués aux sciences exactes et naturelles et ceux alloués aux sciences sociales. Cependant, nombre de délégués ont estimé que l'UNESCO devrait continuer à axer l'essentiel de ses efforts sur l'éducation.

47. Les participants ont souligné que les activités prioritaires doivent cadrer avec les domaines d'action prioritaires précédemment définis.

#### Education

- (a) Suivi du Forum de Dakar et du Forum de Saint-Domingue :
  - Lutte contre l'analphabétisme
  - Accès à l'éducation de base pour tous et poursuite des études
  - Education tout au long de la vie
  - Education aux valeurs

- Initiation aux nouvelles technologies (l'accent étant mis sur l'enseignement à distance)
- Education de la petite enfance
- Education intégratrice
- (b) Réforme de l'éducation, en particulier dans l'enseignement secondaire
- (c) Evaluation de la qualité de l'éducation
- (d) Transformation de l'enseignement supérieur dans le contexte de la mondialisation et relation de celui-ci avec les autres niveaux d'enseignement, l'accent étant mis sur la formation des enseignants
- (e) Education scientifique et technologique à tous les niveaux
- (f) Enseignement technique et professionnel
- (g) Exploitation des résultats (projet d'indicateurs en Amérique latine et renforcement du CREMIS)
- (h) CARNEID et écoles associées

#### Sciences

- (a) Promotion des principes directeurs relatifs à l'éthique scientifique adoptés lors de la Conférence mondiale de Budapest
- (b) Promotion d'une perspective, d'une conception et d'une action intégrées en sciences exactes et naturelles, sciences sociales et sciences humaines
- (c) Promotion d'une vision et d'une culture nouvelles de l'eau, avec une action et une approche intersectorielles et interdisciplinaires
- (d) Promotion de la protection du patrimoine culturel, en particulier dans le domaine de la biodiversité
- (e) Démocratisation de l'agenda scientifique dans les processus de mondialisation
- (f) Définition par les Etats membres de stratégies et de politiques pour traiter le problème de la privatisation de la science et de ses résultats
- (g) Définition et mise en oeuvre de politiques et d'institutions scientifiques fondées sur le développement de la science et de la technologie, donnant la priorité aux Etats et aux zones les plus vulnérables de la région
- (h) Encouragement du transfert et du partage équitables des connaissances scientifiques
- (i) Démocratisation et vulgarisation de la science, et participation démocratique à la définition des priorités de l'agenda des sciences et de la recherche

- (j) Diffusion et adaptation aux niveaux régional et sous-régional des résultats des conférences sur la science de Budapest et de Saint-Domingue, donnant la priorité aux guides de l'opinion et aux décideurs
- (k) Protection et mise en valeur des zones côtières et de l'environnement marin
- (l) Mesures de prévention des catastrophes naturelles et de reconstruction

### Culture

- (a) Formulation de nouvelles politiques culturelles (suivi du Plan d'action de Stockholm)
- (b) Diversité culturelle, promotion du pluralisme et encouragement du dialogue interculturel
- (c) Protection et préservation du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel, aquatique et subaquatique
- (d) Promotion des cultures traditionnelles et populaires
- (e) Culture et développement : industries culturelles, droits de propriété intellectuelle ; tourisme culturel

### Communication

- (a) Accès universel à l'information et aux nouvelles technologies
- (b) Cyberéthique : aspects éthiques et juridiques des technologies de l'information
- (c) Développement de l'infrastructure
- (d) Renforcement du rôle transversal de l'information et de la communication (et des technologies correspondantes) dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

48. Il a été estimé que les plans d'action approuvés lors des grandes conférences mondiales et régionales organisées par l'UNESCO, comprenant les tâches prioritaires à accomplir et les responsabilités scientifiques de l'UNESCO, devraient constituer le principal élément du travail de l'Organisation à l'avenir. Dans chaque domaine prioritaire, les activités ont été classées dans l'ordre d'importance suivant :

### Education

- (a) Suivi du Forum mondial de l'éducation - Dakar et Saint-Domingue :
  - Lutte contre l'analphabétisme
  - Education de base
  - Education tout au long de la vie
  - Education aux valeurs

- Initiation aux nouvelles technologies (l'accent étant mis sur l'enseignement à distance)
  - Education de la petite enfance
  - Education intégratrice
- (b) Réforme de l'enseignement secondaire
- (c) Evaluation de la qualité de l'éducation
- (d) Transformation de l'enseignement supérieur dans le contexte de la mondialisation et relation de celui-ci avec les autres niveaux d'enseignement, l'accent étant mis sur la formation des enseignants

### Sciences

- (a) Promotion des principes directeurs relatifs à l'éthique scientifique adoptés à la Conférence mondiale de Budapest
- (b) Promotion d'une perspective, d'une conception et d'une action intégrées en sciences exactes et naturelles, sciences sociales et sciences humaines
- (c) Promotion d'une vision et d'une culture nouvelles de l'eau, avec une action et une approche intersectorielles et interdisciplinaires
- (d) Promotion de la protection du patrimoine naturel, en particulier dans le domaine de la biodiversité
- (e) Démocratisation de l'agenda scientifique dans les processus de mondialisation
- (f) Définition par les Etats membres de stratégies et de politiques pour traiter le problème de la privatisation de la science et de ses résultats
- (g) Définition et mise en oeuvre de politiques et d'institutions scientifiques fondées sur le développement de la science et de la technologie, donnant la priorité aux Etats et aux zones les plus vulnérables de la région
- (h) Encouragement du transfert et du partage équitables des connaissances scientifiques
- (i) Démocratisation et vulgarisation de la science, et participation démocratique à la définition des priorités de l'agenda des sciences et de la recherche
- (j) Diffusion et adaptation aux niveaux régional et sous-régional des résultats des conférences sur la science de Budapest et de Saint-Domingue, donnant la priorité aux guides de l'opinion et aux décideurs

### Culture

- (a) Formulation de nouvelles politiques culturelles

- (b) Diversité culturelle, promotion du pluralisme et encouragement du dialogue interculturel
- (c) Protection et préservation du patrimoine matériel et immatériel, culturel et naturel, aquatique et subaquatique
- (d) Promotion des cultures traditionnelles et populaires
- (e) Culture et développement : industries culturelles

### Communication

- (a) Accès universel à l'information et aux nouvelles technologies
- (b) Cyberéthique : aspects éthiques et juridiques des technologies de l'information
- (c) Développement de l'infostructure
- (d) Renforcement du rôle transversal de l'information et de la communication (et des technologies correspondantes) dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

49. L'UNESCO devrait adapter ses fonctions aux priorités définies. Ces fonctions incluent notamment son rôle de forum intellectuel, de laboratoire d'idées et de point de référence éthique, son action normative, sa fonction essentielle d'analyse, et en particulier son activité en tant qu'organisation qui apporte conseils et expertise pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de projets.

50. Les formes d'action proposées sont : services consultatifs et assistance technique ; projets pilotes ; transfert de connaissances et utilisation de ressources humaines expatriées ; diffusion des meilleures pratiques ; identification de centres d'excellence.

51. Les principaux problèmes et thèmes qui devraient faire l'objet d'une approche transdisciplinaire sont les suivants :

- (a) Élimination de la pauvreté
- (b) Gestion des ressources en eau
- (c) Bonne gouvernance et participation
- (d) Problèmes éthiques en science et technologie
- (e) Accès universel à la science et à la technologie
- (f) Environnement et développement des zones côtières et des petites îles
- (g) Prévention des catastrophes naturelles et capacité à y faire face
- (h) Petits Etats membres.

## CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES DE LA REGION EUROPE

**Bled, Slovénie (11-14 juin 2000)**

1. Les débats ont été introduits par une présentation du document de consultation préparé par le Secrétariat. Les travaux de l'Equipe spéciale sur l'UNESCO au XXI<sup>e</sup> siècle ont été ensuite présentés par M. Michel Agnaïeff, président de l'Equipe spéciale, qui a rappelé que le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de prendre en compte le rapport intérimaire, soumis à sa 159<sup>e</sup> session, dans l'élaboration des documents C/4 et C/5. Les débats en séance plénière, qui ont suivi ces présentations, ont exprimé un soutien vigoureux et déterminé à la politique de réformes engagée par le Directeur général de l'UNESCO. Il a été en particulier souligné que l'UNESCO doit s'adapter au nouveau contexte de la coopération internationale, caractérisé notamment par l'apparition d'acteurs issus de la société civile. Les disparités dans le développement des différents pays, parfois liées au processus de mondialisation, doivent conduire l'UNESCO à contribuer efficacement, dans le cadre de ses domaines de compétence, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, les préoccupations d'ordre éthique doivent être au cœur des activités de l'Organisation.

2. Le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale sur l'UNESCO au XXI<sup>e</sup> siècle a fait l'objet d'une appréciation positive. Les participants ont estimé qu'il s'agit d'un document utile pour le renouvellement des programmes de l'UNESCO, à condition que les propositions qu'il contient puissent être traduites en modalités d'action concrètes.

3. Les débats ont d'autre part porté plus spécifiquement sur les points A, B, C et D du document de consultation. Les nombreuses propositions formulées ont été reprises et approfondies par les groupes de travail, qui ont examiné l'ensemble du document et présenté leurs conclusions pour approbation en séance plénière. La partie du rapport qui suit s'efforce de faire la synthèse des observations et des recommandations des séances plénières et des groupes de travail.

### **A. Enjeux et défis à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

4. Les participants ont pris note des principales tendances relevées dans le document de consultation, ainsi que dans le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale (159 EX/39, partie II).

5. Cependant, ils ont plus particulièrement souligné quelques aspects essentiels de ces nouveaux enjeux et défis :

- le phénomène de mondialisation, sous toutes ses formes, qui appelle des réponses d'ordre éthique, liées notamment à la promotion de la diversité culturelle ;
- la révolution dans les domaines de l'information et de la communication, qui entraîne un profond renouvellement des approches traditionnelles en matière d'échange d'informations et de transfert des connaissances ;
- l'aggravation de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion. La contribution de l'UNESCO à l'effort concerté des Nations Unies pour réduire ces fléaux doit s'effectuer non seulement dans le domaine de l'éducation mais aussi en tirant parti de son rôle unique en matière de sciences sociales et humaines ainsi que dans les domaines de la culture, des sciences et de la communication.



6. Les progrès dans les domaines de la science et de la technologie, **les phénomènes démographiques**, les problèmes liés à l'environnement, ainsi que les risques qui pèsent sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme ont aussi été fréquemment évoqués au cours des débats.

7. Les participants ont exprimé avec force le souhait que l'UNESCO fasse preuve d'audace dans l'approche des grandes problématiques mondiales. Ils ont estimé que la recherche du consensus à tout prix, qui ne favorise pas le débat d'idées, ne doit pas être la règle au sein de l'Organisation. Ces problématiques, qui ne concernent pas seulement l'UNESCO, et encore moins un seul de ses secteurs, devraient servir de point de départ pour l'élaboration des programmes. Les activités de l'Organisation pourraient alors être regroupées autour de concepts fédérateurs, comme la citoyenneté, la lutte contre l'exclusion ou le pluralisme culturel, ce qui permettrait de donner plus de cohérence et de visibilité à des actions aujourd'hui dispersées.

8. Fondamentalement, l'UNESCO doit être en mesure de suivre les évolutions du monde moderne, d'en évaluer l'impact dans ses domaines de compétence, et de s'y adapter tout en gardant à l'esprit la référence éthique qui est au cœur de son mandat.

## **B. Principes et domaines d'action**

9. La validité de l'Acte constitutif de l'UNESCO, ainsi que l'actualité de sa mission, ont été pleinement confirmées, et un accent particulier a été mis sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité : c'est la fidélité à son mandat qui doit guider le renouveau de l'Organisation.

10. Il s'agit à présent, à partir de ces principes, de renouveler profondément les approches et les modalités d'action. Les critères clés qui devraient orienter ce renouveau pourraient largement s'inspirer de ceux qui sont contenus dans le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale (doc. 159 EX/39).

11. D'autre part, les participants ont fortement souligné le fait que l'UNESCO n'agit pas seule, et que ses relations avec les autres organisations internationales doivent être envisagées sous l'angle de la coopération. Ce principe doit permettre de mieux orienter son action et d'en accroître **sensiblement** l'efficacité. Le critère des "avantages comparatifs" dont dispose l'Organisation doit aussi contribuer à sélectionner les domaines où l'action de l'UNESCO possède une véritable "valeur ajoutée".

### **Domaines d'action prioritaires**

12. Les participants ont estimé que l'UNESCO doit affirmer son rôle de chef de file dans tous les aspects éthiques et normatifs relevant de ses domaines de compétence. D'autre part, l'éducation, prise au sens large du terme, a été fréquemment désignée comme un domaine d'action privilégié, à condition que l'UNESCO joue un rôle novateur et ne se contente pas de reproduire les modèles existants.

13. Plus spécifiquement, les domaines d'action suivants ont été mentionnés : éducation tout au long de la vie ; éducation aux droits de l'homme ; éducation culturelle et artistique ; éducation à l'environnement ; promotion de la diversité culturelle et linguistique ; préservation du patrimoine culturel ; éthique des sciences et de l'information ; accès à l'information et au partage des connaissances (cette liste n'étant pas strictement limitative).

D'autre part, une mention particulière a été faite des activités relevant du suivi des conférences mondiales.

14. Certains participants ont choisi de se référer aux domaines d'action prioritaires mentionnés dans la partie III du document 159 EX/39, tout en soulignant quelques lacunes relatives aux politiques culturelles et au développement international de l'enseignement supérieur.

15. En tout état de cause, il a été souligné que le rôle de "chef de file" de l'UNESCO ne peut se juger qu'à l'aune des résultats obtenus, que l'UNESCO ne dispose a priori d'aucune situation de monopole et que la coopération doit être la règle. L'Organisation doit avoir une politique active de partenariat avec les autres organisations, même sur un plan régional : la complémentarité avec le Conseil de l'Europe a ainsi été mentionnée, en matière de patrimoine culturel et de politiques culturelles par exemple, ou pour des projets spécifiques comme "l'éducation pour une citoyenneté démocratique" ou l'Année européenne des langues. En ce qui concerne le système des Nations Unies, l'exemple de l'enseignement technique et professionnel (en coopération avec l'OIT) et celui de l'éducation aux droits de l'homme (en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies) ont également été mentionnés.

16. Les participants ont considéré que l'UNESCO doit très largement élarger ses programmes, et abandonner ou mettre temporairement en veilleuse des activités de moindre priorité, les priorités devant être pondérées et échelonnées dans le temps. Cependant, ils ont estimé que, faute d'éléments d'évaluation fiables, il était quasiment impossible, à ce stade de la consultation, de désigner des domaines d'action précis. Il a néanmoins été proposé que, pour tenir compte des ressources limitées de l'Organisation, certains programmes puissent avoir des ressources réduites, et être mis en œuvre essentiellement par d'autres organisations (l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour les droits d'auteur, par exemple). Il pourrait s'agir d'une mesure temporaire, n'excluant pas que ces programmes soient à l'avenir davantage dotés.

17. D'autre part, les nouveaux principes de programmation devront permettre une évaluation rigoureuse et systématique. Dans l'immédiat, il a été proposé de réduire le nombre des publications (certains suggérant en particulier, sous réserve des conclusions de l'évaluation en cours, de ramener à un seul les différents rapports mondiaux publiés par l'UNESCO) ainsi que de rationaliser les prix décernés par l'Organisation.

### **Interdisciplinarité**

18. Les participants ont été unanimes à considérer que l'interdisciplinarité (certains ont souhaité y ajouter les termes de "multidisciplinarité" ou de "transdisciplinarité") constitue non seulement une exigence fondamentale pour aborder la complexité du monde contemporain, mais un atout précieux dont dispose l'Organisation, compte tenu de l'étendue de son champ de compétence. Elle doit être en mesure d'en tirer le meilleur parti : autrement dit, les approches transdisciplinaires doivent progressivement devenir la règle dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes.

19. Cette évolution nécessaire doit naturellement s'accompagner d'un vigoureux effort de décloisonnement au sein de l'Organisation. Le moyen privilégié en serait la mise en place de projets intersectoriels, conçus pour une période limitée et accompagnés d'un véritable calendrier d'exécution. Dotés de ressources financières spécifiques, ces projets feraient l'objet d'une évaluation à chaque grande phase de leur mise en œuvre.

20. Outre ceux qui figurent dans le document de consultation, plusieurs exemples ont été proposés : éducation de base, éducation scientifique (dans le cadre du suivi de la Conférence de Budapest), patrimoine immatériel, impact des technologies de l'information et de la communication ... D'une manière générale, les grands problèmes mondiaux que l'UNESCO choisirait de traiter devraient faire l'objet d'approches interdisciplinaires.

### **C. Fonctions et rôles**

21. Un accord unanime s'est fait sur la pertinence des fonctions indiquées dans le document de consultation, mais il a été précisé que ces fonctions doivent être articulées de manière cohérente, et être modulées de façon souple, en fonction de la nature de chaque activité.

22. Plus spécifiquement, les observations suivantes ont été formulées :

#### **(i) Forum et "veille intellectuelle"**

Il s'agit d'une fonction essentielle, qui correspond à un domaine où les attentes de la communauté intellectuelle sont les plus vives, et où l'UNESCO doit tout particulièrement faire preuve d'audace et d'imagination. Les thématiques à considérer correspondent plus particulièrement aux enjeux et défis indiqués dans la partie A, mais il serait indispensable que la réflexion de l'UNESCO soit, de manière continue, en prise sur l'évolution des problèmes sociétaux à l'échelle mondiale. Cela suppose une ouverture de l'UNESCO à l'ensemble de la communauté intellectuelle, aux organismes professionnels et aux ONG.

Dans le cadre de son action normative, l'UNESCO doit donner la priorité à la mise en œuvre des instruments existants. Le débat international sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains de ces instruments devrait être tout particulièrement encouragé.

#### **(ii) Centre d'échange d'information**

Compte tenu de ses moyens limités, l'UNESCO devrait s'appuyer sur les réseaux existants, et qu'elle a contribué à créer, pour la diffusion de l'information spécialisée. La collecte de données statistiques devrait d'autre part être profondément renouvelée dans ses modalités par l'usage des technologies nouvelles.

#### **(iii) Renforcement des capacités nationales**

L'UNESCO ne peut pas tout faire. Elle ne doit donc pas apporter son soutien direct à des institutions nationales, mais plutôt s'appuyer sur les réseaux existants, en particulier celui des chaires UNESCO. Le programme de bourses doit être développé et rationalisé en tenant compte de partenariats bilatéraux et multilatéraux. Enfin, l'action de l'Organisation en matière de coopération pour le développement doit se concentrer sur l'aide à la formulation de politiques nationales.

### **Groupes prioritaires**

23. L'approche qui consiste à isoler des groupes prioritaires a été jugée totalement inadéquate. En particulier, les jeunes ne doivent pas constituer un groupe cible, mais être intégrés aux activités et à la vie même de l'UNESCO. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion englobe au demeurant l'ensemble de ces groupes tels qu'ils étaient définis.

24. Les participants ont tenu à réaffirmer avec force que l'égalité entre les sexes doit constituer une préoccupation fondamentale et un principe d'action de l'UNESCO, dans l'ensemble de ses réflexions, de ses programmes et de ses activités.

### **Les partenaires de l'UNESCO**

25. Certaines formulations du document de consultation ont été unanimement contestées : les Etats membres et leurs commissions nationales ne sont pas des partenaires de l'UNESCO ; ils en font partie intégrante et doivent être considérés comme tels. La notion de "nouveaux partenaires" a été jugée très vague, et il a été souligné que l'établissement de partenariats sur le plan national, et tout particulièrement avec les parlementaires, doit s'effectuer en liaison avec les commissions nationales. Afin de permettre à ces dernières de jouer un rôle mobilisateur et catalytique, leurs relations avec le Secrétariat (que ce soit au Siège ou hors Siège) devraient être améliorées, et leur participation à la mise en œuvre du programme significativement renforcée. Le Secrétariat devrait également favoriser la coopération entre les commissions nationales, tout particulièrement sur un plan interrégional.

26. En ce qui concerne les relations entre l'UNESCO et les autres organisations du système des Nations Unies, les participants ont considéré que le principe de complémentarité et de division rationnelle du travail doit prévaloir, et que les synergies doivent être renforcées autour de problématiques communes (voir la partie A du rapport). De nombreux participants ont estimé que les relations entre l'UNESCO et les organisations régionales, comme le Conseil de l'Europe, ou sous-régionales, comme l'Union européenne, doivent être renforcées grâce à une démarche plus active de la part de l'Organisation.

27. D'autre part, l'Organisation doit adopter envers les ONG une stratégie de coopération plus cohérente et plus efficace, et rechercher auprès d'elles - mais aussi auprès d'autres partenaires publics, universitaires ou privés - compétence et expertise, avec toute la flexibilité requise. Dans son évolution résolue vers une stratégie de "faire faire", l'UNESCO doit se donner les moyens de piloter l'action qu'elle confie à des responsables extérieurs, et la capacité de les choisir de la manière la plus efficace et la plus sûre.

## **D. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

### **Nature et portée de la Stratégie à moyen terme (C/4)**

28. Les participants ont clairement indiqué que la nature du document C/4 doit être pleinement conforme à la volonté de renouvellement des approches qui s'est exprimée au cours de leurs débats. En ce sens :

- le C/4 doit être un document de politique générale. Il doit être bref, clairement lisible, et présenter des objectifs et les cibles à atteindre à moyen terme. Il doit indiquer de grands axes d'action et servir de référence aux trois documents C/5 qui en constituent la mise en œuvre concrète, et qui doivent avoir les mêmes qualités de rigueur et de sobriété ;
- il doit comporter un rappel des engagements pris au titre des grandes conférences mondiales par le système des Nations Unies et des obligations et coopérations qui en résultent pour l'Organisation ;

- il doit être un document à "horizon glissant", en ce sens que les objectifs assignés à l'Organisation pourraient être révisés en fonction des évolutions internationales et de l'évaluation des résultats obtenus à la fin de chaque exercice biennal ;
- il doit servir d'instrument de référence pour les différents acteurs de la vie internationale, qui seraient en quelque sorte encouragés à coopérer avec l'UNESCO, en vue d'atteindre des objectifs communs ;
- enfin, il devrait être structuré pour l'essentiel selon des thèmes transversaux, tout en indiquant la contribution à attendre des différents secteurs de programme de l'UNESCO.

### **Présentation et structure du Programme et budget biennal pour 2002-2003**

29. Un large accord s'est fait pour une structure mixte dans la présentation du prochain C/5. Une présentation par grands programmes devrait être maintenue, dans la mesure où les différents secteurs correspondent aux missions permanentes de l'UNESCO et constituent en quelque sorte des réserves d'expertise de l'Organisation. Cependant, cette structure devrait être complétée par une approche thématique, correspondant à des projets intersectoriels limités dans le temps.

30. Il a été rappelé que l'ensemble de la programmation devrait être orienté vers les résultats et permettre une évaluation de la mise en œuvre du programme. Certains participants ont estimé que le C/5 devrait contenir des indications sur les activités qui pourraient être conduites en coopération avec les commissions nationales, ou avec d'autres organisations internationales. Il a d'autre part été proposé qu'afin de faciliter la prise de décision par les organes directeurs, le document C/5 puisse présenter des options entre différentes modalités de mise en œuvre du programme, assorties d'indications budgétaires précises.

31. Il a également été souhaité que des projets intersectoriels à vocation régionale soient présentés dans le prochain C/5, avec une indication précise des ressources affectées.

### **E. Priorités du Programme biennal pour 2002-2003**

32. Les participants ont fermement refusé de débattre de la question de la répartition des ressources, jugeant la question posée non pertinente en l'absence de tout élément d'évaluation. Ils recommandent qu'au contraire les choix budgétaires soient pris en conséquence des décisions concernant le programme. Plusieurs d'entre eux ont tenu à souligner l'importance des sciences sociales et humaines, dont la dotation budgétaire ne devrait pas être négligée.

33. Enfin, les participants ont estimé que les domaines d'action prioritaires figurant dans le document C/5 doivent correspondre à ceux qui ont été identifiés dans le cadre de la Stratégie à moyen terme.

## CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES DE LA REGION DES ETATS ARABES

**Le Caire, Egypte (19-22 juin 2000)**

### **A. Enjeux et défis à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

1. De l'avis des participants, s'il est vrai que tous les défis énumérés dans le document ont une incidence directe sur toutes les sociétés et, partant, des répercussions majeures sur le rôle et les domaines de compétence de l'UNESCO, certains ont cependant un rapport plus étroit avec la région arabe et doivent donc être pris en compte lors de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme et du Projet de programme et budget. Ce sont les suivants :

#### **Défis auxquels la région arabe est confrontée**

1. Effets de la mondialisation
2. Pénurie d'eau, distribution et usages de l'eau, désertification et aridité
3. Creusement de l'écart entre pays développés et pays en développement
4. Accès à l'information et aux nouvelles technologies
5. Pollution de l'environnement et pollution nucléaire
6. Pauvreté
7. Effets des blocus (avec une réserve du représentant du Koweït)
8. Démocratie et gouvernance.

### **B. Principes et domaines d'action**

2. Les participants ont réaffirmé l'importance du rôle intellectuel et éthique de l'UNESCO, qui est la marque distinctive de l'Organisation, et estimé qu'il devrait être maintenu. En assumant ce rôle, l'UNESCO contribuerait aussi, par l'éducation, la science, la culture et la communication, à une meilleure compréhension entre les peuples.

3. Ils ont toutefois signalé que l'UNESCO devrait déployer de plus grands efforts pour mieux équilibrer, dans son action, l'aspect intellectuel et théorique et l'aspect mise en oeuvre concrète. Elle devrait, de plus, mettre l'accent sur la protection de la diversité culturelle et linguistique des différentes sociétés. Les participants sont convenus de la nécessité de renforcer la coordination avec les autres organisations internationales spécialisées afin d'éviter les chevauchements d'activités et garantir au contraire la complémentarité des actions.

4. Les participants ont aussi souligné la nécessité d'accroître l'efficacité des méthodes et procédures employées par l'Organisation de manière que les objectifs fixés puissent être plus facilement atteints. Il conviendrait de contrôler de près les dépenses administratives de l'Organisation, qui restent l'un des postes qui ponctionne une grosse partie de son budget.

5. Les participants ont ensuite passé en revue quatre des domaines de compétence de l'UNESCO, en définissant pour chacun des priorités d'action. Ils ont souligné la nécessité de respecter les résolutions adoptées par les conférences internationales et régionales en ce qui

concerne les défis, en particulier celles des réunions suivantes : Conférence régionale arabe sur "L'éducation pour tous : Bilan à l'an 2000" (Le Caire), "Forum mondial sur l'éducation" (Dakar), Conférence mondiale sur la science (Budapest) et Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm), Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris) et deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul).

6. Ils ont ensuite établi les listes de priorités suivantes :

Priorités concernant l'éducation

- (a) Education de base obligatoire et qualité de cette éducation
- (b) Alphabétisation, éducation des adultes et formation continue
- (c) Utilisation de l'informatique en éducation et initiation scientifique et technologique
- (d) Elaboration de méthodes pédagogiques pour l'enseignement en général et pour l'éducation à distance
- (e) Adéquation et efficacité de l'enseignement universitaire
- (f) Aspects théoriques et appliqués de l'enseignement supérieur
- (g) Développement de l'enseignement technique et articulation avec le marché du travail
- (h) Promotion de la coopération internationale et régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur par le renforcement du programme de chaires UNITWIN/UNESCO
- (i) Offre de possibilités d'éducation aux personnes ayant des besoins spéciaux et aux personnes douées.

Priorités dans le domaine de la science

- (a) Développer l'enseignement des sciences à l'université en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication
- (b) Renforcer les capacités nationales d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques relatives à la science et à la technologie ou en créer
- (c) Aider et encourager les femmes à participer aux activités scientifiques
- (d) Promouvoir et renforcer les activités de vulgarisation et de diffusion de la science
- (e) Orienter la science vers des buts de paix et de développement et la mettre en relation avec l'environnement naturel et social
- (f) Promouvoir et renforcer l'éthique de la science

- (g) Encourager la production et l'échange de savoirs scientifiques et combler le fossé cognitif
- (h) Consolider et développer les sciences humaines et sociales et étudier l'impact des transformations sociales
- (i) Promouvoir et renforcer les partenariats entre l'université et les entreprises
- (j) Développer et encourager la recherche scientifique.

#### Priorités dans le domaine de la culture

- (a) Réaffirmer l'identité culturelle des peuples
- (b) Garantir la restitution des biens culturels illégalement acquis et appliquer les conventions internationales pertinentes
- (c) Etablir des critères éthiques concernant les productions culturelles
- (d) Diffuser l'information sur le patrimoine mondial et les civilisations par le truchement des réseaux de médias internationaux
- (e) Encourager la constitution de capacités nationales capables d'établir une base de données sur les oeuvres culturelles et les biens culturels matériels et immatériels
- (f) Développer les industries culturelles
- (g) Inscrire davantage de monuments et de sites arabes sur la Liste du patrimoine mondial et veiller à la protection des monuments et sites d'ores et déjà inscrits
- (h) Utiliser la langue arabe dans les publications de l'UNESCO.

#### Communication

- (a) Aider les pays en développement à se doter des techniques les plus récentes en matière d'information et de communication et développer les capacités nécessaires pour leur gestion et leur exploitation
- (b) Développer l'information du domaine public et la rendre plus facilement accessible
- (c) Renforcer les capacités nationales susceptibles de participer à la production de l'information, pour qu'elles ne se contentent pas seulement de l'utiliser
- (d) Développer l'emploi des technologies de l'information et de la communication dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

#### Interdisciplinarité

Les participants ont fait observer que, parmi les organismes des Nations Unies, l'UNESCO avait la particularité d'être caractérisée par la multidisciplinarité. Toutefois, l'action de l'Organisation est depuis longtemps fondée sur des programmes intersectoriels.



C'est pourquoi ils considèrent que les projets interdisciplinaires devraient bénéficier d'une attention accrue.

S'il est vrai que le principal domaine de compétence de l'UNESCO est l'éducation, l'Organisation n'en poursuit pas moins ses objectifs en liaison avec le contexte culturel, social et économique. Par exemple, les programmes d'alphabétisation ne peuvent atteindre leur but que s'ils correspondent aux besoins économiques, sociaux et culturels des apprenants.

Les participants ont par conséquent émis l'avis que, pour des raisons de concentration du programme (et, partant, de concentration des ressources financières), l'UNESCO est tenue d'intensifier la coopération intersectorielle en vue de l'exécution de ses programmes interdisciplinaires.

### **C. Fonctions et rôles**

Les participants ont estimé que la coopération internationale dans le domaine intellectuel demeure la mission essentielle de l'UNESCO. Toutefois, étant donné que la question "des fonctions et des rôles" n'est pas tant liée aux principes sur lesquels l'action de l'UNESCO est fondée qu'à l'art et la manière d'assumer ces fonctions, il est nécessaire de trouver un équilibre entre action intellectuelle et mise en oeuvre concrète.

Les participants ont réaffirmé qu'il fallait recourir aux compétences nationales et régionales afin de renforcer le partenariat entre institutions nationales et régionales, la coopération dans le domaine du développement avec les partenaires intéressés et la présence effective de l'UNESCO dans les Etats membres.

A cet égard, les participants ont également recommandé d'intégrer "la coopération pour le développement" dans les programmes et projets de l'Organisation.

### **Groupes prioritaires**

Les participants ont été d'avis de ne pas maintenir le principe des "groupes prioritaires" et de mettre plutôt l'accent sur les programmes et problématiques qui les concernent à l'intérieur des programmes sectoriels. Pareils programmes pourraient être développés et ajustés si nécessaire.

### **Les partenaires de l'UNESCO**

Les efforts que l'UNESCO déploie pour entretenir des relations directes avec les partenaires nationaux et "les nouveaux partenaires", de même que l'absence de définition claire de la répartition des rôles entre les commissions nationales et les bureaux régionaux et entre les commissions nationales et les organisations non gouvernementales, affaiblissent le rôle réel des commissions nationales. Les participants ont par conséquent réaffirmé que l'Organisation devrait continuer à consolider ses relations et sa coopération avec toutes les organisations internationales et maintenir ses liens de collaboration avec ses partenaires nationaux traditionnels et ses nouveaux partenaires, par l'intermédiaire des commissions nationales. L'UNESCO devrait aussi prendre les mesures nécessaires pour faire jouer un rôle plus actif aux commissions nationales.

## **Décentralisation**

Les participants ont été d'avis de revoir cette question afin de donner plus d'efficacité à la décentralisation. Par ailleurs, le rôle et le champ d'action de la décentralisation devraient être définis et un budget propre et suffisant devrait lui être alloué. Chaque unité hors Siège devrait établir et mettre en oeuvre des programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux. Des experts devraient être chargés de définir avec précision et de mettre en oeuvre ces programmes.

Les relations entre les unités hors Siège et le Siège devraient être revues ; elles appellent une clarification, voire une refonte complète, ces unités ayant besoin de disposer des outils nécessaires pour pouvoir fonctionner convenablement.

### **D. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

#### **Nature et portée de la Stratégie à moyen terme (C/4)**

Selon les participants, le document C/4 devrait être :

- un document de politique générale relativement bref présentant, dans leurs grandes lignes, les objectifs majeurs que l'Organisation s'assigne, assortis de cibles bien définies et faciles à comprendre ;
- un document qui pourrait être réajusté tous les deux ans si besoin est, en tenant compte de l'évolution de la situation internationale, du type de changements intervenus et des résultats obtenus au regard des objectifs et axes d'action de l'UNESCO ;
- un document définissant les missions et axes d'action de l'UNESCO, et comportant des indications sur les étapes prévues de la mise en oeuvre afin de faciliter la coopération avec tous les partenaires potentiels ;
- un document ayant une structure mixte alliant grands programmes et questions transdisciplinaires.

Selon les participants, la Stratégie à moyen terme pourrait couvrir une période de six ans, s'étalant sur trois exercices budgétaires, ce qui permettrait de comparer les réalités de la mise en oeuvre avec la vision initiale et de procéder si nécessaire à des ajustements.

#### **Présentation et structure du document C/5**

Les participants ont estimé que le document C/5 était essentiellement un instrument d'action qui fournissait des directives aux Etats membres. En tant que tel, ce devait être un document concret, dépourvu de complexité et comportant des programmes et des objectifs clairs. Ils ont proposé de doter le document :

- d'une structure mixte fondée sur les grands programmes habituels - éducation, sciences (exactes et naturelles, humaines et sociales), culture et communication - et sur des thèmes transdisciplinaires.

Chaque grand programme serait divisé en deux parties : l'une concernant les activités de portée internationale et l'autre les activités de portée régionale,

sous-régionale ou nationale. Les unités chargées de leur exécution seraient précisées, de même que le budget alloué à cet effet. De l'avis des participants, pour que le Secrétariat de l'UNESCO puisse utiliser le système SISTER pour la présentation du document C/5, il faut s'assurer que les Etats membres (et en particulier les commissions nationales) comprennent bien la façon dont ce système fonctionne.

#### **E. Priorités du programme biennal pour 2002-2003**

Les participants ont examiné la documentation relative aux priorités de programme et proposé d'allouer les pourcentages suivants du budget aux quatre secteurs de l'UNESCO :

Education	38 %
Science	30 %
Culture	15 %
Communication	17 %

Les participants ont recommandé d'étudier les priorités précédemment fixées pour quatre grands programmes au moment de la préparation des programmes et projets appelés à figurer dans le prochain document C/5. Celui-ci devrait comporter une stratégie régionale et sous-régionale concernant les activités requises.

A l'issue de la réunion, les participants ont recommandé d'adresser un télégramme de remerciement à LL.EE. le Ministre de l'enseignement supérieur et le Ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique. Ils ont également exprimé leurs profonds remerciements à la République arabe d'Egypte et au Directeur général de l'UNESCO, ainsi qu'au Bureau de l'UNESCO au Caire et à la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO, pour leur généreuse hospitalité ainsi que pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer afin d'assurer le succès de la réunion.

Le représentant du Maroc a fait savoir que son pays invitait les commissions nationales des Etats arabes à y tenir leur prochaine réunion.

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

#### **Recommandations de la réunion des commissions nationales de la région arabe**

tenue en marge de la réunion de consultation des commissions nationales  
pour l'UNESCO de la région arabe organisée par le Directeur général  
pour recueillir leur avis sur la préparation des Projets de stratégie  
à moyen terme (31 C/4) et de programme et de budget  
pour 2002-2003 (31 C/5)

**Le Caire, République arabe d'Egypte**

22 juin 2000

Vu la politique de décentralisation proposée par le Directeur général de l'UNESCO (159 EX/5) et le rapport d'étape sur les travaux de l'Equipe spéciale sur la décentralisation présenté par un membre de l'Equipe spéciale, M. El Fateh Hamad, directeur du Bureau de

l'UNESCO à New York, les représentants des commissions nationales, considérant que ces documents n'étaient pas l'objet de la discussion, ont décidé à leur réunion tenue en marge de la réunion de consultation, d'étudier les moyens de faire jouer aux commissions nationales un rôle plus actif pour qu'elles puissent assumer leurs fonctions efficacement.

Les participants ont débattu du rôle des commissions nationales et engagé le Directeur général de l'UNESCO à prendre les mesures nécessaires pour faire que les commissions nationales jouent un rôle plus actif, étant donné qu'elles sont des partenaires essentiels de l'Organisation dans les Etats membres. Les moyens à employer seraient les suivants :

1. tenue de réunions périodiques (biennales) pour préparer les programmes de l'Organisation avant l'ouverture de la Conférence générale ;
2. application des principes de la Charte des commissions nationales pour éviter à celles-ci de ne participer que marginalement à la mise en oeuvre des programmes de l'UNESCO et mise en évidence de l'importance de la coopération avec les bureaux de l'UNESCO par les voies statutaires ;
3. prise des mesures nécessaires pour faire jouer un rôle plus actif au Comité permanent des commissions nationales pour l'UNESCO ;
4. coordination entre l'UNESCO et les organisations régionales concernées de la région arabe pour éviter les doublons dans la mise en oeuvre de leurs stratégies ;
5. diffusion du rapport de la réunion de consultation du Caire aux délégués permanents de l'UNESCO dans les Etats arabes et aux Etats arabes membres du Conseil exécutif.

## CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES DE LA REGION AFRIQUE

**Windhoek, Namibie (26-30 juin 2000)**

1. Les débats en séance plénière ont porté en premier lieu sur la nature de la réforme de l'UNESCO. Il a été souligné que la finalité de l'Organisation, telle que définie dans l'Acte constitutif, gardait toute sa validité, en particulier face aux mutations profondes en cours, dans un contexte de globalisation accélérée qui risque de laisser certaines régions, dont l'Afrique, à l'écart. L'importance de la contribution de l'UNESCO à la paix et au développement en Afrique a été particulièrement soulignée, à un moment où les conflits, l'aggravation de l'extrême pauvreté et la pandémie du sida exigent un renforcement de l'action de l'Organisation. En effet, en raison de sa mission éthique et normative, l'Organisation doit faire preuve de plus d'audace pour s'attaquer aux causes sous-jacentes aux conflits.

### **A. Enjeux et défis à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

2. Les participants, tout en prenant note des tendances relevées dans le document de consultation, ont tenu à souligner qu'il fallait hiérarchiser l'impact de ces tendances sur l'Afrique, à un moment où celle-ci doit impérativement renverser le courant pour passer du stade de consommateur à celui de producteur, et pouvoir bénéficier pleinement des aspects positifs de la mondialisation. La paix et le développement constituent les principaux enjeux à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle.

3. Ils ont tenu plus particulièrement à souligner quelques tendances lourdes qui affectent le continent en particulier, ainsi que d'autres régions :

- l'extrême pauvreté, l'exclusion et l'aggravation des inégalités ;
- la persistance des conflits armés entre Etats et à l'intérieur des Etats et le besoin de faire prévaloir les valeurs d'une culture de la paix ;
- les problèmes démographiques, en particulier ceux posés par l'essor urbain ;
- les nouvelles formes d'analphabétisme ;
- la mondialisation : risques d'un développement à plusieurs vitesses ; uniformisation socioculturelle ; privatisation accélérée ;
- le besoin de mettre mieux en valeur les ressources humaines, à un moment où la fuite des cerveaux persiste sur le continent ;
- l'accès aux nouvelles technologies et leur utilisation.

4. Ont été également évoqués la pandémie du VIH/sida, la dégradation de l'environnement et le besoin de renforcer la gouvernance démocratique.

5. Les participants ont souligné que l'UNESCO doit s'engager plus profondément dans ses domaines d'action, en ciblant mieux ses objectifs, tout en établissant des modalités de coopération plus efficaces avec les autres institutions du système des Nations Unies et celles

de Bretton Woods. Dans ce cadre, le rôle éthique, mobilisateur et d'anticipation de l'Organisation doit être renforcé, ainsi que son action en faveur des pays les plus démunis et les plus vulnérables, ce qui contribuera à accroître la visibilité et la crédibilité de l'Organisation.

## **B. Principes et domaines d'action**

6. Les participants ont réaffirmé vigoureusement l'actualité de l'Acte constitutif de l'UNESCO, sa contribution à la paix et à la sécurité - en particulier en matière de prévention et de résolution non violente des conflits -, ainsi que son rôle de veille intellectuelle, stratégique et éthique.

7. Ils ont également tenu à souligner que l'UNESCO, dans le cadre de sa réforme, doit faire preuve de plus de créativité pour assurer une coopération accrue et plus efficace avec l'ensemble des agences des Nations Unies qui œuvrent en faveur du développement.

8. Parmi les principes évoqués pour guider le choix des domaines d'action, ont été citées : la solidarité, l'équité et l'égalité entre les Etats membres, en prêtant une attention spéciale aux régions et pays où les problèmes se posent avec le plus d'acuité ; la flexibilité et l'ouverture au changement ; la concertation élargie ; s'engager dans des actions d'envergure ayant un impact tangible et durable. Un accent particulier a été mis sur le besoin d'élaborer des stratégies régionales qui fassent davantage appel aux capacités disponibles dans les régions.

9. Parmi les critères retenus, il convient de citer les suivants : la conformité à la mission fondamentale de l'Organisation ; maintenir le cap sur les priorités fixées et clairement définies au préalable, et une gestion adéquate des ressources disponibles.

10. Les facteurs culturels devraient être pris en compte dans l'ensemble des domaines de compétence de l'Organisation.

### **Domaines d'action prioritaires**

11. Les participants ont souligné l'importance du rôle éthique de l'UNESCO, de sa fonction de conseil et d'expertise, y compris dans le cadre de sa coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies. Il est également essentiel que l'UNESCO, qui a consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de stratégies destinées à apporter des solutions aux problèmes de développement et à l'instauration d'une paix durable, veille au suivi et à la mise en œuvre effective des stratégies, principes directeurs, recommandations et plans d'action appelés à trouver une traduction concrète aux niveaux global, régional et national. La nécessité d'assurer un suivi effectif des engagements pris lors des grandes conférences, telles que MINEDAF VII, le Forum mondial sur l'éducation, la Conférence mondiale sur la science, la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, ou dans le cadre des objectifs de la *Décennie de l'OUA pour l'éducation* a été très fortement soulignée par une majorité de participants.

12. Plus spécifiquement, les domaines d'action suivants ont été mentionnés, où l'UNESCO devrait affirmer son rôle de chef de file et développer sa coopération avec d'autres institutions et partenaires : l'éducation de base pour tous en tant que droit fondamental de l'être humain (y compris la relance des programmes d'alphabétisation) ; la lutte contre la pauvreté ; le développement des capacités en matière scientifique et technologique ; l'enseignement

technique et professionnel ; l'environnement ; la valorisation du patrimoine matériel et immatériel ; l'accès aux technologies de l'information et de la communication. La mobilisation de financements pour répondre aux différents défis s'avère cruciale.

13. Le développement des capacités et la création de centres d'excellence devraient être des éléments prioritaires dans l'ensemble des grands programmes de l'Organisation. Un appui devrait être apporté en particulier aux activités de l'Institut international pour le renforcement des capacités à Addis-Abeba.

14. Enfin, les participants ont considéré que l'UNESCO devrait, dans le cadre de ses champs de compétence, centrer son action sur les domaines prioritaires ci-après :

#### Education

- éducation pour tous tout au long de la vie, avec un accent particulier sur l'éducation de la petite enfance, l'éducation de base, l'alphabétisation et la postalphabétisation ;
- développement de l'enseignement scientifique et technique au niveau secondaire ;
- formation continue des enseignants et des responsables de l'alphabétisation ;
- enseignement technique et professionnel ;
- éducation spéciale, notamment dans les pays en situation de conflit ou de postconflit ;
- éducation des adultes et éducation non formelle ;
- enseignement supérieur (et en particulier l'enseignement à distance) ;
- formulation de politiques, recherche, gestion et planification de l'éducation ;
- services d'informations sur les systèmes éducatifs ;
- services de conseil et d'orientation pour l'éducation des femmes et des jeunes filles.

#### Sciences exactes et naturelles

- promotion de la recherche et élaboration de politiques scientifiques ;
- énergies renouvelables, en particulier le Programme solaire mondial (villages solaires) ;
- création et renforcement de centres d'éducation scientifique et technologique ;
- poursuite des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (MAB, PHI, COI, PICG et MOST) dans une perspective interdisciplinaire ;
- partenariats science-industrie ;
- formation des enseignants en science et technologie, en particulier au niveau du secondaire ;

- éthique de la science ;
- application des biotechnologies.

### Sciences sociales et humaines

L'ensemble des participants a souligné l'importance que revêtent les sciences sociales et humaines pour l'action de l'Organisation. Certains intervenants ont considéré que les sciences sociales et humaines devraient faire l'objet d'un grand programme distinct. Les priorités retenues sont :

- promotion de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie ;
- formation des femmes afin qu'elles puissent assumer un rôle plus actif dans le développement ;
- poursuite du programme MOST ;
- anticipation et prospective.

### Culture

Une priorité devrait être accordée aux thèmes suivants :

- promotion de la diversité culturelle ;
- développement des capacités pour l'établissement de politiques culturelles, préservation et protection des monuments, développement des musées, préservation du patrimoine culturel, des traditions orales, du patrimoine immatériel et des archives historiques ;
- prise en compte de la dimension culturelle du développement ;
- industries culturelles ;
- appui à la préparation des demandes d'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial, y compris des expressions du patrimoine immatériel ;
- promotion des langues nationales et maternelles ;
- affirmation des identités culturelles dans le cadre d'un dialogue interculturel et interreligieux, aux niveaux national et international ;
- mieux explorer le rôle des facteurs culturels dans la prévention et le traitement du sida.

### Communication et information

Les priorités sont les suivantes :

- encourager l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur utilisation par tous ;



- démocratie et liberté d'expression ;
- promotion du pluralisme et de l'indépendance des médias ;
- formation de personnel et établissement de centres d'excellence ;
- formation des enseignants à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- éthique du cyberspace ;
- renforcement des universités virtuelles pour l'Afrique.

### **Transdisciplinarité**

15. Les participants ont été unanimes à considérer que l'interdisciplinarité constitue une exigence fondamentale pour aborder la complexité du monde contemporain. L'importance des sciences sociales et humaines et de la philosophie pour aider à la compréhension des grandes problématiques mondiales a été soulignée. La transdisciplinarité devrait devenir la règle dans la programmation et la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de l'Organisation.

16. S'agissant des thèmes et/ou problèmes majeurs où cette approche transdisciplinaire devrait être privilégiée, les suggestions suivantes ont été formulées :

- culture de la paix, dans toutes ses composantes y compris notamment l'éducation et la formation à la paix, aux droits de l'homme, à la tolérance et à la citoyenneté ;
- développement humain dans un contexte de mondialisation ;
- éduquer pour apprendre à vivre ensemble ;
- lutte contre la pauvreté ;
- lutte contre le VIH/sida ;
- gouvernance démocratique et participation ;
- préservation de l'environnement (gestion de l'eau ; zones arides et semi-arides ; petits Etats insulaires) ;
- problèmes spécifiques aux petits Etats membres ;
- accès universel à l'information et à la connaissance ; utilisation des technologies de l'information et de la communication ; développement de l'éducation à distance ;
- gestion des transformations sociales ;
- éthique des sciences et des technologies ;
- protection du patrimoine ; pluralisme et diversité culturelle ;
- culture de la maintenance.

### **C. Fonctions et rôles**

17. Les participants ont tous clairement réaffirmé la pertinence et la complémentarité des fonctions décrites dans le document de consultation. Le consensus qui se dégage est que l'UNESCO devrait continuer à assurer ses rôles et fonctions traditionnels, mais en veillant à les consolider. Il est apparu que, compte tenu de la nature des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale et notamment en Afrique, l'UNESCO devrait réaffirmer son rôle spécifique : "élever les défenses de la paix", mobiliser les idées, les acteurs sociaux et les partenaires. Dans ce contexte, certains ont souligné le rôle clé que devrait jouer l'Organisation en tant que facilitateur et promoteur d'un dialogue en faveur de la paix. L'UNESCO devrait en outre renforcer son rôle en matière de suivi et d'évaluation.

18. Les observations et suggestions ci-dessous ont été formulées concernant ces différentes fonctions :

#### **Veille intellectuelle et forum de référence éthique**

19. Il s'agit d'une fonction essentielle de l'UNESCO, qui doit s'efforcer de promouvoir une réflexion orientée vers l'action. Parmi les thèmes et questions majeurs sur lesquels l'UNESCO devrait se concentrer dans les années à venir, ont été cités :

- le droit d'"ingérence éducative" (accès à l'éducation des groupes marginalisés) ;
- les enjeux des nouvelles découvertes scientifiques et techniques ;
- l'articulation entre l'éducation et le développement ;
- les questions relatives à l'environnement (biodiversité des écosystèmes planétaires, réduction des catastrophes naturelles, ressources océanographiques, etc.) ;
- la société de l'information ; accès universel au cyberspace ; impact des technologies de l'information et de la communication ;
- la privatisation et ses effets sur les domaines de compétence de l'Organisation ;
- mondialisation et solidarité ; impact de la mondialisation sur le développement.

20. Dans le cadre de son action normative, l'UNESCO doit veiller en priorité à la mise en œuvre effective des instruments existants ; il convient en particulier de poursuivre, en les élargissant, les travaux entrepris en matière de bioéthique et d'éthique des sciences et des technologies. Il est proposé que l'UNESCO adopte des mesures "persuasives" pour favoriser l'application effective des instruments existant dans les Etats membres, notamment par le biais d'actions de sensibilisation et d'information ; une implication plus large des commissions nationales ; une mobilisation accrue des parlementaires et des différents partenaires ; un renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation ; le développement de "partenariats-relais" associant des organisations régionales telles que l'OUA.

#### **Centre d'échange d'information**

21. L'UNESCO devrait s'attacher en particulier à encourager et à faciliter l'accès à l'Internet et aux réseaux existant à l'échelle globale, régionale et nationale.

### **Renforcement des capacités nationales**

22. Le développement des ressources humaines par le biais de bourses, d'ateliers, de séminaires, de chaires UNESCO, l'appui à des institutions nationales ou régionales et à des centres d'excellence est une priorité pour la région. Le développement de réseaux coopératifs, la diffusion de manuels, de prototypes d'auxiliaires didactiques dans les différentes langues, les projets pilotes de formation et de démonstration sont parmi les formes d'action qui contribuent le mieux au renforcement des capacités nationales. Plus spécifiquement, l'UNESCO devrait apporter son concours aux Etats membres pour la mise en œuvre de projets intersectoriels et interinstitutions, faisant appel à des stratégies novatrices.

### **Coopération pour le développement**

23. Les participants ont estimé que les activités en matière de coopération pour le développement, et notamment l'aide à la formulation de politiques, de programmes et de projets nationaux, devraient revêtir une place prépondérante dans l'action d'ensemble de l'Organisation.

### **Groupes prioritaires**

24. Le maintien des quatre groupes prioritaires (Afrique, femmes, jeunes, pays les moins avancés) a été jugé essentiel. Certains ont souhaité ajouter à ces quatre groupes deux nouveaux groupes prioritaires : les handicapés et les personnes âgées.

25. En ce qui concerne la priorité donnée à l'Afrique, on doit prendre en compte la diversité des situations qui existe aujourd'hui à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale et qui doit être reflétée dans une stratégie fondée sur les besoins des pays. La priorité donnée aux femmes et aux jeunes doit se traduire de façon transversale autour de projets ciblés et dûment financés, notamment par des ressources extrabudgétaires. L'ensemble de ces groupes devraient en outre être davantage impliqués dans la programmation et la mise en œuvre des programmes et des actions les concernant.

### **Les partenaires de l'UNESCO**

26. Les participants ont tenu à souligner le fait que les commissions nationales ne sont pas des partenaires, mais des éléments constitutifs de l'UNESCO.

27. L'importance des rôles des commissions nationales, tels que définis dans l'article II de la Charte des commissions nationales pour l'UNESCO, a été soulignée par l'ensemble des participants. En vue d'assurer une meilleure synergie entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège, il a été suggéré que des protocoles de coopération soient élaborés, qui permettraient aussi de rehausser la capacité d'action et de négociation des commissions nationales vis-à-vis des autres organisations du système des Nations Unies et des sources de financement extrabudgétaire.

28. En ce qui concerne les relations avec les nouveaux partenaires, un accent particulier a été mis sur l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des idéaux de l'Organisation, en particulier des parlementaires et des maires.

29. Les relations entre l'UNESCO et les autres organisations du système des Nations Unies doivent être améliorées, notamment avec celles concernées par le développement. Une attention particulière doit être donnée à une meilleure coordination, aux niveaux appropriés, des processus de réforme dans lesquels sont engagées de nombreuses agences actuellement.

30. La recherche de partenariats avec les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales telles que l'OUA, la SADC, la Commission de l'océan Indien, l'IGAD, la CEDEAO, et la CEMAC devrait également contribuer à renforcer l'impact de l'action de l'UNESCO.

#### **D. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

31. Le C/4 doit être un document bref, à caractère prospectif et à horizon glissant, indiquant les grands objectifs à poursuivre ainsi que les résultats globaux à atteindre dans chacun des domaines de compétence de l'Organisation au cours de la période 2002-2007.

#### **Priorités du programme biennal pour 2002-2003**

32. La présentation par grands programmes devrait être maintenue, en y incluant éventuellement un grand programme pour les sciences sociales et humaines, appelé à donner un "visage humain" à l'ensemble des programmes de l'Organisation et à rehausser sa contribution à l'établissement d'une culture de la paix.

33. En conséquence, la dotation budgétaire des sciences sociales et humaines devrait être de l'ordre d'au moins 10 % du budget. D'une manière générale, les participants ont estimé que la répartition actuelle des ressources entre les différents champs d'action devrait être maintenue. Ils ont cependant considéré, au vu des priorités identifiées, que les ressources allouées au grand programme consacré à la communication et à l'information devraient être également augmentées.

34. Les projets transdisciplinaires devraient être formulés autour des thèmes énumérés au paragraphe 16 de ce document.

#### **Décentralisation**

35. M. Stephen Hill, président de l'Equipe spéciale sur la décentralisation, a présenté les travaux de ce groupe créé par le Directeur général en décembre 1999. Puis, il a rappelé les débats qui ont eu lieu sur ce thème lors de la 159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (mai 2000), ainsi que les résultats de ses récentes rencontres à ce propos avec les délégués permanents.

36. Les participants ont exprimé leur vive gratitude à M. Hill pour son exposé à la fois clair et détaillé. De très nombreux participants ont interrogé M. Hill sur la nature et le contenu des consultations en cours entre le Secrétariat et les délégués permanents, les Etats membres et les commissions nationales quant à la proposition de regroupements sous-régionaux des bureaux hors Siège, et tout particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne. Ils ont exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet des propositions de regroupements à l'étude et ont estimé que celles-ci devraient être revues pour tenir compte des accords sous-régionaux déjà existant en Afrique subsaharienne, et qui tiennent compte de facteurs tant géographiques, qu'économiques et politiques. L'intégration et la coopération régionales s'en trouveraient considérablement améliorées.

37. Les participants ont également estimé que le processus de réforme en cours devrait aboutir à une réduction des dépenses - ce qui n'apparaît pas dans de la présentation de M. Hill - et que les économies ainsi réalisées devraient être consacrées aux activités de programme. Ils ont également insisté sur le fait que l'actuelle réflexion sur la décentralisation doit énoncer clairement les rôles, mandats et fonctions des bureaux hors Siège ainsi que les interactions entre ces derniers et les commissions nationales, dont le rôle devrait être renforcé. En outre, ils ont tenu à souligner qu'il fallait assurer une juste répartition des ressources entre tous les Etats membres desservis par les bureaux hors Siège.

38. A l'issue de leurs travaux, les participants ont adopté la Déclaration sur la nécessité d'un dialogue pour la paix, dont le texte est le suivant :

#### DECLARATION SUR LA NECESSITE D'UN DIALOGUE POUR LA PAIX

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SUR LA PREPARATION DU PROJET DE STRATEGIE A MOYEN TERME ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003, TENUE A WINDHOEK, EN NAMIBIE, DU 26 AU 30 JUIN 2000,

1. PROFONDEMENT PREOCCUPES PAR LES FOYERS DE TENSION, LES CONFLITS ARMES, LES NOUVELLES FORMES DE VIOLENCE QUI METTENT EN PERIL LA PAIX DANS CERTAINES REGIONS DU MONDE, NOTAMMENT EN AFRIQUE, ET QUI CONSTITUENT AUTANT D'ENTRAVES A LA REALISATION DES IDEAUX DE L'UNESCO,
2. REAFFIRMONS NOTRE ENGAGEMENT POUR L'INSTAURATION D'UNE PAIX DURABLE DANS TOUTES LES REGIONS DU MONDE, PAR LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE PAIX,
3. LANÇONS UN APPEL SOLENNEL A CHOISIR LA VOIE DU DIALOGUE POUR UN RETOUR DEFINITIF DE LA PAIX EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE, CONDITION DE L'UNITE ENTRE LES PEUPLES ET GARANTIE D'UNE COMPREHENSION INTERNATIONALE, D'UNE AUTHENTIQUE SECURITE HUMAINE AINSI QUE D'UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX,
4. ESTIMONS QUE LE MANDAT DE L'UNESCO D'"ELEVER LES DEFENSES DE LA PAIX DANS L'ESPRIT DES HOMMES" DEMEURE VALABLE, ET QUE L'ORGANISATION DOIT REDOUBLER D'EFFORTS A CET EGARD,
5. DECLARONS NOTRE ENGAGEMENT INFALLIBLE A NOUS ASSURER QUE L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL SOIENT ORIENTEES VERS LA REALISATION D'UNE CULTURE DE PAIX.

FAIT A WINDHOEK  
LE 30 JUIN 2000

LES PARTICIPANTS

## **CONSULTATION DES COMMISSIONS NATIONALES DES ETATS MEMBRES DE LA REGION ASIE ET PACIFIQUE**

**Tachkent, Ouzbékistan (10-12 juillet 2000)**

### **A. Enjeux et défis à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

1. Tout en approuvant dans l'ensemble les défis et tendances recensés dans la section A du document de consultation, les délégations ont souligné l'importance cruciale que revêtent pour la région les problèmes concernant la mondialisation, le fossé grandissant entre riches et pauvres, nantis et démunis, ceux qui détiennent le savoir et ceux qui n'y ont pas accès, l'aggravation de la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, la menace contre la préservation de la diversité et de l'identité culturelles, et les questions éthiques liées au progrès scientifique et à la société de l'information, entraînant des mutations de civilisation, la montée de la violence et la menace contre la sécurité. Les délégations ont estimé que les dix tendances dégagées dans le document 159 EX/39 étaient pertinentes et devaient être sérieusement prises en compte dans l'action de l'Organisation. Ces tendances posent des défis mais ouvrent en même temps des perspectives.

### **B. Principes et domaines d'action**

2. Les délégations ont été unanimes à dire que le mandat de l'UNESCO, tel que rappelé dans le document de consultation, conservait toute son actualité, mais elles ont demandé que ce mandat soit davantage mis en avant pour guider les programmes de l'UNESCO et sa coopération avec ses partenaires. Elles ont approuvé les fonctions intellectuelles et éthiques de l'Organisation, en considérant toutefois que celles-ci devaient trouver leur expression dans des actions concrètes. En ce qui concerne l'équilibre à rechercher entre action et réflexion, elles ont estimé que la réflexion devait à l'avenir porter sur le meilleur moyen de répondre aux besoins des Etats membres en matière de renforcement des capacités et de "coopération pour le développement".

3. L'action doit être menée en étroite coopération avec toutes les institutions concernées des Nations Unies, la société civile et les autres partenaires afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'effet de l'action de l'Organisation. Le suivi et l'évaluation doivent faire partie intégrante de tous les programmes.

4. Une réforme au sein de l'Organisation paraît indispensable pour que celle-ci puisse assumer son double mandat de forum intellectuel et d'organisme d'exécution. Souplesse, volonté d'ajuster le tir au fur et à mesure de l'évolution de la situation et capacité d'intégration sont essentielles au bon accomplissement de sa mission.

### **Domaines d'action prioritaires**

5. L'Organisation doit renforcer la solidarité internationale par la collaboration et la coopération avec tous les partenaires potentiels, à l'échelon international, régional et national, si elle veut remplir efficacement son rôle éthique et intellectuel. Les rapports des grandes conférences et commissions mondiales contiennent les plans d'action des années à venir. L'Asie et le Pacifique attachent une importance particulière au suivi de leurs recommandations, qui doivent devenir le principal axe de la Stratégie à moyen terme. Les Assises du Pacifique constituent une importante priorité dans cette région.

6. L'UNESCO exerce une action normative ainsi que des fonctions d'échange d'information, de renforcement des capacités et de constitution de réseaux dans ses domaines de compétence. Elle doit clarifier et renforcer ses activités de coopération pour le développement avec tous les partenaires potentiels. Elle doit jouer un rôle moteur dans l'information et la mobilisation de ses partenaires autour de la réalisation de ses objectifs.

7. L'UNESCO doit définir un cadre pour la gestion et la diffusion de l'information. On a à nouveau souligné qu'il importait de formuler des stratégies et des solutions pour promouvoir une meilleure compréhension, élargir la fonction de centre d'échange d'information et développer une approche holistique de l'action normative.

8. A l'issue d'un long débat, les délégués ont identifié, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, les priorités suivantes qui ne sont pas classées par ordre d'importance :

#### Education

- Suivi du Cadre d'action de Dakar - L'éducation pour tous (incluant l'éducation tout au long de la vie, l'éducation de la petite enfance, la qualité de l'éducation, l'enseignement à distance, l'éducation non formelle, l'accent étant mis sur l'éducation des femmes et des filles, les populations rurales, les groupes marginalisés et l'élimination de l'analphabétisme)
- Qualité de l'éducation et résultats de l'apprentissage
- Education à la paix, aux droits de l'homme et aux valeurs
- Services d'information pour l'éducation et application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation
- Formulation des politiques, planification et gestion dans le domaine de l'éducation
- Formation et mobilité des enseignants
- Enseignement technique et professionnel
- Bourses de longue durée pour les études supérieures.

#### Sciences

- Le suivi de la Conférence mondiale sur la science doit servir de fondement à l'action et à la formulation de politiques scientifiques et technologiques
- Considérations éthiques en matière de science et de technologie pour assurer le développement humain. La science au service de l'humanité, l'accent étant mis sur la biodiversité, la propriété intellectuelle et le savoir autochtone
- Enseignement des sciences, acquisition de connaissances scientifiques fondamentales et vulgarisation de la science
- Renforcement de l'enseignement des sciences et de la technologie dans l'enseignement supérieur

- La science et la technologie au service de l'élimination de la pauvreté. Renforcement des liens entre sciences exactes et naturelles et sciences sociales et humaines
- Renforcement des programmes relatifs aux sciences de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Programme solaire mondial
- Assurer l'accès à l'information dans le domaine de la science
- Recherches conjointes dans les domaines de la science et de l'environnement de la planète.

### Culture

- Promotion des cultures vivantes (créativité, développement des industries culturelles, droit d'auteur)
- Dialogue entre les civilisations (par exemple suivi du projet Routes de la soie)
- Patrimoine immatériel
- Convention concernant le patrimoine mondial : promotion et protection du patrimoine culturel et naturel
- Pluralisme linguistique et culturel
- Elaboration de politiques culturelles
- Ecotourisme et tourisme culturel et développement culturel.

### Communication

- Accès universel aux technologies de l'information et de la communication - combler le fossé numérique
- Infoéthique et cyberéthique
- Développement de médias professionnels
- Libre circulation de l'information et liberté d'expression
- Multilinguisme et multiculturalisme dans le cyberspace
- Accès des femmes au moyen des technologies de la communication
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour communiquer avec les personnes souffrant de handicaps.

### Interdisciplinarité

9. De l'avis général des participants, l'Organisation devrait renforcer l'application d'approches interdisciplinaires et intersectorielles dans tous ses domaines de compétence.



Certains thèmes ont été identifiés comme se prêtant particulièrement bien à un traitement transdisciplinaire :

- Sécurité à travers la gestion des ressources en eau
- Elimination de la pauvreté
- Gestion durable de l'énergie
- Catastrophes naturelles et écologiques - prévention, atténuation des effets et remise en état
- Les technologies de l'information et de la communication à l'appui du développement (nantis et démunis)
- Promotion de modes de consommation durables
- Réserves de biosphère transfrontalières
- Protection et promotion des connaissances autochtones
- Compréhension internationale pour la coexistence.

### **C. Fonctions et rôles**

10. Les participants ont approuvé le rôle de l'Organisation en tant que forum intellectuel. Ils étaient unanimes à considérer que le renforcement des capacités occupe également une place centrale dans la mission de l'Organisation, et que les efforts doivent porter sur la coopération pour le développement comme indiqué dans le document de consultation. C'est là une condition indispensable à la mise en oeuvre d'approches qui répondent aux besoins et aux préoccupations des Etats membres.

11. L'UNESCO est un forum intellectuel où les idées débattues revêtent une dimension éthique ; elle exerce une action normative et, en tant que catalyseur, elle joue un rôle de chef de file dans ses domaines de compétence. Dans le cadre de sa fonction d'échange d'information, il est important qu'elle assume des activités à la fois d'échange et de diffusion de l'information. Dans son rôle de renforcement des capacités, il est important que l'accent soit mis sur les activités de coopération pour le développement avec tous les partenaires potentiels dans ses domaines de compétence. Tel est le moyen le plus efficace par lequel l'UNESCO peut mettre en pratique les principes qu'elle prône. Il est très important de collaborer avec la société civile et les experts nationaux et de les associer à son activité. Il est suggéré de s'enquérir auprès de la population des besoins et des préoccupations de la région, puis de chercher quelles sont les stratégies qui permettent le mieux d'y répondre et de forger des partenariats pour leur mise en oeuvre efficace.

### **Groupes prioritaires**

12. De l'avis général des participants, le mode actuel d'identification des groupes prioritaires n'est pas adapté. Compte tenu de l'impact de plus en plus grand de la mondialisation, la priorité devrait être donnée aux jeunes, aux femmes, aux pays les moins avancés et aux groupes marginalisés, et l'action de l'UNESCO devrait tendre à satisfaire les besoins

particuliers de ces groupes, auxquels il convient d'ajouter l'Asie du Sud, les petits Etats insulaires, les populations rurales et les populations autochtones.

### **Partenaires de l'UNESCO**

13. Compte tenu de son mandat, l'UNESCO ne peut atteindre ses objectifs sans le concours de partenaires. Ceux-ci sont indispensables pour mobiliser des ressources, promouvoir la visibilité de l'UNESCO et améliorer à la fois son efficacité et l'impact de son action. L'UNESCO doit donc prendre les devants pour rechercher des partenariats aux niveaux national, régional et international et définir avec eux des modalités de coopération pour une action conjointe et concertée dans les Etats membres.

14. Il faudrait définir des modalités de coopération appropriées avec le secteur privé afin de mieux l'associer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO.

15. Compte tenu de leur statut officiel, défini dans l'Acte constitutif de l'Organisation, et du mandat particulier qui leur est confié par la Conférence générale, les commissions nationales devraient être considérées comme faisant partie intégrante de l'Organisation et non comme un partenaire. Elles ont un rôle décisif à jouer dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes, et estiment qu'elles devraient être davantage associées au déroulement des activités. Elles devraient également participer activement à la constitution de partenariats locaux et c'est par elles que l'UNESCO devrait passer pour établir des liens de coopération avec les partenaires locaux et nationaux.

16. Les partenaires reconnus sont les organisations non gouvernementales ; les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales internationales, régionales et sous-régionales ; les autorités gouvernementales et les administrations locales ; le secteur privé, les fondations et les donateurs multilatéraux ; et les mass media afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

### **Décentralisation**

17. M. Stephen Hill a fait le point des travaux de l'Equipe spéciale sur la décentralisation, dont il est président. Les délégations ont participé au débat sur les propositions. Elles ont pleinement souscrit au processus de consultation, mais ont fait valoir que le gain d'efficacité ne passait pas par une compression des effectifs et une perte de compétences et de ressources. Elles ont réclamé le transfert des fonctions budgétaires et administratives dans les régions ainsi que l'implication des commissions nationales. La nomination d'un personnel compétent est une condition indispensable au succès de la réforme relative à la décentralisation.

18. Les participants ont approuvé l'engagement pris en faveur de la décentralisation, qui devrait contribuer à renforcer la concertation entre le Bureau hors Siège et les commissions nationales s'agissant de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes. Ils ont déclaré préférer des bureaux sous-régionaux polyvalents, desservant les 16 Etats membres du Pacifique et les huit Etats membres de la SEAMEO et de l'ASEAN.

## **D. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

### **Nature et portée du 31 C/4 et du 31 C/5**

19. Les deux options ont été examinées. De l'avis général des participants, le document 31 C/4 devrait être simple, précis, relativement court et rédigé dans une langue lisible. Il

devrait définir la vision, les objectifs et les stratégies et être axé sur les résultats. Une structure s'articulant autour des grandes questions a été jugée préférable.

20. La préférence est également allée à un plan à "horizon glissant" couvrant une période de six ans, que la Conférence générale pourrait éventuellement ajuster tous les deux ans pour tenir compte de l'évolution rapide de la situation et des nouveaux éléments. La continuité a été qualifiée d'élément important ; les résultats devraient être communiqués aux commissions nationales pendant la durée des projets au fur et à mesure des évaluations.

21. De l'avis général, il devrait s'agir d'un document combinant des programmes à la fois transdisciplinaires et sectoriels, à partir duquel les bureaux régionaux et sous-régionaux formuleraient leurs programmes biennaux.

22. Le 31 C/5 devrait être un document technique et détaillé indiquant les modalités de programme, les résultats escomptés, le budget et les procédures d'évaluation et de compte rendu. La démarche doit être dans la mesure du possible interdisciplinaire, intersectorielle. Un système de renvoi au 31 C/4 contribuerait à identifier les programmes nécessitant une participation nationale, sous-régionale et régionale et à établir les articulations nécessaires. Le plan général du 30 C/5 a été jugé approprié ; les Assises du Pacifique ont été considérées comme un élément sous-régional important. Le 31 C/5 devrait, comme le 30 C/5, contenir des stratégies régionales et sous-régionales se rapportant à chaque groupe de bureaux régionaux.

23. Tout en se prononçant pour une approche intersectorielle interdisciplinaire, les participants ont réitéré les thèmes déjà identifiés. En outre, les priorités définies dans le cadre des Assises du Pacifique ont été approuvées :

Les Assises du Pacifique comprennent deux volets :

- Un projet interdisciplinaire spécial *Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique*
- *Des priorités sectorielles* : Education tout au long de la vie ; Les sciences au service du développement ; Développement culturel : patrimoine et création ; Communication, information et informatique ; Vers une culture de la paix (*on trouvera à l'Annexe des indications détaillées relatives aux Assises du Pacifique*).

### **Visibilité de l'UNESCO**

24. La visibilité de l'UNESCO est une question fondamentale pour les délégations qui s'inquiètent de voir que la crédibilité de l'Organisation est en cause dès lors que ses efforts ne sont pas publiquement reconnus. Des stratégies précises doivent être définies dans le 31 C/4 pour que des plans d'action puissent être mis au point et adoptés par le Siège, les bureaux régionaux et les commissions nationales. Pour améliorer la visibilité, il faut des activités pertinentes, enthousiasmantes, qui captent l'attention des médias et ouvrent des possibilités. Le débat thématique a une résonance et de ce fait ne doit pas être évité.

25. Les stratégies suggérées consistent notamment à formuler une stratégie de relations publiques pour les mass media ; donner le plus large écho possible aux projets qui améliorent la visibilité tels que le projet relatif au Patrimoine mondial, la culture de la paix, les prix, les ambassadeurs de bonne volonté et les anniversaires ; tirer au maximum parti des technologies de communication pour transmettre l'information ; diffuser les publications dans les langues locales afin de capter l'attention notamment des jeunes et des femmes ; mobiliser le

financement des entreprises ; utiliser avec efficacité les possibilités offertes par les partenaires, les commissions nationales et les bureaux hors Siège.

### **E. Priorités du Programme biennal pour 2002-2003**

26. De l'avis général, les domaines de compétence de l'UNESCO doivent demeurer l'éducation, la science, la culture et la communication. Des efforts accrus doivent être faits pour aborder la programmation et la mise en oeuvre des actions sous un angle intersectoriel et interdisciplinaire afin qu'à terme ce type d'approche devienne la norme.

27. La répartition des ressources entre les différents domaines de compétence n'a pas donné lieu à un consensus. Cette répartition ne peut se faire qu'une fois définis les objectifs et les stratégies.

28. Cependant, l'éducation a été considérée comme la première des priorités et, compte tenu de l'impact de la mondialisation, on a estimé que la culture et la communication devaient recevoir une part plus élevée des ressources allouées. En outre, un pourcentage approprié du total des ressources du programme devrait être affecté à des projets interdisciplinaires.

### **Priorités d'action**

- Education -** Education de base de qualité pour tous  
Education de qualité  
Enseignement et formation techniques et professionnels  
Education non formelle et éducation des adultes  
Formation des enseignants  
Evaluation et résultats de l'apprentissage  
Education aux valeurs et à la citoyenneté
- Sciences -** Suivi de la Conférence mondiale sur la science  
Considérations éthiques dans le domaine de la science  
Enseignement des sciences fondamentales  
Gestion rationnelle des ressources naturelles  
Programme solaire mondial
- Sciences sociales  
et humaines -** Elimination de la pauvreté et programme MOST  
Paix, démocratie et droits de l'homme  
Questions éthiques
- Culture -** Culture et développement  
Patrimoine culturel et naturel  
Patrimoine immatériel  
Pluralisme linguistique et culturel
- Communication -** Accès aux technologies de l'information et de la communication  
Ethique dans les médias et la communication  
Diversité et identité culturelles dans le cyberspace

## ANNEXE

### Recommandations du Groupe de travail sur le Pacifique

#### **Priorités du Programme biennal pour 2002-2003**

La sous-région du Pacifique a défini deux séries de priorités :

#### **I. Assises du Pacifique**

La sous-région du Pacifique a approuvé la reconduction des priorités définies dans le cadre des Assises du Pacifique, telles qu'énoncées à la fois dans le projet interdisciplinaire spécial et dans les listes sectorielles.

#### **Projet spécial - Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique : Priorités**

1. Commissions nationales pleinement opérationnelles
2. Meilleure connaissance du phénomène de l'exode rural dans le Pacifique et de son impact sur les conditions d'existence en milieu rural et urbain
3. Poursuite du programme de formation de jeunes animateurs
4. Développement d'une culture de la maintenance grâce à l'élargissement des possibilités d'acquisition des compétences indispensables dans la vie courante
5. Effort accru de préservation du patrimoine culturel et naturel
6. Intégration de la science et de la technologie autochtones
7. Extension du projet visant à assurer des conditions d'existence viables dans les villages
8. Extension des programmes de formation à l'utilisation des médias et des technologies de l'information
9. Renforcement des capacités et formation en matière de population et de développement durable

#### **Priorités sectorielles : L'éducation tout au long de la vie**

- A. Soutien accru aux efforts nationaux d'alphabétisation en milieu scolaire
- B. Soutien accru à la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants
- C. Soutien accru aux efforts nationaux de reconstruction des systèmes éducatifs
- D. Amélioration de la gestion des écoles primaires et secondaires
- E. Soutien accru aux efforts nationaux de révision des programmes d'enseignement et des politiques et pratiques concernant l'évaluation dans les établissements primaires et secondaires

## **Les sciences au service du développement**

### *Hydrologie*

- A. Renforcement de la recherche sur les ressources en eau dans le Pacifique
- B. Diffusion de connaissances sur la gestion des ressources en eau

### *Science de la mer*

- C. Développement des politiques nationales de gestion des ressources océaniques dans le Pacifique
- D. Développement des matériels de formation et d'enseignement pour une meilleure gestion des ressources océaniques

### *Gestion des transformations sociales*

- E. Création d'un réseau de chercheurs en sciences sociales
- F. Production et diffusion de connaissances sur la pauvreté, l'exclusion et l'autonomisation dans le Pacifique

## **Développement culturel : patrimoine et création**

### *Préservation de la culture*

- A. Soutien accru aux efforts nationaux de promotion des langues vernaculaires
- B. Lancement d'une étude de l'UNESCO sur l'histoire du Pacifique
- C. Etablissement d'un inventaire du patrimoine immatériel du Pacifique
- D. Augmentation du nombre d'Etats membres du Pacifique signataires de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial

### *Dialogue interculturel*

Renforcement du réseau d'animateurs culturels

## **Communication, information et informatique**

### *Information sur les technologies appropriées de l'information et de la communication et accès à ces technologies*

- A. Amélioration de l'infrastructure nationale nécessaire pour produire des informations et y accéder aux niveaux local, national et international
- B. Développement des possibilités de formation offertes à certains groupes cibles tels que les spécialistes de l'information
- C. Développement de la connectivité entre différents systèmes de diffusion de l'information tels que la radio, la télévision, l'Internet

*Développement des bibliothèques, des archives et des services d'information*

- A. Mobilisation et perfectionnement des professionnels de l'information afin de leur permettre de tirer parti des nouvelles technologies de la communication

**(Projet transdisciplinaire précédent) - Vers une culture de la paix**

*Système des écoles associées*

- A. Renforcement du réseau des coordonnateurs nationaux du SEA  
B. Renforcement du projet phare du SEA

*Diffusion de messages pour une culture de la paix*

- A. Sensibilisation accrue à la notion de culture de la paix et à ses implications

**II. Suivi des conférences mondiales**

Les participants ont insisté pour que l'Organisation mette l'accent dans les prochains C/4 et C/5 sur le suivi et la mise en oeuvre des recommandations des grandes conférences internationales, notamment les suivants :

- *Forum [Dakar] international sur l'éducation pour tous (notamment possibilités d'éducation tout au long de la vie et d'éducation non formelle, éducation de la petite enfance et développement de l'éducation aux valeurs)*
- *Deuxième Congrès international [Séoul] sur l'enseignement technique et professionnel (notamment renforcement des capacités)*
- *Cinquième Conférence internationale [Hambourg] sur l'éducation des adultes (en particulier formation de personnel pour l'alphabétisation et développement des systèmes de prestation de services éducatifs)*
- *Conférence mondiale [Paris] sur l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle : Vision et action (l'accent étant mis sur l'accès et les modalités de prestation de services d'enseignement à distance)*
- *Conférence mondiale [Budapest] sur la science (notamment enseignement des sciences, incluant la formation des professeurs de science et l'élaboration de matériels d'enseignement des sciences, catastrophes naturelles - sensibilisation et prévention, exploitation des connaissances locales et autochtones aux fins d'un développement durable)*
- *Conférence intergouvernementale [Stockholm] sur les politiques culturelles pour le développement (en particulier écotourisme, tourisme culturel et formulation de politiques culturelles)*

Les participants ont également estimé que l'UNESCO devait tirer parti des avancées conceptuelles contenues dans les rapports des Commissions Delors et de Cuéllar.

A propos du suivi des conférences mondiales, ils ont souligné qu'il était important de relever les défis nouveaux et émergents, tels que ceux auxquels sont confrontés les jeunes, et d'assurer l'accès et le recours aux technologies de l'information et de la communication pour le partage des connaissances dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO.



Cent soixantième session

160 EX/5  
Partie I (B)  
PARIS, le 14 septembre 2000  
Original anglais

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT LE PROJET  
DE STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET  
POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE I**

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres,  
des Membres associés, des organisations intergouvernementales  
et des organisations internationales non gouvernementales**

**B. SYNTHÈSE DES VUES EXPRIMEES PAR LES ETATS MEMBRES  
ET LES MEMBRES ASSOCIES DANS LEURS REPONSES  
ECRITES A LA CONSULTATION**

**RESUME**

La partie I de ce document présente les résultats de la consultation qui a été menée sur la base d'un document diffusé sous couvert de la lettre circulaire CL/3554 (dont le texte est reproduit dans le document 160 EX/INF.4). Cette partie comporte trois sections, qui sont publiées sous fascicules distincts :

La partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui se sont tenues entre mai et juillet 2000.

La partie I (B) contient une synthèse des vues exprimées par les Etats membres et les Membres associés dans leurs réponses écrites à la consultation.

La partie I (C) contient les résumés des observations formulées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

1. Dans sa lettre circulaire CL/3554, le Directeur général a invité les Etats membres et les Membres associés ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à lui communiquer leurs observations et propositions concernant l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5).

2. Le présent document offre une synthèse des vues, observations et propositions des 48 Etats membres (voir liste en annexe) dont les réponses étaient parvenues au Secrétariat au 15 août 2000.

### **I. Enjeux et défis à l'aube du XXIe siècle**

3. Tous les Etats membres qui ont répondu ont reconnu l'importance des enjeux et des défis exposés dans le document de consultation et, tout en exprimant des points de vues dissemblables, ont réaffirmé leur appui au processus de réforme entrepris par l'Organisation.

4. Dans leurs réponses, la quasi-totalité des 48 Etats membres ont estimé que l'aggravation de la pauvreté était, de tous les problèmes actuels et prévisibles, celui qui se posait avec le plus d'acuité et nécessiterait une réorientation des programmes et priorités de l'UNESCO. Tandis que plusieurs Etats membres établissaient un lien entre ce problème et les inégalités d'accès à l'éducation, d'autres considéraient que la mondialisation, les avancées de la science et de la technique et la révolution de l'information et de la communication jouaient un rôle central dans l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion. La plupart d'entre eux ont fait observer que les problèmes et les enjeux mentionnés dans le document de consultation étaient étroitement liés, certains y voyant, dans une certaine mesure, les conséquences fâcheuses d'une économie de marché qui semblait être devenue "l'idéologie" dominante dans une grande partie du monde. Dans ce contexte, l'un des Etats membres a déploré "une perte des repères éthiques dans la société" et a affirmé que l'activité humaine devrait être régie par un ensemble de valeurs supérieures.

5. Un certain nombre de réponses ont souligné la menace que la mondialisation risquait de représenter pour la diversité culturelle et le pluralisme. On a relevé avec préoccupation la dévalorisation croissante de l'identité, de la langue, des coutumes et des traditions que connaissent certains pays tandis qu'ailleurs on observe un mépris croissant à l'égard des coutumes et des nationalités "autres". A cet égard, on a estimé que les programmes de l'UNESCO visant à favoriser le dialogue interculturel devraient mettre l'accent sur l'assistance technique plutôt que sur les activités symboliques ou universitaires. On a également proposé que l'UNESCO fasse davantage fond sur les conclusions formulées par la Commission mondiale de la culture et du développement et la Commission mondiale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, l'une et l'autre ayant su mettre l'accent sur les aspects de la mondialisation qui ouvrent à l'UNESCO de nouvelles perspectives d'action.

6. Plusieurs réponses ont établi un lien entre les problèmes liés à l'accroissement de la population et à l'urbanisation massive et les phénomènes de la pauvreté et de l'inégalité d'accès à l'éducation. Selon un point de vue, la dévalorisation de la terre et l'exode rural étaient les conséquences de l'affaiblissement du secteur agricole, qui avait pour corollaire la détérioration de l'environnement naturel.

7. La question de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication a suscité des opinions diverses. Certains craignaient qu'elles n'élargissent le fossé entre monde développé et monde en développement et n'induisent de nouvelles inégalités en favorisant encore plus le développement des pays qui sont déjà en avance sur le plan des sciences et des techniques, de l'éducation, des réformes économiques, des structures et modes de pensée modernes. Un Etat membre, tout en constatant la réalité de cette fracture numérique, s'est dit confiant, dans les nouvelles possibilités qui s'offraient de favoriser la diversité culturelle et linguistique et d'accéder aux connaissances et à l'information sans souci des frontières et en temps réel. Il a demandé que l'on procède à une analyse du "déficit de connaissances" qui passerait notamment en revue les outils et les réseaux reliant les pays et régions "info-pauvres" aux circuits mondiaux d'échange d'informations et de connaissances.

8. En raison des vives préoccupations suscitées par la dégradation de l'environnement, phénomène directement lié aux problèmes engendrés par les nouvelles tendances planétaires, on a généralement estimé que l'UNESCO devrait contribuer à un développement humain durable à travers toutes ses activités. On a également mentionné que "l'eau" serait l'un des mots clés de l'avenir et, à cet égard, on a souligné l'importance de la dimension éthique des travaux sur l'énergie, l'eau douce, l'espace extra-atmosphérique et les technologies de l'information.

9. Pour plusieurs Etats membres, le programme de l'UNESCO est devenu tellement fragmentaire et éparpillé que cela nuit à l'image et à la visibilité de l'Organisation et l'empêche de mobiliser facilement le soutien nécessaire à son action. Un membre a suggéré que l'UNESCO se recentre sur ses quatre grands domaines de compétence en privilégiant deux thèmes : la promotion de l'éducation pour les droits de l'homme (qui mettrait en avant l'éducation pour le développement durable) et la promotion de l'éducation comme droit de l'homme, en partant du principe qu'il s'agit là des deux plus importants préalables à la paix.

10. On a souligné que parallèlement à la diminution constante de l'aide directe des nations riches au développement des nations plus pauvres, la privatisation et la commercialisation ne cessaient de gagner du terrain dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Il s'ensuit qu'un nombre croissant d'individus, exclus des possibilités du marché, se tourneront vers les mécanismes internationaux et multilatéraux d'assistance, avec le risque que les organisations internationales perdent leur crédibilité si ces mécanismes se révèlent peu efficaces. On a souligné que, de ce fait, le rôle politique que joue l'UNESCO vis-à-vis de ses Etats membres en mobilisant davantage de fonds pour l'action sur le terrain est tout aussi important que son magistère intellectuel et éthique.

11. En ce qui concerne les défis liés à la gouvernance qu'impliquent l'affaiblissement relatif du rôle de l'Etat et le développement de la société civile, un Etat membre, estimant que la communauté internationale n'est pas parvenue à une vision commune sur cette question, a proposé que l'on mette plutôt l'accent sur l'amélioration des relations entre Etats souverains, organisations régionales et institutions internationales de façon à apporter des réponses efficaces aux problèmes de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme.

12. La contribution de l'UNESCO à la paix et la sécurité internationales conformément au mandat que lui assigne son Acte constitutif a suscité plusieurs observations. Un Etat membre, exprimant son inquiétude devant la multiplication des guerres civiles et des conflits armés, a demandé que les programmes de l'UNESCO prennent expressément en compte le problème des réfugiés engendré par ces conflits (en particulier en Afrique) et ses répercussions, soulignant que ce phénomène empêche d'atteindre l'objectif de l'éducation de base pour tous et entrave l'effort visant à édifier une culture de la paix dans l'esprit des hommes.

13. On a également proposé que la définition des problèmes s'accompagne d'une analyse des moyens les plus appropriés de les résoudre, en soulignant que diverses mesures de confiance avaient été mises en oeuvre avec profit dans les domaines de compétence de l'UNESCO : coopération pour la réforme de l'enseignement et la révision des programmes et manuels scolaires, réseaux d'écoles, dialogue interculturel entre les Etats membres et à l'intérieur de ceux-ci, différents réseaux de coopération dans les domaines des sciences, de l'enseignement supérieur, des médias ainsi que des droits de l'homme. On a également fait observer que la paix ne peut progresser qu'avec l'appui et la participation des Etats membres et des peuples et que le véritable problème n'est pas tant d'équilibrer la réflexion et l'action que de les mettre en adéquation.

14. Les principaux problèmes et enjeux mentionnés étaient notamment les suivants :

- l'analphabétisme et les nouvelles formes d'illettrisme ;
- l'éducation tout au long de la vie dans un monde en rapide mutation et dans le contexte de l'explosion de l'information ;
- les problèmes d'équité entre les sexes et la nécessité de disposer de données ventilées par sexe qui soient fiables et détaillées afin d'éclairer la prise de décision ;
- les jeunes et la criminalité ;
- le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose : actions intégrées avec celles d'ONUSIDA et de l'OMS ;
- la lutte contre le racisme et la xénophobie ;
- l'extrémisme intellectuel et religieux ;
- le dialogue interculturel Est-Ouest (exemple : la Route de la soie) ;
- les arts et toutes les formes d'expression spirituelle ;
- les conflits culturels liés aux migrations Sud-Nord ;
- l'impact de la dette extérieure sur les pays pauvres ;
- les conséquences de la tendance nouvelle à la désindustrialisation ;
- la sécurité alimentaire ;
- la bioéthique et le génome humain.

## II. Principes et domaines d'action

15. Les vues exprimées concernant les principes essentiels et les critères clés qui devraient orienter le renouveau de l'Organisation et l'adaptation de son action aux enjeux et défis identifiés mettent toutes l'accent sur le rôle et la mission de l'Organisation, ainsi que sur la nécessité d'une réforme de la gestion et d'une redéfinition des programmes.

16. La plupart des propositions relatives au renouveau de l'UNESCO préconisent des pratiques de gestion modernes fondées sur l'obligation redditionnelle, le contrôle et l'évaluation, la transparence et l'interdisciplinarité. Plusieurs Etats membres voient dans la décentralisation une possibilité de revitaliser l'Organisation et l'un d'entre eux a estimé qu'une limitation du nombre des bureaux régionaux et sous-régionaux était indispensable pour éviter les doubles emplois et le surcroît de bureaucratie. Selon un autre, la rationalisation de la voie administrative entre le Siège et les Etats membres grâce aux technologies de l'information appropriées permettra de donner à l'Organisation la taille adéquate tout en réduisant les dépenses administratives. Plusieurs autres suggestions ont été formulées concernant la réforme managériale :

- un Conseil exécutif de composition plus restreinte serait plus efficace que le Conseil actuel. Parallèlement, le principe du roulement garantirait la participation de tous les Etats membres aux travaux du Conseil ;
- il faudrait réorganiser la Conférence générale pour permettre un dialogue plus étroit et un véritable débat, ainsi qu'une participation plus active des ministres concernés ;
- il faudrait élaborer, si nécessaire avec le concours d'une expertise extérieure, une politique TIC pour les travaux du Secrétariat et ses relations avec les Etats membres, la Conférence générale et le Conseil exécutif ;
- il conviendrait de mettre en place des mécanismes flexibles qui puissent s'adapter aux mutations accélérées dans un monde éminemment changeant ;
- il faudrait corriger le déséquilibre actuel entre réflexion et action, entre conférences, réunions et publications, d'une part, et projets pilotes ou mobilisateurs, d'autre part.

17. En ce qui concerne la programmation, beaucoup ont estimé nécessaire que l'UNESCO se recentre et se concentre sur les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif. Toutefois, un Etat membre a réclamé l'assurance que les programmes et activités présentant un intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés ne seraient pas remis en cause. D'une manière générale, on a admis que les problèmes complexes auxquels est confrontée l'Organisation appellent une approche interdisciplinaire dans la majorité de ses activités.

18. On a également estimé que l'UNESCO devrait explorer de nouvelles modalités permettant aux Etats membres de s'impliquer activement dans les questions de planification. A cet effet, on a préconisé une participation plus efficace des Etats membres aux conférences internationales, réunions et tables rondes consacrées à l'analyse des questions et problèmes dominants, ainsi que le renforcement des commissions nationales.

19. En ce qui concerne la coopération de l'Organisation avec ses partenaires – tant traditionnels que nouveaux – le principe fondamental, pour plusieurs Etats membres, est d'éviter les doubles emplois avec les autres organisations internationales. On a également mentionné la nécessité d'un resserrement de la coopération avec les autres OIG (à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies) et les ONG. L'importance de conclure de nouveaux partenariats avec le secteur privé a suscité d'abondants commentaires ; l'un des Etats membres a estimé qu'il entraînait dans le cadre du mandat de l'UNESCO d'élaborer des approches et des mécanismes efficaces pour influencer sur d'autres institutions qui jouent un rôle crucial dans l'orientation du développement sociétal, telles que les institutions financières et économiques. Il convient donc que l'Organisation intensifie ses efforts pour travailler avec le secteur privé tout en veillant à maintenir les liens appropriés avec la société civile.

## II.1 Domaines d'action prioritaires

20. La plupart des réponses ont désigné l'éducation pour tous comme le principal domaine d'action prioritaire. Dans le domaine de l'éducation, les différentes priorités mentionnées étaient notamment les suivantes : l'éducation pour les droits de l'homme, la paix et la démocratie ; apprendre à vivre ensemble ; l'éducation pour le pluralisme et le multiculturalisme ; l'éducation pour le développement durable ; l'égalité entre les sexes ; l'éducation à distance grâce aux technologies de l'information ; l'éducation en zone rurale ; l'éducation des groupes marginalisés ; l'enseignement technique et professionnel ; la formation et le recyclage des enseignants, en particulier pour l'enseignement des sciences ; l'élaboration des matériels d'enseignement et d'apprentissage et leur diffusion ; l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'éducation à distance, un Etat membre a suggéré que la prochaine Stratégie à moyen terme prévoie le lancement d'un satellite pour le téléenseignement dans tous les domaines et la création d'un réseau ou d'un organisme international d'alphabétisation et d'éducation des adultes qui diffuserait ses programmes grâce à ce satellite.

21. En ce qui concerne les sciences, les domaines d'action les plus fréquemment mentionnés avaient trait à l'éthique de la science et de la technique (tout particulièrement la recherche scientifique sur le génome humain et la question de la prolifération des aliments génétiquement modifiés), la conservation du patrimoine naturel et la gestion des transformations sociales. L'une des propositions formulées visait à poursuivre l'élaboration d'un mandat intergouvernemental pour les sciences exactes et les sciences sociales sur la base des cinq programmes scientifiques (PHI, COI, PICG, MAB, MOST). Les autres domaines prioritaires énumérés étaient les savoirs autochtones, la culture de la maintenance, la place des femmes dans les sciences, l'écotourisme, notamment.

22. Dans le domaine de la **culture**, les principales priorités mentionnées avaient trait à la promotion du pluralisme culturel et linguistique et de la diversité. On a également mentionné le patrimoine immatériel et le patrimoine subaquatique, les questions relatives à la propriété intellectuelle, et l'application cohérente au niveau mondial de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial.

23. Dans le domaine de la **communication**, la principale priorité retenue était l'accès universel à l'information et à la connaissance, l'accent étant mis en particulier sur l'accès universel au cyberspace. Parmi les autres priorités figuraient la formation et le renforcement des capacités ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les professionnels des médias commerciaux et non commerciaux (notamment les cybermédias, le cinéma, l'audiovisuel et les spectacles en direct).

24. S'agissant des domaines d'action où l'UNESCO, tout en continuant de jouer un rôle spécifique, devrait développer sa coopération avec les autres partenaires, on a cité les exemples suivants : l'éducation pour tous en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale ; les programmes de sciences en collaboration avec le PNUE (l'objectif étant de transformer les activités pertinentes en un nouveau programme interinstitutions financé par le Fonds des Nations Unies pour l'environnement mondial et des sources privées) ; le suivi de la Conférence de Stockholm, en particulier le renouvellement des politiques culturelles, en coopération avec la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

25. On a également suggéré un rapprochement du Réseau du système des écoles associées et des réseaux d'écoles européennes en coopération avec le Conseil de l'Europe, ainsi que la collaboration avec les projets "Education pour une citoyenneté démocratique" et "L'année européenne des langues" du Conseil. D'autres mécanismes de coopération éventuelle porteraient notamment sur un renforcement de la coordination des activités relatives à l'enseignement des droits de l'homme avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'élaboration d'un programme international pour l'enseignement technique et professionnel et la formation en coopération avec l'Organisation internationale du travail. Enfin, on a suggéré que la coordination des questions relatives à l'éducation environnementale soit assurée conjointement par les secteurs de l'éducation et des sciences, en se fondant sur l'expérience et les conseils des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et du Système des écoles associées.

26. En ce qui concerne les domaines d'action qui pourraient être abandonnés, plusieurs Etats membres ont souligné qu'une telle décision ne devrait intervenir qu'à l'issue d'une évaluation détaillée et exhaustive de l'impact de l'Organisation dans les domaines en question. Néanmoins, certains des Etats membres ont recensé des domaines où les activités de l'UNESCO devraient être réduites, rationalisées ou abandonnées, dans un souci de concentration des programmes. On a mentionné notamment :

- les activités relatives à l'environnement pour lesquelles le PNUE est l'organisme chef de file ;
- les chaires UNESCO et le programme UNITWIN ;
- les politiques et programmes relatifs à la population (qui devraient être transférés au FNUAP) ;
- les activités relatives à l'éducation physique et au sport (qui devraient relever de la compétence du Comité international olympique) ;
- les instituts pour l'éducation, dont l'action devrait faire l'objet d'une clause de caducité ;

- la pornographie sur l'Internet ;
- l'action normative dans le domaine du droit d'auteur (qui devrait être transférée à l'OMPI) ;
- le transfert du secrétariat du Programme solaire mondial à l'une des institutions chef de file du programme, de manière à permettre à l'UNESCO de se concentrer exclusivement sur l'éducation et la formation dans le domaine des sources d'énergie renouvelables ;
- limitation du nombre des rapports mondiaux à un seul rapport, qui serait complémentaire du rapport du PNUD sur le développement humain ;
- réduction du nombre des comités consultatifs, groupes d'experts et autres organes consultatifs.

27. On s'est largement félicité de la fusion et de l'intégration des activités relatives à la culture de la paix dans les grands programmes. L'une des réponses a souligné la nécessité d'évaluer l'impact des programmes intergouvernementaux tels que le PICG. Dans le même ordre d'idées, un Etat membre a estimé qu'il serait préférable de créer un nouveau programme sur la gestion des ressources en eau, qui remplacerait les activités actuelles menées dans le cadre du PHI.

## **II.2 Interdisciplinarité**

28. Les réponses ont été unanimes sur le fait que les enjeux et défis complexes relevés appelle une optique interdisciplinaire. Les thèmes sur lesquels une approche transdisciplinaire couvrant tous les domaines de compétence devrait avoir la préférence dans les années à venir sont les suivants : lutte contre la pauvreté ; gestion des ressources en eau ; éthique des sciences et des technologies ; accès universel à l'information ; éducation pour tous ; gouvernance démocratique ; gestion de l'environnement ; éducation pour l'environnement ; culture de la paix ; savoirs autochtones ; éducation pour les droits de l'homme ; gestion des ressources environnementales ; patrimoine mondial ; diversité culturelle et linguistique ; gestion des catastrophes naturelles ; justice sociale ; main-d'oeuvre des nouvelles zones frontalières ; normes relatives au comportement et responsabilités des médias ; parité des sexes.

## **III. Fonctions et rôles**

29. La plupart des réponses confirment que les fonctions et rôles mentionnés dans le document de consultation sont valables, l'accent étant mis en particulier sur le travail d'établissement de normes et le rôle de forum intellectuel de l'Organisation. Tout en réaffirmant la vocation intellectuelle et éthique de l'UNESCO, quelques Etats membres soulignent que l'Organisation doit reconnaître la dimension politique de sa tâche ; l'un d'eux insiste sur la nécessité de sortir du mandat éthique traditionnel pour s'impliquer activement dans la mise en oeuvre fructueuse de l'aide technique et de l'assistance au développement dans les Etats membres, ajoutant que le vrai défi est de traduire les principes en actes.



30. L'une des réponses souligne la nécessité d'encourager le débat public sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre d'instruments normatifs. A cet égard, l'UNESCO peut s'appuyer sur ses propres expériences et réalisations dans le domaine de la liberté de la presse auprès des journalistes et des associations de médias. Il est rappelé également que l'Organisation devrait adopter des stratégies orientées vers la mise en oeuvre efficace par les Etats membres des instruments normatifs ratifiés.

31. Plusieurs Etats membres demandent une plus grande pertinence et qualité dans la fonction de centre d'échange d'information de l'UNESCO. L'un d'eux souligne que le développement et la consolidation d'une telle fonction devraient se fonder sur l'évaluation du retour d'information des utilisateurs. Beaucoup expriment le besoin de bases de données nationales spécifiques et d'une analyse aux fins de formulation de politiques à l'échelon national, soulignant sur ce point l'importance du travail de l'Institut de statistique de l'UNESCO dans le développement de nouvelles données et de nouveaux indicateurs et dans l'amélioration et l'utilisation de statistiques internationales comparatives.

32. Selon plusieurs Etats membres, la meilleure façon de contribuer au renforcement des capacités nationales est de prévoir des programmes spécifiques supposant l'échange d'expériences, la formation de spécialistes et la réalisation de projets pilotes. Diverses réponses mettent en lumière, parmi les formes d'action qui contribuent le mieux à ce renforcement, les suivantes : mécanismes de rapports et d'évaluation ; soutien à la recherche pour une prise de décision éclairée ; perfectionnement des ressources humaines (notamment développement des compétences de négociation de collecte de fonds et de règlement des conflits) ; programme d'échange de professionnels et jumelage stratégique d'universités.

33. L'une des réponses rappelle que l'action doit s'adapter aux circonstances spécifiques de chaque pays ou région, et que toute action entreprise doit viser à promouvoir le développement durable. Une autre, affirmant que le renforcement des capacités à l'échelon local est nécessaire au maintien de conditions essentielles de survie, estime qu'à l'exception de l'EPT, l'UNESCO n'est généralement pas l'Organisation la mieux placée pour diriger la mise en oeuvre du renforcement des capacités, et qu'elle devrait plutôt se concentrer sur la promotion de partenariats adéquats pour une exécution locale efficace.

### **III.1 Groupes prioritaires**

34. Des points de vue divergents sont exprimés concernant les groupes prioritaires. Tandis que plusieurs Etats membres sont pour conserver cette notion, de nombreux autres allèguent que le principe mène à des doubles emplois et devrait être abandonné au profit d'un cadre conceptuel global spécifiant la contribution de l'Organisation aux efforts internationaux pour éliminer la pauvreté, lutter contre la marginalisation et atteindre les exclus.

35. Les propositions figurant dans les différentes réponses à la consultation couvrent un large éventail de groupes prioritaires. A côté des groupes actuels (l'accent étant mis spécialement sur les jeunes), de nombreux autres groupes sont mentionnés (notamment créateurs de talents, personnes âgées ou jeunes garçons défavorisés). Il est suggéré également de placer parmi les groupes prioritaires les deux projets des Assises (Assises des Caraïbes et Assises du Pacifique).

36. Un petit nombre des réponses reçues, combinant les deux points de vue, considèrent que le principe de groupes prioritaires devrait bien être maintenu mais davantage orienté sur la contribution de l'UNESCO à l'élimination de la pauvreté. Une réponse précise que les groupes prioritaires devraient être déterminés par activité, par exemple les filles des zones rurales pour l'éducation de base ou les femmes des zones rurales pour les programmes d'alphabétisation.

### **III.2 Partenaires de l'UNESCO**

37. Tous ceux qui ont répondu ont souligné la nécessité de renforcer l'assistance technique aux commissions nationales qui constituent un élément essentiel de la stratégie de partenariat de l'UNESCO et l'un d'entre eux a fait observer que pour intensifier le travail avec elles, il fallait qu'elles aient le sentiment que le Siège leur prête constamment attention. Une autre réponse recommandait l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour accroître le rôle de catalyseur que joue l'UNESCO et développer la coopération avec les commissions nationales. D'autres ont ajouté que l'UNESCO devrait à cette fin fournir aux commissions davantage de ressources. Il a également été demandé d'établir des règlements et procédures en matière de communication, de façon que le Siège et les bureaux hors Siège acheminent l'information et la correspondance via les commissions nationales et les délégations permanentes et évite de s'adresser directement aux ministres, aux ONG ou à des particuliers. L'un des membres était d'avis que les commissions nationales devraient rechercher plus activement des correspondants nationaux pour mettre le programme en oeuvre. L'une des réponses proposait à cet égard de réviser les statuts de commissions nationales afin qu'elles fassent partie intégrante de l'Organisation.

38. Compte tenu des ressources limitées de l'Organisation, l'urgence du renforcement des partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies et avec des ONG internationales et nationales afin de rationaliser l'utilisation des ressources, d'éviter de faire double emploi et d'obtenir l'impact maximal, a, de manière générale, été reconnue. L'un des répondants proposait de poursuivre la coopération avec les banques de développement, notamment la Banque mondiale et avec d'autres organismes de financement du système des Nations Unies (UNICEF, PNUD) afin de pouvoir exécuter des projets pertinents dans les domaines de l'éducation et du patrimoine culturel. Il a ajouté qu'il conviendrait d'améliorer sensiblement le niveau de compétence technique du Secrétariat pour que l'UNESCO redevienne une institution spécialisée compétente et donc un partenaire intéressant pour les banques et les organismes de financement.

39. Plusieurs Etats membres estiment que la coopération avec les autres ONG, ou institutions du système des Nations Unies, devrait se fonder sur le principe de la division du travail et de la création de synergies. L'un d'entre eux a souligné que l'UNESCO devrait renforcer son rôle d'institution intellectuelle du système des Nations Unies située en amont et que toutes les activités de développement en aval devraient être menées à bien par des agences de financement des Nations Unies. Il a été proposé que le Secrétariat recense et adapte des exemples de "meilleures pratiques" actuellement en vigueur dans des organisations analogues. Selon un autre avis, l'UNESCO ne devrait ménager aucun effort pour établir des contacts avec l'Union européenne, l'OCDE et l'OSCE, ainsi qu'avec la Banque mondiale. L'étude, en coopération avec l'OMC, de l'impact de la libéralisation du commerce mondial sur les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO a été jugée nécessaire. Dans ce contexte, il a été suggéré d'analyser l'augmentation des coûts du développement imposés au tiers monde par les accords conclus sous les auspices de l'OMC en matière de protection de la

propriété intellectuelle, brevets et droit d'auteur notamment. On a également proposé que l'UNESCO s'efforce d'obtenir des contributions "à valeur ajoutée" de groupes tels que l'OPEP, leurs correspondants régionaux ou des entreprises multinationales appartenant au secteur minier, en vue de collecter des fonds.

### **III.3 Décentralisation**

40. En matière de décentralisation, plusieurs Etats membres ont estimé que l'efficacité structurelle et opérationnelle des commissions nationales les plus faibles devrait être renforcée afin de leur permettre de contribuer à la mise en oeuvre du programme. Cependant, d'autres ont été d'avis que la coopération avec des partenaires nationaux et internationaux relevait essentiellement de la responsabilité du Secrétariat.

41. De l'avis général, il faut accroître la visibilité de l'Organisation aux niveaux régional et national. A cette fin, l'un des répondants a proposé que les fonctions de relations publiques soient décentralisées au niveau régional, tandis qu'un autre suggérait une augmentation du nombre de missions dans les Etats membres, ce qui offrirait des possibilités de rencontrer la presse, ainsi que des membres influents du gouvernement du pays concerné et des ONG.

42. L'une des réponses à la consultation soulignait que l'ensemble de la question de la décentralisation exigeait la réalisation d'une étude spéciale par une équipe d'experts. Cette étude porterait sur les questions ci-après : bureaux régionaux : division du travail et domaines d'action ; centres régionaux ; réseaux régionaux et correspondants ; représentants de l'UNESCO ; relation des représentants de l'UNESCO avec le Représentant résident des Nations Unies ; représentants de l'UNESCO auprès des bureaux des commissions régionales des Nations Unies.

43. De l'avis d'un Etat membre, il est absolument impératif de renforcer les unités hors Siège, surtout en Afrique, en augmentant leurs ressources et en élargissant la gamme d'activités de programme. L'UNESCO devrait également intensifier la coopération pour le développement et poursuivre vigoureusement la coopération interinstitutions.

## **IV. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

44. D'après la plupart des réponses, la Stratégie à moyen terme (doc. C/4) devrait se composer d'une description relativement brève et précise des grands objectifs, et indiquer en même temps les résultats à atteindre.

45. De très nombreux Etats membres ont exprimé leur préférence pour un document à "horizon glissant" couvrant une période de six ans, qui pourrait, en tant que de besoin, donner lieu à une "révision", pour tenir compte de l'évolution de la situation internationale ou des résultats atteints dans le cadre d'une stratégie d'évaluation d'impact continue. L'un d'entre eux a proposé qu'elle soit révisée tous les deux ans par la Conférence générale et présentée en même temps que le C/5, en un seul et même volume contenant des informations prévisionnelles pertinentes sur les deux programmes biennaux suivants, ce qui permettrait à la Conférence générale de prendre les décisions prospectives nécessaires au-delà de l'exercice biennal. Une autre réponse soulignait que l'UNESCO devrait être en mesure de satisfaire des besoins réels en temps réel grâce à un travail et à des relations intersectoriels souples avec les Etats membres. Une autre réponse conseillait toutefois de ne pas confondre l'UNESCO avec

un fonds d'aide d'urgence et relevait que son Acte constitutif ne justifiait pas l'idée d'intervenir pour répondre à des besoins urgents ou immédiats.

46. Plusieurs Etats membres préféraient que la structure du C/4 corresponde aux grands défis et aux grands domaines prioritaires d'action choisis et indique, dans le cadre de ces orientations thématiques, la contribution attendue de tous les grands programmes ou dans les domaines de compétence de l'Organisation. Un autre Etat membre a toutefois proposé une répartition en trois grands domaines : éducation, science et culture, sans qu'il y ait de programme transdisciplinaire dans le C/5, mais avec deux thèmes transversaux dont devraient s'inspirer ces trois axes d'action, à savoir l'éducation aux droits de la personne et l'éducation pour tous en tant que droit de la personne. Une réponse était favorable à ce que le document C/4 soit une combinaison de programmes "sectoriels" correspondant aux domaines de compétence de l'UNESCO et de programmes interdisciplinaires liés aux questions transversales, qui seraient choisis et renouvelés lors de l'établissement de chaque Stratégie à moyen terme.

## **V. Présentation et structure du Programme et budget biennal pour 2002-2003**

47. Les opinions sont partagées entre partisans de la conservation de la structure actuelle et donc de la présentation par grands programmes, auxquels s'ajouteraient un certain nombre de thèmes transdisciplinaires, et partisans d'une approche thématique axée sur un nombre limité de priorités dans chacun des domaines de compétence de l'UNESCO. Certains de ceux qui optent pour l'approche transdisciplinaire ont précisé que la responsabilité de la coordination de la mise en oeuvre des activités thématiques, ainsi que de la surveillance et de l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, devrait être confiée à des équipes interdisciplinaires composées de membres de différents secteurs du Secrétariat et d'experts sur le terrain.

48. Ceux qui ont choisi une structure par programme étaient favorables aux quatre grands programmes existants. L'un d'entre eux a souligné que le principe essentiel à observer lors de l'élaboration du programme devait être de combler l'écart entre la gamme, toujours plus large, d'activités de programme et les ressources financières limitées de l'Organisation.

49. Parmi les thèmes à traiter dans le cadre des programmes transdisciplinaires ou intersectoriels, les plus fréquemment cités étaient : l'atténuation de la pauvreté ; la préservation de l'environnement ; la gestion des ressources en eau ; les droits de l'homme et la démocratie ; l'accès aux nouvelles technologies de l'information ; l'éducation pour le développement durable ; l'impact de la mondialisation sur le contenu de l'éducation et les méthodes d'enseignement sur la diversité culturelle, sur le libre accès à l'information et sur la diffusion des connaissances ; l'éthique des sciences et de la technologie ; la culture de la paix ; le dialogue interculturel ; la restauration du patrimoine ; les réserves de biosphère.

50. La plupart des réponses étaient favorables à l'inclusion de stratégies régionales et sous-régionales dans le document 31 C/5. Selon l'une d'elles, les stratégies régionales ou sous-régionales pourraient être élaborées en mettant l'accent sur les domaines d'activité les plus urgents concernant tous les Etats de la région ou de la sous-région, et il fallait conserver les projets intersectoriels régionaux ou sous-régionaux contenus dans le 31 C/5, en mettant plus particulièrement l'accent sur la région de l'Afrique. Une autre suggestion concernait la création de nouveaux projets régionaux ou sous-régionaux, un projet d'"Assises de la

Méditerranée" par exemple analogue aux projets en cours d'"Assises du Pacifique" et d'"Assises des Caraïbes".

51. Commentant la question d'un point de vue administratif, l'un des Etats membres a ajouté que les projets intersectoriels régionaux et sous-régionaux devraient être présentés sous forme de matrice, et respecter une budgétisation basée sur les résultats. Un autre a estimé que l'UNESCO ne devrait pas conserver de projets intersectoriels régionaux ou sous-régionaux dans le document 31 C/5, mais suggérait à la place que les bureaux régionaux recensent les besoins de chaque sous-région ou région, forment des partenariats et mobilisent des fonds à ces niveaux.

## **VI. Priorités du Programme biennal pour 2002-2003**

52. Il se dégage de la consultation un net consensus sur le fait que l'éducation est au premier rang des priorités de l'Organisation. Dans presque toutes les réponses, il est expressément mentionné que l'éducation pour tous (EPT) est l'activité charnière et du Programme biennal et de la Stratégie à moyen terme. L'engagement pris par le Directeur général de suivre le processus d'évaluation de Dakar avec une détermination accrue est accueilli très favorablement.

53. Dans le domaine de l'**éducation**, exception faite de l'éducation pour tous et de l'éducation des filles, aucun ordre de priorités ne semble se dessiner. On retrouve toujours la nécessité d'appliquer les recommandations et décisions des diverses conférences mondiales. Ainsi, sont mentionnés l'enseignement supérieur, la rénovation de l'enseignement secondaire, la formation pédagogique, le statut des enseignants, l'enseignement technique et professionnel, l'éducation aux nouvelles technologies, l'éducation pour la compréhension internationale, "apprendre à vivre ensemble", l'accès des femmes à l'éducation et aux nouvelles technologies, l'enseignement des sciences, l'éducation relative à l'environnement, l'éducation spéciale et l'enseignement à distance. Un membre serait favorable à la révision de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Un autre estime qu'"un développement culturellement approprié et l'autonomisation des peuples devraient constituer la finalité de tous les programmes".

54. En ce qui concerne les **sciences**, les sciences fondamentales et de l'environnement (y compris l'eau, l'énergie, le climat et la lutte contre les catastrophes naturelles) sont considérées sur un pied d'égalité avec la gestion des transformations sociales et autres initiatives en matière de sciences sociales visant à étudier les conséquences du changement pour l'action des pouvoirs publics. Les problèmes éthiques dans la recherche scientifique, la lutte contre la pollution, la préservation du patrimoine naturel, les savoirs autochtones, l'accès des femmes à la science et l'enseignement des sciences sont des domaines qui sont eux aussi considérés comme importants. L'équilibre entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales suscite quelques inquiétudes. Un membre demande que la Déclaration commune des présidents des organes directeurs des cinq programmes scientifiques fasse partie des grandes orientations de la programmation.

55. Dans le domaine de la **culture**, les Etats membres appuient pareillement la sauvegarde et la revitalisation du patrimoine (en particulier du patrimoine immatériel et des cultures vivantes), le pluralisme et la diversité culturelle, la nécessité d'élaborer de nouvelles politiques culturelles qui tiennent compte des évolutions récentes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, du trafic illicite et de l'effet de la mondialisation sur les

industries culturelles. Les cultures traditionnelles et populaires ainsi que le patrimoine subaquatique sont également mentionnés.

56. Puisque, de l'avis d'un membre, les évolutions récentes font qu'on ne distingue pas bien la limite entre culture et communication, surtout en ce qui concerne l'information, il faudrait regrouper ces deux domaines. Un autre Etat membre a proposé des priorités très précises dans le domaine de la culture, à savoir : renforcer l'universalité de la Convention du patrimoine mondial, étudier la possibilité d'élaborer un nouvel instrument sur le patrimoine immatériel, regrouper toutes les activités relatives au patrimoine immatériel en un seul programme, mieux utiliser les sites du patrimoine mondial pour développer le caractère universel de la mission de l'UNESCO, encourager au plan local la participation à la gestion et à la préservation des sites, et défendre la notion de spécificité des biens et services culturels sans empiéter sur les activités d'autres organisations compétentes en matière d'accords sur le commerce et l'échange de services.

57. Dans le domaine de la **communication**, les activités ayant trait à la liberté d'expression et à l'accès aux différents médias, ainsi qu'au renforcement des capacités et à l'infrastructure sont au premier rang des priorités. Mais des préoccupations s'expriment à propos de la fracture numérique, des problèmes liés au domaine public et de la nécessité d'élaborer des normes. Un membre propose d'envisager d'utiliser l'Internet pour encourager les relations entre générations ; un autre fait ressortir qu'il serait intéressant de mettre au point des "stratégies et méthodologies de l'information et de l'informatique", et un troisième souligne que l'UNESCO devrait s'attacher à favoriser la protection des droits des auteurs et des journalistes tout en laissant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle s'occuper des aspects normatifs.

58. Des Etats membres insistent sur le fait que ces domaines se chevauchent et revêtent un caractère interdisciplinaire, et de nombreuses réponses contiennent des propositions sur la façon de traiter ces thèmes qui revêtent des dimensions multiples. Plusieurs membres se sont déclarés satisfaits de voir que les activités au titre de la culture de la paix étaient désormais intégrées aux grands programmes mais un membre a fait observer qu'il fallait redéfinir les besoins en matière de culture de la paix sous la forme d'un programme conceptuel dans le cadre adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/243. De même, la nécessité d'instituer une coopération intersectorielle et de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et ONG est très fortement soulignée.

59. L'actuelle répartition des ressources par champ de compétence et la priorité accordée à l'éducation sont largement approuvées. Quelques Etats membres proposent de réduire la part attribuée aux sciences (exactes et naturelles et sciences sociales) mais un certain nombre seraient favorables à l'augmentation des ressources allouées à la culture et à la communication. A ce propos, les arguments suivants sont invoqués : il faudrait augmenter la part attribuée à la communication "parce que c'est un domaine qui a des retombées dans tous les autres secteurs" ; "il faut tirer le meilleur parti possible de l'Internet, réaliser un équilibre entre les pays dans le contexte de la mondialisation et acheminer tous les Etats membres de l'UNESCO vers la société du savoir". Un autre membre affirme qu'une augmentation des ressources allouées à la culture "refléterait mieux les efforts accrus fournis par l'UNESCO", en particulier dans le domaine de la diversité et du dialogue. Toutefois, un autre membre préconise des augmentations limitées aussi bien dans le domaine des sciences que dans celui

de l'éducation car "en soutenant les deux premiers programmes, on soutient également les deux autres".

60. Si la majorité des membres qui ont répondu approuvent l'actuelle répartition des ressources, certains estiment que cet exercice n'est pas approprié au stade actuel de la planification. Les observations à cet égard sont les suivantes : la répartition des ressources doit refléter les priorités du C/4 et les obligations de l'UNESCO en ce qui concerne le suivi de Dakar ; cette répartition dépend de l'urgence et des priorités absolues ; l'exercice est "prématuré" dans la mesure où les priorités et les choix en matière de programmation n'ont pas été identifiés ; il faudrait éviter les activités et projets "détachés des grands programmes" et procéder à une nouvelle répartition des ressources à mesure que les priorités évoluent ; toute redistribution des ressources doit non pas se limiter aux coûts de programme mais inclure également les coûts de personnel, cette condition s'appliquant "aux sept titres du Programme et budget".

61. Plusieurs Etats membres ont néanmoins fait des propositions pour qu'on prenne en considération des exigences souvent contradictoires et qu'on essaie de satisfaire des besoins multiples avec de faibles ressources. L'un d'eux propose que toute modification importante de la répartition des ressources repose sur "une évaluation des performances et de l'efficacité" ainsi que sur une sélection des domaines prioritaires.

62. L'analyse des réponses à la consultation montre qu'il existe un large terrain d'entente sur le rôle et les priorités de l'UNESCO. Les principes universels proclamés dans l'Acte constitutif de l'Organisation sont invoqués comme étant toujours pertinents et d'actualité, eu égard au caractère mondial des tâches à accomplir dans des domaines aussi divers que la pauvreté, l'exclusion, le développement durable, les questions éthiques et les normes dans ce domaine, les droits de l'homme, l'accès à l'information et au savoir, le patrimoine culturel et la diversité culturelle, ou les questions d'environnement.

63. Pour retrouver son rôle de véritable chef de file dans des domaines où il existe déjà "un grand nombre d'acteurs", l'Organisation doit montrer qu'elle est capable de mener à bien des réformes. Dans une des réponses figure une liste d'éléments entrant en ligne de compte dans un "processus de changement progressif". Ainsi, ce processus déboucherait sur un mode de gestion moderne et une nouvelle culture du travail fondée sur la délégation de pouvoir, la transparence absolue, des compétences améliorées en matière de gestion, une bonne gestion des ressources humaines, un renforcement de la communication interne et la modernisation des procédures, méthodes et instruments.

64. Un des membres fait observer qu'"en règle générale, la transdisciplinarité devrait être la méthode de travail couramment utilisée par l'Organisation". Toujours à propos de l'interdisciplinarité et des moyens de la mettre en pratique, un autre membre propose de créer des équipes intersectorielles chargées de résoudre des problèmes concrets dans des délais bien précis (selon le principe de la caducité automatique). D'autres propositions ont été formulées : augmenter le temps consacré par la Conférence générale aux questions et débats de fond ; réduire la composition et accroître l'efficacité du Conseil exécutif, les membres siégeant à tour de rôle, et améliorer la transparence des résultats et des modes de financement.

65. Enfin, un membre propose qu'à l'avenir, les documents d'information soient concis, précis et plus faciles à utiliser. Néanmoins, la grande majorité des membres qui ont répondu à la consultation approuvent le changement et la réorientation des activités et des ressources de l'Organisation ; ainsi, comme l'a affirmé l'un d'entre eux, la réforme engagée "est un vent nouveau qui souffle sur l'ensemble des activités de l'UNESCO".



**ANNEXE**

**Etats membres ayant répondu à la consultation (au 15 août 2000)**

Allemagne	Italie
Arabie saoudite	Jamahiriya arabe libyenne
Argentine	Jamaïque
Arménie	Kirghizistan
Australie	Lituanie
Autriche	Mauritanie
Bangladesh	Nigéria
Bélarus	Nouvelle-Zélande
Belgique	Philippines
Bénin	Pologne
Brésil	Portugal
Cameroun	République de Corée
Costa Rica	République populaire de Chine
Cuba	République-Unie de Tanzanie
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Egypte	Sainte-Lucie
Equateur	Suède
Espagne	Suisse
Fédération de Russie	Swaziland
Finlande	Thaïlande
France	Turquie
Gabon	Venezuela
Guyana	Viet Nam
Islande	
Israël	

Cent soixantième session

160 EX/5 Partie I (C)  
PARIS, le 30 août 2000  
Original anglais

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL  
CONCERNANT LA STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE I**

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres  
et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

**C. RESUME DES OBSERVATIONS DES ORGANISATIONS  
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, DES ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
NON GOUVERNEMENTALES**

**RESUME**

Dans la partie I du présent document, on trouvera les résultats du processus de consultation mené à bien à partir du document diffusé sous la cote CL/3554 (et reproduit dans le document 160 EX/INF.4). Cette partie comporte trois sections, qui sont publiées séparément.

La partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui ont eu lieu entre mai et juillet 2000.

La partie I (B) présente une synthèse des vues exprimées par les Etats membres et Membres associés dans leurs réponses écrites à la consultation.

La partie I (C) présente des résumés des vues exprimées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

1. Dans sa lettre circulaire CL/3554, le Directeur général a invité les Etats membres et Membres associés ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à lui faire part de leurs commentaires et propositions concernant l'élaboration du projet de Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5).

2. Le présent document contient un résumé des vues et suggestions de huit organisations du système des Nations Unies, de cinq organisations intergouvernementales et de 47 organisations non gouvernementales, fondations et institutions similaires (voir la liste en annexe) dont les réponses sont parvenues au Secrétariat le 14 août 2000 au plus tard.

## **CONSULTATION DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

### **Résumé des observations des organisations du système des Nations Unies**

3. Huit institutions des Nations Unies ont répondu au document de consultation. Toutes expriment leur soutien à l'analyse des problèmes mondiaux faite par l'UNESCO et réitèrent leur souhait et leur volonté de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies. Après avoir marqué leur approbation générale, certaines indiquent qu'elles attendront, pour formuler des commentaires plus détaillés, d'avoir examiné le Projet de C/4, tandis que d'autres se disent prêtes à engager des discussions plus approfondies sur les domaines où une action en coopération pourrait être envisagée.

4. Quatre organisations font quelques remarques additionnelles concernant de possibles domaines de coopération. L'une d'elles en suggère spécifiquement un certain nombre et joint à sa réponse une liste établie après consultation de ses propres départements. Ces propositions portent notamment sur les domaines suivants :

- la culture et le développement rural ;
- un programme sur les sexospécificités à l'intention des universités des pays francophones ;
- des recherches qualitatives et quantitatives concernant les populations rurales, l'éducation en matière de nutrition, l'éducation relative à l'environnement et la prévention du VIH/sida ;
- la constitution de bases de données sur la biodiversité, le Système global d'observation terrestre (GTOS) et l'eau douce ;
- la préparation conjointe de conférences et de publications dans le domaine de la science et de l'éducation.

5. Une autre note qu'il conviendrait d'ajouter les pays en phase de transition, en particulier d'Europe orientale, à la liste des groupes prioritaires de l'UNESCO. Elle souligne la nécessité d'un meilleur suivi des conférences internationales et suggère que le document C/4 fasse expressément mention des engagements souscrits lors de ces conférences et des mesures de mise en oeuvre envisagées. Les autres suggestions portent notamment sur :

- l'incorporation de la problématique de la sexospécificité aux quatre domaines de compétence de l'UNESCO, de telle façon qu'elle en devienne partie intégrante ;

- l'extension du programme MOST en vue de l'articuler à d'autres réseaux dans le domaine social et économique ;
- la promotion des statistiques en tant que base préalable de la planification et de la mise en oeuvre des politiques.

6. Une autre organisation cite l'eau douce comme un domaine d'action dans lequel l'UNESCO a un rôle spécifique à jouer en encourageant la recherche scientifique, en particulier dans le cadre de la coopération régionale et internationale et en relation avec ses activités en matière d'éducation et de formation. Soulignant l'importance de la coopération interinstitutions dans le cadre du sous-comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC, elle se dit d'avis que "l'action normative" présente peut-être une moindre pertinence dans le cas de la recherche en hydrologie et de la gestion pratique des ressources en eau. Cette organisation relève également l'importance de la COI en tant que principal centre de coordination des recherches et services océanographiques multidisciplinaires, et la nécessité d'allouer à cet organe des ressources à la mesure de son rôle.

7. Une autre organisation encore identifie deux domaines dans lesquels sa coopération avec l'UNESCO pourrait être renforcée :

- l'analyse des moyens qui permettraient aux pays en développement d'améliorer leur capacité dans le secteur du commerce et des services (par exemple en développant les ressources humaines et en renforçant les capacités institutionnelles ; et en améliorant l'accès aux nouvelles technologies et les utilisations qui en sont faites - en ce qui concerne en particulier la production de logiciels et l'audiovisuel et l'élaboration de lois dans ce domaine) ;
- la participation de l'UNESCO, en tant que "partenaire gérant", aux rubriques consacrées à la géologie et à l'éducation du Forum sur les ressources minières mis en place par la CNUCED sur son site Web ([www.natural-resources.org/minerals](http://www.natural-resources.org/minerals)).

### **Résumé des observations des organisations intergouvernementales**

8. Du fait qu'elles partagent avec l'UNESCO un si grand nombre d'intérêts et d'objectifs communs, les OIG ont le sentiment qu'il serait possible de développer considérablement les partenariats actuels pour faire face aux multiples défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs d'entre elles développent leur point de vue. Elles soulignent l'importance d'un élargissement de la coopération régionale, à la fois pour éliminer les chevauchements et pour tirer un meilleur parti des ressources humaines et matérielles. Toutes manifestent leur soutien à la réforme en cours. Cet effort devrait viser "la cohérence, la concentration, la coopération, l'universalité, la transparence" et être axé sur l'obtention de résultats mesurables. Les commissions nationales, les ONG et la société civile ont toutes un rôle à jouer ; mais il conviendrait de ne décentraliser les activités que quand cela est nécessaire à une meilleure mise en oeuvre des programmes.

9. L'une des organisations fait observer que des projets intersectoriels pourraient aider à faire tomber les cloisons au sein de l'UNESCO et à instaurer une véritable interdisciplinarité. En outre, l'UNESCO devrait chercher à déterminer quels sont les projets capables de retenir l'attention des principaux bailleurs de fonds. Elle devrait clarifier davantage les relations entre activités extrabudgétaires et objectifs propres de l'Organisation.

10. Une organisation suggère que l'on pourrait élargir le système actuel d'envoi d'observateurs et nouer des liens de collaboration institutionnelle aux fins de la mise en oeuvre concrète d'activités spécifiques. Une autre exprime sa crainte que la résolution 50 adoptée par la Conférence générale à sa 30<sup>e</sup> session fasse qu'il devienne plus difficile pour les organes intergouvernementaux de travailler en étroite collaboration, faute d'avoir accès au Programme de participation.

11. Enfin, une banque de développement souhaite que l'UNESCO réexamine les moyens par lesquels elle pourrait renforcer les capacités et l'initiative institutionnelles au niveau national. Il y aurait lieu de préciser quel devrait être le rôle des organismes de financement et de la communauté des bailleurs de fonds par rapport au propre bureau régional de l'UNESCO. Quelles sont, demande-t-elle, les fonctions d'impulsion ou de coordination que l'UNESCO entend assigner à ses bureaux régionaux ? La banque estime nécessaire de renforcer la coordination et les consultations de façon que les bénéficiaires puissent participer pleinement, dans le cadre de la recherche d'un consensus, à la définition de priorités et de mesures adaptées au contexte local et à leur propre conception du développement.

12. Un bref énoncé des tâches à accomplir, assorti d'une présentation raisonnée de la politique générale, apparaît plus utile qu'un C/4 détaillé. Un plan de travail flexible, pouvant être révisé tous les deux ans, devrait être intégré à la stratégie énoncée dans le C/4. Ce plan devrait indiquer les objectifs à échéance fixe de l'UNESCO et énumérer tous les objectifs dont la réalisation dépend de la coopération internationale, au sein du système des Nations Unies ou en dehors de ce cadre.

### **Résumé des observations des organisations non gouvernementales (ONG)**

13. Il a été reçu 47 réponses au document de consultation. Toutes les ONG sont d'avis que l'analyse présentée par l'UNESCO en ce qui concerne le changement accéléré dans le monde et les grands défis à relever constitue un excellent travail. Toutes se disent prêtes à aider de toutes les façons possibles l'UNESCO à remplir sa mission, même celles qui critiquent les lenteurs institutionnelles au sein de l'Organisation et l'apparente incapacité de celle-ci de tenir ses promesses en matière de coopération. Plusieurs ONG font part de leur frustration et de leur déception devant les nombreux projets conjoints qui sont restés lettre morte, alors même qu'un apport financier n'était pas nécessaire.

14. Néanmoins, toutes sans exception expriment leur foi en l'UNESCO en tant qu'organisation montrant la voie dans le domaine intellectuel et éthique. Dans leurs réponses au document de consultation, certaines ONG commentent en termes généraux - et souvent avec éloquence et beaucoup de passion - les problèmes à résoudre ; d'autres ne traitent que des domaines qui les intéressent spécialement et où les perspectives de collaboration leur paraissent les plus grandes ; d'autres enfin approuvent le schéma général mais se déclarent incompetentes pour en commenter tel ou tel aspect particulier.

15. La remarque la plus fréquente porte sur les formidables possibilités nouvelles en matière de partenariat et de synergie qui résultent de l'émergence de la société civile et de structures décentralisées. Nombre d'ONG admettent un parti pris tout en se montrant réellement conscientes de la force que constitue la complémentarité des organisations non gouvernementales - chacune avec son expérience du terrain et ses compétences techniques propres - et de l'UNESCO, forte de son autorité morale et de son influence internationale. Il y a manifestement le sentiment à la fois d'une urgence et d'une chance historique.

16. Les résumés ci-après présentent une sélection des vues exprimées concernant l'état du monde, tel que le perçoivent les ONG. Y sont également reproduites quelques-unes des réponses et propositions spécifiques qui ont été formulées concernant la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et certaines des remarques les plus intéressantes dont ont fait l'objet certaines questions d'intérêt mutuel.

#### **A. Enjeux et défis à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

17. Toutes les ONG qui ont répondu reconnaissent la validité de l'analyse de l'UNESCO concernant les défis à venir. Beaucoup, toutefois, conviennent volontiers d'une certaine partialité dans leur choix des éléments de la Stratégie et du Programme qui leur paraissent mériter le plus de retenir l'attention.

18. La pauvreté et ses corollaires - exclusion, inégalités et risques aggravés de conflit et de violence - arrivent très loin en tête au nombre des défis qui sont cités. Quantité d'ONG assimilent la misère à une violation des droits de l'homme. Elles relèvent également le danger que la mondialisation, la "fracture numérique" et les inégalités en matière d'accès à l'éducation et à la participation à la vie communautaire viennent exacerber ces problèmes. Ceux-ci sont vus comme autant d'obstacles à l'avènement d'une culture de la paix.

19. Outre les problèmes qui étaient suggérés par l'UNESCO, il en est mentionné d'autres qui, souvent, reflètent les compétences particulières de telle ou telle ONG. Si ces problèmes se faisaient plus urgents, l'UNESCO pourrait être appelée à réviser ses activités en conséquence :

- le changement climatique ;
- les nouvelles formes de violence (mines terrestres, viol, enfants soldats) ;
- l'espérance de vie et la santé ;
- la féminisation de la pauvreté ;
- le VIH/sida (et sa prise en compte dans l'éducation des femmes, par exemple) ;
- les réfugiés, l'insécurité de certaines populations ;
- la croissance démographique et la migration des campagnes vers les villes ;
- le trafic d'êtres humains ; la criminalité et la pornographie sur l'Internet ;
- les besoins des Etats membres en matière de politiques et de planification sociales ;
- la société civile en tant que substitut de l'Etat ou contrepoids à ce dernier ;
- l'entreprise privée, acteur clé dans la promotion d'une bonne citoyenneté et du développement économique ;
- le pluralisme culturel et le dialogue entre les cultures à l'ère de la mondialisation et de l'uniformisation culturelle ;

- la nécessité d'assurer la libre circulation des artistes interprètes ou exécutants et autres artistes.

20. De nombreuses ONG formulent des observations et suggestions d'une nature plus philosophique. L'une d'elles se montre extrêmement critique face à l'incapacité, selon elle, de l'UNESCO d'innover et de créer en son sein des mécanismes d'apprentissage tout au long de la vie de nature à "assurer un état d'agileté stratégique". Développant ce thème, l'auteur note que, pour mener à bien sa tâche, l'UNESCO aurait besoin de métaphores nouvelles, "de nouveaux modes d'écoute" et qu'il lui faudrait à cet effet substituer aux cadres statiques des processus dynamiques.

21. Plusieurs organisations soulèvent la question d'une redéfinition des concepts de partenariat et de coopération. Les potentialités en matière de collaboration demeurent en grande partie inexploitées, jugent-elles. D'autres mettent en relief la nécessité pour l'UNESCO de restaurer sa crédibilité, de projeter une image plus "cohérente". Une ONG pense que l'UNESCO va devoir s'adapter à un monde "où la génération montante connaît fort mal l'Organisation". Les organisations non gouvernementales, suggère-t-elle, sont les meilleures alliées de l'UNESCO quant il s'agit de mieux faire connaître sa mission.

22. Une autre encore commente le fait que le développement des sociétés humaines n'est paradoxalement pas linéaire, de sorte que l'UNESCO doit se préparer au "règne de l'imprévisible". Elle rappelle à titre d'exemple que l'internationalisme se fonde désormais sur le marché et sur l'économie mondiale, et non plus sur de grands idéaux.

23. Ce thème est développé dans une autre réponse où il est dit que le rôle de l'UNESCO est de contribuer à donner à la mondialisation un visage humain alors que la notion même de personne évolue. Une autre organisation, préoccupée par l'influence des valeurs de la société de consommation et autres valeurs "quantitatives" sur la jeunesse, propose la création, dans le domaine de l'éducation, d'une nouvelle unité chargée de "l'éducation pour un comportement éthique". Plus active et plus dynamique, cette nouvelle activité viendrait compléter divers instruments normatifs. Elle consisterait à réfléchir sur les valeurs qui fondent les droits et les responsabilités de l'individu et conduirait l'UNESCO à entreprendre une évaluation qualitative de l'éducation. Enfin, il est suggéré que l'UNESCO joue le rôle de "régisseur critique" de ces évolutions, et renforce considérablement sa capacité d'anticipation et sa visibilité dans le débat public sur les valeurs et les enjeux actuels.

24. Tout en se disant certaines que la coopération entre l'UNESCO et les ONG est entrée dans une phase nouvelle, plusieurs de ces dernières mettent en garde contre l'idée illusoire que la société civile pourrait se substituer aux Etats qui faillissent à leurs responsabilités à l'égard de la société.

## **B. Principes et champs d'action**

25. De même que la Conférence générale, à sa 30e session, a réaffirmé la validité du mandat de l'UNESCO, qui appelle cette dernière "à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous", les organisations non gouvernementales confirment elles aussi la pertinence de cette mission.

26. Presque toutes les réponses portent explicitement mention des responsabilités intellectuelles et éthiques de l'UNESCO, qui constituent son principal trait distinctif et s'appliquent à l'ensemble de ses domaines de compétence. Le travail normatif, les efforts accomplis dans le domaine de la bioéthique et du génome humain, les Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle et le programme MOST sont cités comme autant de réalisations exemplaires. On note un appel général à des actions plus énergiques pour faire respecter et appliquer les nombreuses normes internationales auxquelles les nations ont souscrit dans le domaine des droits de l'homme, de la paix et du développement. Mais pour pouvoir revendiquer légitimement le titre de conscience du système des Nations Unies, l'UNESCO, note une ONG, devra mettre de l'ordre dans sa propre maison et faire elle-même preuve d'excellence intellectuelle, de transparence et d'ouverture.

27. Comment faire pour y parvenir ? Nombre d'organisations avancent des suggestions concrètes :

- concevoir une approche mieux intégrée sur le plan horizontal en réduisant le nombre de postes de directeurs et en envoyant davantage de fonctionnaires sur le terrain ;
- privilégier les activités ayant un effet catalytique ;
- concentrer les efforts et les axer plus spécifiquement sur ce que l'UNESCO fait le mieux ;
- organiser le travail au sein du Secrétariat en fonction des problématiques interdisciplinaires, et non selon un système hiérarchique ;
- renforcer les compétences internes en recrutant de jeunes spécialistes ou en utilisant les membres du personnel comme des gestionnaires de projets chargés de superviser le travail de spécialistes extérieurs hautement qualifiés ;
- se mettre davantage à l'écoute de la société civile, des pauvres, des femmes, des jeunes et des populations rurales ;
- élaborer des cadres conceptuels interdisciplinaires et intégrés à une échelle plus vaste.

28. Beaucoup d'ONG sont d'avis que des efforts supplémentaires seraient nécessaires en ce qui concerne le suivi des conférences et les mesures pour faire appliquer les principes. C'est là, suggèrent-elles, un domaine où la coopération des ONG peut être utile à l'UNESCO. Celle-ci devrait aussi faire davantage pour assurer le respect général des instruments universels, qui sont un "point de rencontre entre les Etats et la société civile". Le monde ne parviendra pas à instaurer la paix et à combattre l'exclusion tant que les valeurs n'auront pas acquis droit de cité, note une autre ONG. L'UNESCO devrait de même être prête à défendre avec plus de vigueur les principes qui lui sont chers face aux abus de certains gouvernements, car la liberté d'expression est l'essence même de l'exercice des droits de la personne humaine dans notre monde pluraliste.

29. Une autre ONG encore énonce quatre principes directeurs : l'UNESCO devrait être en permanence tournée vers l'extérieur, analyser les grandes tendances mondiales, assurer une pleine participation de la société civile et des organisations non gouvernementales et rassembler toutes les parties prenantes.



### **Domaines d'action prioritaires**

30. Le travail mené dans le domaine de l'éducation, tant formelle que non formelle, reçoit un appui massif. L'éducation est perçue comme embrassant la totalité des autres domaines dans lesquels oeuvre l'UNESCO, et nombreuses sont les ONG qui s'étendent sur ces interactions et ces interdépendances. Les enjeux éthiques de la science et de la technologie, le pluralisme culturel, l'accès à l'information et au savoir et l'éducation pour apprendre à vivre ensemble sont considérés comme différentes facettes d'une même problématique. C'est pourquoi, même lorsqu'une ONG place l'éthique ou la communication en tête de ses préoccupations, il apparaît clairement à la lecture des commentaires qui suivent que l'objectif demeure le même : combattre la pauvreté, frayer la voie au dialogue et à la compréhension et contribuer à l'élimination de la violence, et promouvoir une bonne gouvernance, la paix, la prospérité et la dignité.

31. Plusieurs organisations soulignent que l'UNESCO doit s'employer en priorité à ouvrir un espace de dialogue et à jeter des ponts entre les multiples intérêts et partenaires qui composent la société civile. Il est également proposé dans une réponse que l'UNESCO fasse de la coopération avec les ONG l'un de ses principes cardinaux. La nécessité d'entreprendre un plus grand nombre de programmes aux niveaux régional et sous-régional est maintes fois relevée, de même que le rôle de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file pour tout ce qui touche à l'éducation. Différents domaines de coopération spécifiques avec l'OMS, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'OMC, la FAO et d'autres institutions spécialisées sont cités. Une ONG pour qui priorité doit être donnée à l'éducation et à la communication considère que, dans les domaines de la science et de la culture, le rôle principal de l'UNESCO est d'encourager les alliances et les réseaux mondiaux.

32. S'agissant des programmes ou domaines d'action qu'il y aurait lieu d'abandonner, la plupart des ONG se contentent de préconiser un regroupement et une plus grande concentration des activités. Il est suggéré qu'en faisant porter la totalité de ses efforts sur l'éducation et la science, l'UNESCO pourrait prendre en compte dans le cadre de l'approche interdisciplinaire envisagée la lutte contre la pauvreté, la gestion de l'environnement, la gouvernance et la participation, et l'accès universel à l'information.

33. Une ONG indique spécifiquement que l'UNESCO devrait "arrêter" le projet intersectoriel "Eduquer pour un avenir viable" et regrouper toutes les activités concernant l'environnement au sein du programme relatif à l'éducation de base. Une autre pense qu'il conviendrait d'abandonner au profit d'autres organisations du système des Nations Unies la totalité des programmes à l'exception de ceux qui ont trait à l'éducation et aux droits de l'homme. Plusieurs organisations suggèrent que l'UNESCO devrait réduire au minimum son rôle opérationnel et offrir plutôt des services d'organisation et d'orientation, par le biais en particulier d'une évaluation continue des résultats des recommandations et de leur mise en application dans les Etats membres.

34. Le prestige dont jouit l'UNESCO au sein de la communauté internationale est considéré comme un atout de premier plan. L'Organisation pourrait faire davantage pour mobiliser l'opinion mondiale et jouer un rôle de plaidoyer par la voix d'ambassadeurs influents. Elle devrait encourager les responsables mondiaux à devenir les fers de lance d'initiatives planétaires, telles que l'éducation pour tous et la protection du génome humain.

## **Interdisciplinarité**

35. La plupart des ONG s'accordent pour reconnaître que la complexité du monde contemporain exige une approche interdisciplinaire si l'on veut apporter une réponse adéquate aux problèmes sociaux, culturels et politiques. Bon nombre d'entre elles, en particulier dans le domaine des sciences sociales, évoquent avec éloquence leurs propres efforts pour mettre sur pied des approches intégrées. Une ONG souligne que la culture est de par sa nature même interdisciplinaire. Toutefois, on note aussi une réticence à abandonner toute idée d'une organisation interne de l'UNESCO fondée sur une division par secteur. On aboutit ainsi à une structure hybride, où certaines questions sont traitées comme des thèmes interdisciplinaires, tandis que d'autres relèvent de secteurs particuliers.

36. Parmi les thèmes considérés comme se prêtant à un traitement interdisciplinaire figurent les cinq qui étaient déjà mentionnés à titre d'exemple dans le document préparé par l'UNESCO :

- élimination de la pauvreté ;
- gestion de l'eau ;
- diversité culturelle et pluralisme ;
- gouvernance et participation ;
- enjeux éthiques des sciences et des technologies ;
- accès universel à l'information et à la connaissance.

37. Sont en outre cités les thèmes suivants :

- justice, développement et paix ;
- éducation civique ;
- protection de l'environnement ;
- questions liées aux sexes, éducation relative à ces questions et prise en compte de cette problématique dans toutes les recherches scientifiques ;
- conditions de travail et d'existence abusives (par exemple des enseignants, des agents sanitaires) ;
- fonction de centre d'échange d'information ;
- éducation aux droits de l'homme ;
- renforcement des capacités.

## **C. Fonctions et rôles**

38. Par "fonctions", il faut entendre les moyens mis en oeuvre par l'UNESCO pour mener à bien sa mission : favoriser la coopération internationale et oeuvrer pour la prospérité de l'humanité. Les fonctions s'inscrivent transversalement dans l'ensemble des disciplines et des

programmes. Le document de consultation sur les projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et de budget pour 2002-2003 mettait en avant quatre fonctions principales de l'UNESCO :

- en tant que forum intellectuel et que laboratoire d'idées, l'Organisation favorise la compréhension des problèmes émergents en anticipant leur évolution ;
- en tant que référence éthique, elle aide à formuler et énoncer des principes, des critères et des recommandations conçus comme des normes devant s'appliquer à l'ensemble de la communauté internationale ;
- en tant que centre d'échange d'information, l'UNESCO rassemble, analyse et diffuse des informations et des connaissances ;
- en tant qu'organisation s'employant à renforcer les capacités, elle favorise la recherche et la formation ; fournit en amont des services consultatifs et des avis spécialisés pour aider à la formulation des projets ou des politiques, dont elle appuie la mise en oeuvre en aval.

39. Le rôle de l'UNESCO en tant que chef de file intellectuel et qu'instance normalisatrice dans le domaine éthique est approuvé par l'ensemble des ONG qui ont répondu. Une majorité d'entre elles jugent les quatre fonctions susmentionnées entièrement appropriées. Cette approbation est toutefois nuancée par de nombreuses réserves et restrictions.

40. L'aspect le plus frappant dans les réponses des ONG est leur souhait de voir l'UNESCO recouvrer son autorité en s'acquittant avec plus de "mordant" de sa mission intellectuelle et éthique. On constate une évolution manifeste dans le sens d'une plus grande fermeté sur le plan normatif et dans le suivi des décisions et d'une condamnation beaucoup plus vigoureuse des manquements. Près de la moitié des ONG abordent expressément la question et insistent sur la nécessité pour l'UNESCO :

- de faire porter "davantage l'accent sur la condamnation que sur les propositions", en veillant à la bonne application des instruments et textes adoptés lors des conférences mondiales ;
- de mettre en place un "mécanisme pour montrer du doigt" les Etats qui ne respectent pas leurs engagements ;
- d'éviter la multiplication de nouveaux instruments et de se concentrer sur le suivi des engagements déjà contractés ;
- d'améliorer les mécanismes de rétroaction et d'appliquer des procédures de contrôle et d'évaluation plus strictes ;
- de mettre les gouvernements devant leurs responsabilités ;
- de suivre les résultats des grandes conférences (à l'exemple du bilan de l'EPT) ;
- d'énoncer des critères permettant de déterminer si un partenaire est ou non en voie d'atteindre les objectifs qui ont été fixés ;

- de proposer des normes éthiques applicables à l'ensemble des citoyens (renforcement des capacités morales) et non plus seulement à l'Etat ;
- d'établir des normes internationales en matière de justice sociale ;
- de mettre sur pied des mécanismes d'évaluation permanente, immédiate et pratique de toutes les activités du programme.

41. Le grand intérêt que suscite chez les ONG le rôle intellectuel et éthique de l'UNESCO transparaît clairement dans les nombreuses suggestions qu'elles font concernant de nouvelles initiatives. L'UNESCO devrait selon elles :

- définir des normes de nature à encourager - et non pas stigmatiser - les expériences sociales, comme elle le fait dans le domaine des sciences exactes et naturelles ;
- réfléchir aux garanties que l'on pourrait offrir aux groupes minoritaires sur le plan culturel afin d'assurer la paix dans les Etats multiethniques et multireligieux ;
- formuler des recommandations en vue d'une "nouvelle architecture financière" qui découragerait la spéculation et autres comportements déstabilisateurs dans les pays les plus exposés ;
- user de son autorité morale pour faire en sorte que les sommes rendues disponibles par une remise de la dette soient dépensées de façon appropriée pour financer la santé et l'éducation ;
- appeler l'attention sur les effets des politiques néolibérales dans les secteurs de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication ;
- mettre sur pied, en liaison avec l'Institut de statistique, un programme de veille pour suivre les progrès de l'éducation pour tous ;
- travailler à l'élaboration d'une convention internationale sur les droits linguistiques ;
- établir une charte concernant la coopération scientifique et technique et le transfert des connaissances ;
- mener une étude sur tous les aspects de la mondialisation ;
- créer un réseau d'échange d'information sur les violations des droits de l'homme et la discrimination dans le cyberspace et l'identité culturelle ;
- mettre en place un forum transdisciplinaire en vue de promouvoir la culture de la paix (à l'image du Forum de Davos).

42. Les avis sont plus partagés s'agissant du rôle de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités. Un certain nombre d'ONG estiment que la force de l'Organisation réside principalement en amont dans sa capacité de réflexion et ses compétences spécialisées, où elle dispose d'un avantage unique, plutôt que dans les activités de mise en oeuvre, où elle est concurrencée par tant d'autres acteurs sur le terrain. Selon l'une d'elles, plutôt que de renforcer les capacités techniques, l'UNESCO devrait organiser des forums dans lesquels parties prenantes et partenaires pourraient "se rencontrer, nouer des relations, planifier eux-mêmes le

renforcement de leurs propres capacités et identifier l'information et les compétences spécialisées qui leur sont nécessaires".

43. Beaucoup suggèrent que les ONG sont mieux placées que l'UNESCO pour mener à bien le travail en aval en raison de leur connaissance d'environnements spécifiques, de leurs faibles coûts de fonctionnement et de leur capacité d'apporter des réponses flexibles et rapides. L'UNESCO devrait, selon l'une d'elles, "mieux écouter" les analyses des ONG et laisser à celles-ci le soin d'exécuter les projets.

44. Une organisation prend cette suggestion à rebours en remarquant que le renforcement des capacités des ONG aurait pour effet spontané de renforcer les capacités nationales du fait que ces organisations sont au contact direct des communautés locales. Une autre propose que l'UNESCO fasse davantage appel à des experts extérieurs et agisse au travers des ONG chaque fois que possible. Les clubs et associations UNESCO sont également, de l'avis de certaines ONG, une ressource sous-exploitée, de même que les organisations de jeunesse. Une autre fait observer que c'est, somme toute, au sein de la société civile en premier qu'il importe que se produise un changement des mentalités pour que de nouvelles règles éthiques soient acceptées.

### **Groupes prioritaires**

45. Dans le document rédigé par l'UNESCO, il était demandé si les quatre groupes prioritaires retenus dans la première Stratégie à moyen terme - les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés - avaient lieu d'être maintenus.

46. Presque toutes les réponses y sont favorables, même s'il est suggéré dans l'une d'entre elles de ne conserver que les jeunes et l'Afrique, et dans une autre que les femmes, les jeunes et les pays les moins avancés. Une autre ONG suggère que priorité soit donnée aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées, aux travailleurs migrants et aux personnes déplacées. Certaines organisations sont convaincues qu'il conviendrait de définir des groupes spécifiques dans chaque pays ou région géographique. Plusieurs jugent important de maintenir les groupes prioritaires étant donné l'insuffisance des progrès accomplis en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Une organisation fait observer que, bien que comptant au nombre des priorités, les jeunes n'ont jamais aussi peu retenu l'attention que depuis la restructuration de la Division.

47. Quelques groupes additionnels sont toutefois proposés :

- le troisième âge ;
- les personnes handicapées, dont les besoins devraient être pris en compte dans le cadre des groupes plus généraux ;
- les populations nomades, les réfugiés et les personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles ;
- les populations rurales marginalisées ;
- les personnes en situation d'extrême pauvreté, en milieu rural et urbain.

48. Le principe même de groupes prioritaires suscite aussi des interrogations concernant la terminologie utilisée pour les décrire - et, partant, les classer - et les incidences que cela pourrait avoir sur le travail de l'UNESCO. Une ONG est d'avis qu'il conviendrait de définir les groupes sur la base des bassins culturels (Méditerranée, Baltique, Caraïbes) et non de continents entiers. Une autre met en garde contre la tentation d'imposer des catégories de l'extérieur, et une autre encore pense que l'UNESCO se doit d'offrir, en particulier aux femmes, de plus nombreuses possibilités de participation. Une autre plaide pour que soit créée une catégorie générale, sous l'appellation, par exemple, de "groupes défavorisés".

49. Une ONG se demande s'il ne serait pas préférable d'utiliser une expression telle que "intérêts spéciaux" ou "groupes cibles spéciaux" et suggère de fixer des échéances. De la sorte, nul ne pourrait prétendre que des catégories entières sont écartées ou qu'un groupe est jugé de quelque façon plus important qu'un autre. Un mécanisme d'évaluation devrait en tout cas être incorporé à ces activités.

50. Les subtilités du langage et le pouvoir des mots sont également mentionnés dans une autre réponse. Il y est souligné à quel point est malheureux l'usage que fait l'UNESCO, lorsqu'elle évalue ses programmes, de "métaphores militaires, telles que cible et impact", qui viennent fausser le cadre conceptuel. L'auteur remarque encore qu'un tel vocabulaire est particulièrement fâcheux s'agissant des femmes, promptes à s'irriter de la manière dont les hommes les prennent pour cible de leurs activités.

51. Plusieurs organisations font part de leur crainte que les groupes prioritaires soient définis de façon trop restrictive. L'UNESCO ne disposerait plus alors d'une marge de manoeuvre suffisante pour répondre à l'évolution des besoins - alors qu'elle doit être à même de prendre en compte de nouveaux groupes émergents. Une autre plaide pour la création d'une catégorie générale du type "groupes défavorisés". Cela permettrait à l'UNESCO de réunir l'ensemble des partenaires intéressés autour d'un thème donné, afin qu'ils se répartissent les tâches. Une ONG souhaiterait que l'UNESCO publie un document officiel où serait précisée la signification de l'expression "personnes vulnérables". Enfin, dans le cadre de son propre mécanisme d'évaluation, l'UNESCO pourrait examiner un à un tous les programmes internationaux en vue de s'assurer qu'ils tiennent dûment compte des intérêts des groupes prioritaires.

### **Les partenaires de l'UNESCO**

52. Il ressort clairement des réponses des ONG que celles-ci approuvent les efforts de l'UNESCO pour élargir ses partenariats dans tous les secteurs et pour rechercher des moyens plus efficaces et créatifs de travailler en liaison avec d'autres institutions du système des Nations Unies. Les pratiques passées de l'Organisation ont laissé un sentiment d'insatisfaction. On relève son "arrogance" et son "isolement", ainsi que son incapacité d'articuler ses initiatives à celles d'autres organisations. La difficulté de travailler avec les bureaux régionaux est une autre source d'irritation. Le programme MOST est cité en exemple en raison de son caractère interdisciplinaire et des liens qu'il a su établir tant avec les chercheurs qu'avec les agents sur le terrain. Une organisation pense qu'il serait bon de renforcer la coopération avec les syndicats.

53. Les questions relatives aux partenariats ont inspiré divers autres commentaires :

- les ONG sont un miroir reflétant les progrès de la société civile ;
- la communication sur la Toile génère naturellement de nouvelles formes de coopération ;
- les ONG font fonction de médiateurs entre les citoyens et l'Etat ;
- les ONG permettent à l'UNESCO de faire "l'épreuve de la réalité" parce qu'elles travaillent au niveau des communautés.

54. Plusieurs suggestions sont faites quant au moyen d'améliorer la coopération entre les ONG et l'UNESCO :

- élaborer une méthodologie en matière de partenariats qui aide à définir les atouts propres à chaque organisation ;
- tirer un meilleur parti des contacts et de la communication - en particulier orale - en ce qui concerne l'Afrique ;
- reconnaître dans le Comité de liaison le représentant et le coordonnateur officiels de l'ensemble des ONG ;
- mettre peut-être en place des points focaux régionaux ;
- forger des partenariats à des fins de plaidoyer ;
- élaborer des documents d'information et des outils d'aide au plaidoyer, en particulier des données statistiques, qui soient d'utilisation aisée.

55. Il conviendrait d'aider les commissions nationales à mieux connaître leurs partenaires locaux, et de faire en sorte que les ONG aient plus facilement accès à elles. Une organisation suggère que les membres des commissions nationales soient élus par les ONG et non plus désignés par leur gouvernement. Une autre propose d'affirmer davantage l'image de marque de l'UNESCO.

### **Décentralisation**

56. La question de la décentralisation n'a pas suscité un très grand intérêt, et un petit nombre seulement d'ONG la commentent. La décentralisation mérite d'être applaudie, selon l'une d'elles, tandis qu'une autre la qualifie de "simple comme bonjour" à l'ère de la Toile et des nouveaux arrangements institutionnels et modes de communication et de consultation en train d'émerger. Une autre ONG dit que les bureaux régionaux devraient s'attacher avant tout à appuyer les projets, le rôle du Siège étant de donner l'impulsion et d'évaluer les résultats.

## **D. Structure des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget**

### **Nature et portée de la Stratégie à moyen terme (C/4)**

57. Presque toutes les ONG ont répondu à la question concernant la forme que pourrait revêtir la Stratégie à moyen terme (C/4). Les questions relatives au Projet de programme et de budget biennaux (C/5) n'ont toutefois suscité qu'un nombre restreint de réponses, beaucoup

d'ONG considérant qu'il s'agit là de problèmes internes au sujet desquels il est préférable que les décisions soient prises au sein du Secrétariat.

58. Il ressort de la consultation que plusieurs documents apparaissent nécessaires, encore qu'il soit difficile de savoir s'il s'agit du C/4 et du C/5, ou s'il est jugé souhaitable qu'un document entièrement nouveau vienne s'y ajouter. On observe une certaine confusion et des divergences de vues sur ce point.

59. Une partie des ONG ayant répondu disent qu'un bref énoncé des tâches à accomplir faisant ressortir les grandes lignes de la politique générale serait suffisant. Un tel document se prêterait à une large diffusion. D'autres, toutefois, se déclarent en faveur d'une description détaillée des résultats escomptés et des stratégies possibles. L'une d'elles fait observer qu'il est possible d'être à la fois concis et détaillé. Un troisième groupe pense que le C/4 devrait être court, mais préciser néanmoins les objectifs à échéance fixe et les stratégies de mise en oeuvre.

60. Un C/4 concis, ne présentant que les grandes lignes des orientations et les objectifs généraux, pourrait s'articuler autour d'enjeux mondiaux tels que :

- la pauvreté et l'exclusion ;
- la croissance démographique, la migration vers les villes ;
- la gouvernance et la décentralisation ;
- les politiques et la planification sociales ;
- la mondialisation ;
- l'environnement, le développement durable ;
- les partenariats.

61. On pourrait aussi ne retenir qu'un thème unique, comme le développement humain durable, et l'éclairer par des exemples d'activités dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

62. Plusieurs ONG s'étendent sur la raison d'être du C/4. Pour l'une d'entre elles, ce document doit proposer un cadre, et non un plan détaillé ou un ensemble de procédures. Il énonce les principes et les valeurs sur lesquels repose la Stratégie à moyen terme. Il définit le rôle, la mission et les objectifs de l'UNESCO ; il expose les stratégies et énumère les résultats escomptés au terme de la période considérée. Il ne doit entrer dans le détail que dans la mesure où cela est nécessaire à ce niveau. D'autres ONG soulignent son utilité comme outil de référence pour les partenaires de l'Organisation et comme moyen d'accroître la visibilité de cette dernière. L'une d'elles fait observer qu'il doit être suffisamment général pour s'appliquer à différents contextes et rester pertinent quelles que soient les disciplines. Enfin, une ONG se risque à dire que le C/4 est probablement de tous les documents de l'UNESCO celui qui est le plus utile.



63. Le seul point qui fait l'unanimité est la nécessité d'un document "à horizon glissant", le monde évoluant avec une telle rapidité qu'il faut inévitablement procéder à des ajustements en cours de route. Mais les ONG ne s'accordent pas sur la question de savoir si ce document doit être le C/4 ou le C/5 : les deux options ont leurs partisans.

64. Une organisation note que s'il était possible d'énoncer dès le départ les résultats escomptés, le suivi et l'évaluation des programmes s'en trouveraient facilités. Une autre regrette que l'UNESCO soit pressée de "préciser à l'excès sa stratégie" dans des domaines où les choses risquent d'évoluer rapidement. Une autre encore juge impératif que le personnel consacre son temps à la mise en oeuvre des projets plutôt qu'à leur préparation sur le papier, et cite comme exemple à ne pas suivre les excès en matière de planification des pays à économie dirigée.

65. Plusieurs organisations pensent que le C/4 pourrait être publié sous forme de document électronique. Cela permettrait de l'adapter au fur et à mesure et d'en reconfigurer à volonté la présentation : par grand thème ou secteur, transversalement, ou par région.

66. Le système SISTER est considéré comme une heureuse innovation, grâce à laquelle l'UNESCO est à même de répondre à de nouveaux besoins avec une plus grande souplesse. Cela étant, une organisation estime que de nombreux bogues demandent encore à être corrigés et que les bilans obtenus sont encore mal adaptés aux besoins des utilisateurs.

#### **Présentation et structure du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (C/5)**

67. Ce document est jugé complémentaire de la Stratégie à moyen terme. Comme tel, il doit revêtir un caractère plus technique, et pourrait définir les modalités de la collaboration entre l'UNESCO et les ONG et décrire de façon plus détaillée les stratégies et les processus de mise en oeuvre. Le plus important, souligne une ONG, n'est pas sa structure en soi, mais le fait que les unités responsables de chaque programme y soient clairement désignées et la communication entre secteurs adéquatement assurée. Cela exige, poursuit-elle, que l'on encourage activement une culture de dialogue et de coopération au sein du Secrétariat.

68. Quelles sont les principales caractéristiques de ce document ? Celui-ci devrait :

- adopter une structure mixte par secteur et par thème interdisciplinaire mondial ;
- reprendre les quatre subdivisions habituelles : grands programmes, programmes, sous-programmes et axes d'action ;
- ne comporter que quatre grands programmes, correspondant aux aspects centraux du mandat de l'UNESCO, toutes les questions internationales étant traitées dans le cadre des projets transdisciplinaires ;
- préciser les procédures d'évaluation et les moyens de mesurer les résultats.

69. Une ONG propose que l'UNESCO demeure ouverte à différentes approches, car "selon [son] expérience" mieux vaut éviter une démarche par trop prescriptive qui ajoute aux lourdeurs administratives. Une autre insiste sur la nécessité pour l'UNESCO de simplifier ses procédures.

70. Enfin, une organisation est convaincue que le seul thème général possible est le suivi de Dakar, déjà identifié par le Directeur général comme étant la pierre de touche de l'action de l'UNESCO, tous secteurs confondus. Adopter le thème de l'EPT offrirait à l'UNESCO une occasion unique de "concentrer encore son action, de s'attribuer un rôle à la fois plus central et plus visible en poursuivant résolument la mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar".

### **E. Priorités du programme biennal pour 2002-2003**

71. Dans leur très grande majorité, les ONG citent l'éducation pour tous comme devant être la première des priorités durant le prochain exercice biennal. A l'intérieur de cette grande rubrique, ce sont l'éducation des filles, l'enseignement des sciences et l'alphabétisation qui sont le plus souvent mentionnés, suivis par l'enseignement supérieur, le renouvellement de l'éducation, l'éducation non formelle des jeunes et éduquer pour un avenir viable.

72. Loin derrière l'éducation, viennent ensuite les activités d'appui dans le domaine des sciences de l'environnement et des ressources en eau, la culture de la paix, la "fracture digitale", la liberté d'expression et la diversité culturelle.

73. Un tiers environ des 44 ONG qui ont répondu évoquent directement la question des ressources budgétaires, soit pour approuver la répartition de ces ressources, soit pour proposer elles-mêmes de nouveaux pourcentages (supérieurs ou inférieurs), soit encore pour formuler des remarques d'ordre général. Celles qui s'abstiennent se disent incompetentes ou jugent préférable de laisser ces questions au Secrétariat.

74. On note, comme on pouvait s'y attendre, une propension très nette à accroître la part attribuée à l'éducation, pour la porter à 45 %, mais une organisation suggère de lui consacrer jusqu'à 50 % des ressources, tandis que, selon plusieurs autres, 40 % constituerait un pourcentage approprié. La part de la science devrait être ramenée à 25 %, encore qu'une organisation propose 35 % et que plusieurs autres se disent satisfaites du niveau actuel, soit 33 %. La communication pourrait se voir allouer un budget légèrement accru, avec une part de 15 % (la fourchette des suggestions allant de 10 % à 25 %). Et la part de la culture pourrait être elle aussi augmentée, pour passer à 15 % (la fourchette allant de 10 % à 20 %).

75. Ces chiffres donnent lieu à certaines réserves. Plusieurs ONG remarquent que pourcentages et priorités sont dénués de sens parce que la plupart des projets peuvent être comptabilisés sous n'importe quelle rubrique. L'important est qu'ils permettent de mener à bien la tâche à accomplir. Il conviendrait, selon deux autres, d'augmenter le budget du grand programme relatif à la communication, de façon à pouvoir réaliser ensuite des économies dans tous les secteurs en mettant à profit les ressources de la Toile. La mise en réseau pourrait amplifier l'efficacité des autres grands programmes. Une autre ONG estime que les crédits alloués à la culture et à la communication constituent des "montants minimaux" et suggère à l'UNESCO d'envisager un mécanisme de fonds de contrepartie qui permettrait aux organisations volontaires de travailler avec une plus grande efficacité. Une autre - voulant justifier un fort accroissement du budget consacré à l'éducation - note que l'éducation est le fondement même du développement, de l'amélioration de la qualité de la vie pour les femmes, et de l'identité et de la fierté culturelles. Enfin, une ONG favorable à une réduction du budget de la science se sent tenue de souligner que sa proposition découle naturellement de la réorientation des activités de l'UNESCO en faveur de l'éducation, laquelle constitue la mission principale de l'Organisation, et ne revient nullement à nier l'importance de la science.

76. Il pourrait s'avérer nécessaire, fait-on remarquer, d'ajuster tous ces pourcentages si un projet interdisciplinaire devait bénéficier d'un accroissement important. Une ONG souhaiterait que les sciences sociales soient séparées des sciences exactes et naturelles, une autre que l'on consacre davantage de ressources à la société civile. D'autres réponses soulignent la nécessité de traiter certains sujets, comme la diversité culturelle, sous l'angle plus particulier de l'éducation, ou d'allouer aux programmes relatifs à l'éducation et aux sciences sociales des ressources suffisantes pour leur permettre d'avoir un impact réel dans un domaine d'action général tel que la lutte contre la pauvreté. Une ONG déplore qu'alors même que l'UNESCO est la seule organisation du système des Nations Unies appelée par son mandat à s'occuper de l'éducation physique et du sport - domaine qui recoupe d'autres disciplines, comme la culture et la science - son budget ait été divisé par six en l'espace d'une décennie.

77. Plusieurs organisations émettent des réserves en ce qui concerne le cycle budgétaire et le calendrier de l'UNESCO. Dans le domaine de la science, en particulier, une année de préparation est nécessaire pour mettre sur pied un projet et en sélectionner les participants. Il est suggéré d'avancer la tenue de la Conférence générale pour la convoquer à la fin du printemps ou durant l'été de façon à laisser plus de temps pour élaborer les budgets avant le début de l'année suivante, et éviter ainsi un retard de plus de plusieurs mois. La Conférence générale pourrait se réunir moins souvent et son organisation être simplifiée.

78. S'agissant des priorités considérées comme relevant de la compétence de l'UNESCO, elles se décomposent comme suit :

## **EDUCATION**

- Education pour tous ;
- Enseignement secondaire ;
- Enseignement technique et professionnel ;
- Formation et condition des enseignants ;
- Education des filles ;
- Enseignement de la science et éducation relative à l'environnement ;
- Education pour un avenir viable ;
- Enseignement des sciences humaines, en tant que matière obligatoire.

## **SCIENCE**

- Recherche fondamentale et sciences de l'ingénieur ;
- Sciences de l'environnement, ressources en eau ;
- Catastrophes et risques naturels ;
- Problèmes éthiques ;
- Suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest) ;
- Les villes.

## **CULTURE**

- Le patrimoine ;
- Les cultures vivantes ; revitalisation des éléments du patrimoine "intangibles" ;
- La musique en tant que langage universel ;
- Diversité et pluralisme culturel ;
- Le trafic illicite de biens culturels.

## COMMUNICATION

- Liberté d'expression, démocratie et paix ;
- La "fracture numérique" et l'égalité d'accès à l'information et au savoir ;
- Les enjeux éthiques, juridiques et socioculturels ;
- Campagnes de sensibilisation au droit d'auteur.

79. Les problèmes mondiaux et les thèmes pluridisciplinaires ont déjà été traités plus haut dans les sections consacrées à la Stratégie à moyen terme (C/4). Il ne reste plus qu'à mentionner la proposition solidement argumentée d'une ONG qui plaide pour que l'UNESCO utilise désormais l'épithète "interdisciplinaire", de préférence à "transdisciplinaire", pour qualifier les programmes relevant de plus d'un secteur. Le terme "transdisciplinaire" laisse entendre que de tels programmes "planent au-dessus des disciplines apparentées". En revanche, "interdisciplinaire" indique clairement que l'on "puise dans le savoir d'un certain nombre de disciplines en vue d'éclairer un problème central".

## ANNEXE

### **Organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales, fondations et autres institutions similaires ayant répondu à la consultation**

#### *Organisations du système des Nations Unies*

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Bureau international du Travail (OIT)  
Organisation maritime internationale (OMI)  
Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime (BCDPC)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)

#### *Organisations intergouvernementales*

Groupe de la Banque africaine de développement  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Union européenne  
Union latine  
Université pour la Paix

#### *Organisations internationales non gouvernementales, fondations et autres institutions similaires*

Association des universités arabes  
Caritas Internationalis  
Office international de l'enseignement catholique  
Comité de coordination du service volontaire international  
Académie européenne des sciences, des arts et des lettres  
Forum des éducatrices africaines  
Inclusion International : Ligue internationale des associations pour les personnes  
handicapées mentales  
Fédération abolitionniste internationale  
Association internationale du théâtre amateur  
Association internationale des charités  
Association internationale des juristes démocrates  
Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles  
Association internationale des professeurs et maîtres de conférence des universités  
Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine  
Organisation internationale de recherche sur la cellule  
Confédération internationale des syndicats libres  
Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle  
Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie  
Conseil international des musées

Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport  
Conseil international des femmes  
Conseil international des archives  
Conseil international de la danse  
Fédération internationale pour le traitement de l'information  
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales  
- BPW International  
Fédération internationale des universités catholiques  
Fédération internationale des instituts d'Europe orientale et centrale  
Fédération internationale des ligues des droits de l'homme  
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques  
Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
Fédération internationale des femmes diplômées des universités  
Mouvement international ATD Quart Monde  
Conseil international de la musique  
Fédération internationale PEN  
Union internationale des éditeurs  
Conseil international des sciences sociales  
La maison de sagesse  
Conseil latino-américain de sciences sociales  
SIL International - Summer Institute of Linguistics  
Union des associations internationales  
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté  
Association mondiale des petites et moyennes entreprises  
Association mondiale des guides et des éclaireuses  
Conférence mondiale des religions pour la paix  
Fédération mondiale des travailleurs scientifiques  
Fédération mondiale des associations et clubs UNESCO  
Union mondiale des organisations féminines catholiques

Cent soixantième session

160 EX/5

Partie II

PARIS, le 7 septembre 2000

Original anglais/français

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT  
LE PROJET DE STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE II**

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT  
LA STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)**

**RESUME**

La deuxième partie du document 160 EX/5 présente les propositions préliminaires du Directeur général, telles qu'élaborées à l'issue de la consultation des Etats membres et des organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales et compte tenu de la décision 159 EX/8.4 (Rapport intérimaire de l'Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI<sup>e</sup> siècle).

Cette deuxième partie comprend quatre sections :

- le contexte mondial
- énoncé de la mission de l'UNESCO
- objectifs stratégiques pour 2002-2007
- la marche à suivre.

1. Le Directeur général se propose, s'agissant de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), de préparer un document d'orientation stratégique, sensiblement plus bref que le 28 C/4, et qui présenterait dans leurs grandes lignes les principaux axes stratégiques autour desquels s'articulera l'action de l'UNESCO pendant les six prochaines années, les objectifs majeurs que l'Organisation s'assigne et les résultats (définis comme des changements dans la situation actuelle) qui devraient pouvoir être atteints à la fin de cette période, accompagnés d'indications sur les moyens d'apprécier dans quelle mesure ces résultats ont été atteints. Conçu comme un document à "horizon glissant", le 31 C/4 pourrait donner lieu à une révision périodique par la Conférence générale, pour tenir compte de l'évolution du contexte international. Il devrait permettre de relever un double défi :

- **la concentration indispensable des efforts de l'Organisation sur un nombre restreint de domaines prioritaires, afin d'assurer l'impact durable de son action et de renforcer son rôle de "levier" en tant qu'agence spécialisée du système des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, la science, la culture et la communication ;**
- **la cohérence des stratégies et des objectifs de nature globale poursuivis par l'Organisation avec une action adaptée aux réalités et spécificités locales.**

2. Le document 31 C/4 devrait mettre en évidence la manière dont l'UNESCO s'emploiera à répondre à cette double exigence. Il devrait également énoncer les objectifs spécifiques de l'Organisation en tenant compte des priorités de l'agenda international, telles qu'elles ont notamment été formulées lors de grandes conférences internationales touchant aux domaines de compétence de l'UNESCO, et en faisant ressortir son avantage comparatif par rapport aux autres institutions du système et son rôle spécifique d'organisation de coopération intellectuelle internationale. A cet égard, l'UNESCO devra entreprendre une stratégie volontariste de partenariat avec les autres agences multilatérales - spécialement celles du système des Nations Unies -, les agences bilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

3. Afin de faciliter les débats du Conseil exécutif, le Directeur général propose ci-après ce qui pourrait être une "table des matières annotée" du document 31 C/4 :

## **I. Le contexte mondial**

*Evolution du contexte mondial depuis la formulation de la dernière Stratégie à moyen terme (les tendances qui se sont accentuées, ou sont mieux perçues, en particulier les processus de mondialisation, l'émergence de la société de l'information, l'accroissement de la pauvreté, l'apparition de nouvelles menaces sur la sécurité humaine) ; principales tendances prévisibles pour la décennie à venir (document 159 EX/39, paragraphes 14 à 23) ; menaces et opportunités nouvelles pour l'UNESCO. Les lignes qui suivent ne constituent qu'une ébauche de l'analyse qui devrait être menée à ce titre.*

4. La mondialisation est devenue, pratiquement en l'absence de toute régulation, une constante de l'ensemble des activités sociétales, et pas seulement dans le domaine économique et financier. Elle a créé une richesse et un bien-être sans précédent, mais essentiellement au profit des pays riches et des couches favorisées, en laissant à l'écart les pauvres - pays ou individus - qui se trouvent ainsi marginalisés. L'impact de la mondialisation sur certains domaines qui sont au centre des préoccupations de l'UNESCO est trop souvent ignoré et ne donne lieu à aucune mesure de vigilance. L'Organisation doit donc être prête à relever ces



défis et à intervenir dans ce nouvel environnement mondial avec un regain d'efficacité. Chaque fois qu'elle en a l'occasion, elle doit s'employer à faire respecter les normes et les valeurs universelles, donner aux populations et aux nations défavorisées les outils de leur autonomie et améliorer leur qualité de vie et leur bien-être. La réalité de cette interdépendance planétaire exige de nouvelles approches multilatérales et de nouvelles règles éthiques pour répondre aux défis d'une ampleur et d'une portée inédites auxquels est aujourd'hui confrontée l'humanité. L'UNESCO doit se mobiliser en faveur de l'éducation, de la recherche et du progrès scientifique, de la culture et de la connaissance - domaines souvent négligés qui, même s'ils appartiennent au patrimoine public mondial, attirent de plus en plus les intérêts et les investissements privés. Mais la mondialisation peut aussi susciter entre les individus, les peuples, les communautés, les cultures et les civilisations, des formes inédites de partenariat, d'échange et de coopération propres à favoriser la compréhension, la solidarité et la paix à tous les niveaux. Paradoxalement, à mesure que la mondialisation progresse, une tendance inverse vers la localisation semble se manifester, offrant là aussi à l'UNESCO de nouvelles possibilités de participation et d'intervention.

5. Les développements spectaculaires des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et la transition rapide vers ce qu'il est convenu d'appeler la "société de l'information", où le savoir est le levier principal de l'accroissement de la productivité économique, constituent pour l'UNESCO un défi inédit, qui touche au cœur même de sa mission. Les évolutions les plus récentes, avec l'immense diversification des supports, des contenus et des services qu'elles recèlent, ouvrent des perspectives radicalement nouvelles pour le progrès et l'échange des connaissances, l'éducation et la formation, la promotion de la créativité et du dialogue interculturel. Mais l'accroissement du "fossé numérique" entre info-riches et info-pauvres, en affectant la capacité à créer du savoir par la recherche scientifique, à le transmettre par l'éducation et la culture, et à le partager par les moyens de communication et les systèmes d'information, conduit de fait à aggraver les asymétries en matière de développement et à exclure des groupes, voire des pays entiers, des bénéfices de la mondialisation.

6. Dans le sillage de la mondialisation, la pauvreté s'impose comme une dure réalité qui ne cesse elle aussi de gagner du terrain. En fait, cette pauvreté va de pair avec la progression de la mondialisation, aggravant les inégalités et les clivages pour aboutir à l'exclusion, au lieu de l'intégration et de la participation interactive à tous les niveaux. Cette pauvreté, qui est l'antithèse même du développement, n'est rien d'autre que la négation des droits de l'homme à l'échelle planétaire. Là encore, l'UNESCO a une mission à remplir en contribuant activement à la campagne visant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 - et ce, en intervenant dans ses domaines de compétence par le biais d'alliances stratégiques et de partenariats novateurs, notamment avec les organisations du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les organismes de développement bilatéraux.

7. Liées aux phénomènes de globalisation et d'interdépendance, et en contrepoint d'avancées récentes en matière de droit international et de promotion des principes démocratiques, de nouvelles menaces affectant la paix et la sécurité traversent désormais les frontières (menaces environnementales, pandémies, corruption et crime organisé, affrontements culturels et ethniques, formes nouvelles, ou collectives, de violations des droits de l'homme, etc.) et appellent une action coordonnée de la communauté internationale, y compris de l'UNESCO, pour assurer les conditions d'une véritable sécurité humaine (sociale, écologique et culturelle) des populations.

## II. Enoncé de la mission de l'UNESCO

*Actualité du mandat de l'UNESCO, mais qui doit être exercé dans un contexte radicalement renouvelé. Une mission articulée autour de trois axes stratégiques principaux, s'accomplissant à travers un certain nombre de fonctions spécifiques, et suivant certains principes d'action et un ensemble commun de valeurs.*

8. Dans ce contexte en évolution rapide, le mandat de l'UNESCO est plus que jamais d'actualité. Appelée à contribuer "par la coopération des nations du monde" aux "buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité", elle se doit de mobiliser ses ressources, de renouveler ses approches, et de renforcer son action multilatérale, afin de "contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture la collaboration entre nations". Elle se doit d'accorder une attention particulière à la réduction des inégalités, et de veiller à ce que les interactions croissantes entre les peuples, les individus et les cultures, facilitées par la mondialisation, soient orientées vers la reconnaissance et la mise en valeur de deux principes fondamentaux et indissociables : l'universalité et la diversité.

9. Si, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, se dessinent les bases d'un système véritablement mondial (et non plus seulement international), ce système n'a pas encore su trouver - dans de nombreux aspects de la vie économique, sociale et culturelle - des mécanismes de régulation (ou d'autorégulation) qui reposent sur des valeurs universellement partagées. L'universalité, dont la reconnaissance fonde le système des Nations Unies, repose sur les valeurs de justice, de solidarité, de partage et d'équité, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des principes démocratiques.

10. L'universalité est aujourd'hui le véritable enjeu de la mondialisation, et cet enjeu donne au mandat de l'UNESCO une importance renouvelée. Car la mondialisation crée et propage une nouvelle économie, et partant une nouvelle forme d'organisation sociale, qui est celle de la connaissance. Comment faire en sorte que cette connaissance, qui circule partout et crée des richesses, profite à tous, au lieu de générer, dans un contexte général de privatisation de sphères sans cesse plus larges de la vie économique, sociale et culturelle, des formes nouvelles, parfois paroxystiques, d'inégalités, d'exclusion et de marginalisation ? Comment faire, en outre, pour que, dans cet univers d'échange d'information, de savoirs, de signes et de symboles, chacun soit tout à la fois récepteur, émetteur et producteur ?

11. Car universalité et diversité ne se conçoivent pas l'une sans l'autre. Il s'agira donc, pour l'UNESCO, de contribuer à donner sens et conscience à la mondialisation :

- **en accompagnant et en orientant les processus à l'oeuvre, dans ses domaines de compétence, dans un sens qui soit respectueux de l'éthique et des intérêts de l'humanité prise dans son ensemble ; et**
- **en encourageant l'élaboration de réponses locales à ces processus globaux, compte tenu de la diversité des besoins et des aspirations, des environnements et des modes de vie, des identités et des cultures.**

12. Sur la base de son Acte constitutif et de son mandat, et compte tenu des tendances qui se font jour à l'échelle mondiale, **la mission de l'UNESCO pourrait s'articuler, à l'aube de la nouvelle décennie, autour de trois axes stratégiques distincts mais interdépendants :**

- **élaborer des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, afin de répondre aux nouveaux enjeux dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et de préserver et consolider le "patrimoine public commun" ;**
- **promouvoir le pluralisme en reconnaissant et en valorisant le principe de diversité tout en faisant respecter les droits de l'homme ;**
- **encourager la responsabilisation et la participation aux nouvelles "sociétés du savoir" grâce au développement des capacités et au partage des connaissances.**

13. Pour atteindre ces objectifs, qui devront présider à l'ensemble de ses activités et projets, et se voir reconnue comme institution phare dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, l'UNESCO devrait être :

- **un laboratoire d'idées : l'UNESCO devrait jouer un rôle clé pour ce qui est d'anticiper et de définir, à la lumière des principes éthiques qu'elle défend, les problèmes les plus importants qui se profilent dans ses domaines de compétence, et pour identifier des stratégies et des politiques appropriées pour y faire face ;**
- **un organisme normatif : l'UNESCO devrait servir de tribune pour aborder les problèmes éthiques, normatifs et intellectuels de notre époque, favoriser les échanges multidisciplinaires et la compréhension mutuelle, oeuvrer - chaque fois que cela est possible et souhaitable - à la conclusion d'accords universels sur ces questions, définir les objectifs à atteindre et mobiliser l'opinion internationale ;**
- **un centre d'échange d'information : il entre dans le rôle de l'UNESCO de collecter, transmettre et diffuser l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence, d'identifier des solutions novatrices et de les tester par le biais de projets pilotes, et de recommander des politiques en conséquence ;**
- **un organisme de développement des capacités : l'UNESCO devrait mettre en place une coopération internationale au service de ses partenaires, notamment les Etats membres, en développant les capacités humaines et institutionnelles dans tous ses domaines de compétence ;**
- **un catalyseur : l'UNESCO se doit d'assumer un rôle de catalyseur de la coopération internationale dans ses domaines de compétence. A cet effet, elle devra veiller à ce que les objectifs, les principes et les priorités qu'elle défend soient inscrits dans les programmes et projets de coopération pour le développement mis en oeuvre, notamment à l'échelle régionale et nationale. Elle devra bâtir pour ce faire des partenariats renforcés avec les organismes de développement et apporter une contribution active à la mise au point de cadres de coopération intégrés, tels que l'UNDAF ou le PRSP.**

14. Afin de s'acquitter de ses principales tâches stratégiques et d'accomplir efficacement les fonctions décrites ci-dessus, l'UNESCO devra appliquer les principes suivants :

- **Concentration** : pour renforcer l'impact et la durabilité de son action, l'Organisation devra se concentrer sur des domaines d'action prioritaire clairement définis, bénéficiant de ressources budgétaires accrues (Programme ordinaire, ressources extrabudgétaires) et susceptibles de créer des synergies et des complémentarités avec les activités menées par ses partenaires.
- **Flexibilité** : l'UNESCO doit maintenir un degré suffisant de flexibilité pour faire face, dans l'ensemble de ses programmes et activités, à l'apparition de nouveaux enjeux et défis susceptibles d'appeler une modification ou une réorientation de son action et pour assurer l'adaptation de ses stratégies globales aux spécificités et réalités locales.
- **Créativité et innovation** : il s'agit là de conditions essentielles pour l'efficacité d'une organisation vouée à l'anticipation et à la coopération intellectuelle.
- **Convergence et action interdisciplinaire** : les défis contemporains sont complexes ; ils se situent au carrefour des disciplines traditionnelles et appellent la mise en oeuvre de stratégies d'action intégrées, interdisciplinaires et intersectorielles.
- **Coopération et partenariats** : l'Organisation ne peut agir seule ; elle doit rechercher des synergies et des complémentarités avec les activités menées par l'ensemble de ses partenaires régionaux, nationaux et internationaux, en cherchant à mettre en valeur la spécificité de son apport.

15. Enfin, dans toutes ses activités et interventions, l'UNESCO devra respecter, appliquer et promouvoir les principes essentiels d'universalité, de solidarité, de justice, de diversité, de tolérance et d'équité. L'UNESCO devra également, dans l'ensemble de ses programmes, lutter pour la dignité de tous les êtres humains, en particulier les femmes et les personnes défavorisées, en faisant respecter la primauté du droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

16. Ces principes et ces valeurs, qui inspirent l'UNESCO et guident son action en faveur de la paix, de la sécurité et du développement humain, sont précisément ce qui la différencie de nombreuses autres entreprises et initiatives et lui confère la capacité de promouvoir, à différents niveaux, une mondialisation à visage humain, exempte des stigmates de la pauvreté.

### **III. Objectifs stratégiques pour 2002-2007**

17. Il s'agira de définir un ensemble d'objectifs que l'UNESCO pourrait s'assigner pour les six années à venir. Les propositions qui suivent ont été conçues et présentées en fonction des trois axes stratégiques qui précisent la mission de l'UNESCO en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle et qui conjuguent la promotion de l'universalité, la protection de la diversité et le partage du savoir. La définition de ces objectifs serait accompagnée d'un énoncé des résultats attendus, pour chacun d'entre eux, à la fin de la période considérée et d'indicateurs (quantitatifs et/ou qualitatifs) permettant de mesurer les progrès faits dans l'obtention de ces résultats. Ces objectifs ont été présentés dans le cadre des quatre grands domaines de compétence de l'Organisation : éducation, sciences, culture et communication. Il va de soi néanmoins que leur

définition est par nature interdisciplinaire et que leur réalisation appellera la collaboration de deux ou plusieurs secteurs du Secrétariat.

## **EDUCATION**

18. Le rôle déterminant que joue l'éducation dans la vie des individus ressort encore plus clairement à mesure que, sous l'effet de la mondialisation, la société contemporaine devient une "société apprenante". Le rythme accéléré des changements incite à acquérir de nouvelles connaissances et compétences tout au long de la vie. Les possibilités de s'instruire en dehors de l'école sont de plus en plus nombreuses, essentiellement grâce au développement spectaculaire des technologies de l'information et de la communication. Mais à mesure que croît la demande éducative et que se diversifient les offres, on observe des disparités d'accès et de qualité d'une ampleur sans précédent. L'objectif essentiel de l'UNESCO dans le domaine éducatif - parvenir à un respect universel et à une mise en oeuvre effective du droit à l'éducation - est plus que jamais d'actualité. L'éducation devrait offrir à chacun, sans exclusive, non seulement la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à son insertion sociale harmonieuse aux niveaux local et mondial, mais aussi de perpétuer les valeurs qui fondent son identité profonde. L'Organisation répondra à sa vocation *universaliste* en mettant au point des normes et principes visant à promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous (notamment l'éducation de base), dans un contexte de "marchandisation" des produits éducatifs, et, plus largement, de dérégulation des systèmes d'enseignement. Elle doit s'apprêter à défendre le service éducatif comme un bien particulier, porteur de valeurs, qui ne doit pas être soumis aux seules lois du marché. Elle devra lutter contre la standardisation et l'appauvrissement des programmes éducatifs par la promotion conjointe de la *diversité* de référents culturels et linguistiques au sein des contenus d'enseignement, et d'attitudes et de valeurs communes (droits de l'homme, tolérance, citoyenneté, etc.) afin de favoriser le "vivre ensemble". Elle devra enfin promouvoir et développer le *partage du savoir* en diffusant les meilleures pratiques et les idées novatrices, en mettant au service des plus démunis les nouvelles technologies et en s'ouvrant aux nouveaux acteurs du champ éducatif.

### **19. Affirmer le droit fondamental à l'éducation conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme**

- **Favoriser l'application effective des instruments normatifs concernant le droit à l'éducation - conventions, déclarations et recommandations - adoptés au cours des 50 dernières années et oeuvrer à l'élaboration d'une Déclaration universelle du droit à l'éducation afin de préparer l'avènement de la nouvelle société du savoir ;**
- **appuyer l'élaboration de politiques et de plans nationaux, ainsi que d'instruments juridiques visant à promouvoir un accès universel à l'éducation de base, dans le cadre du suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, et mettre au point des indicateurs de référence et des procédures permettant de mesurer les progrès accomplis pour faire de l'éducation un bien commun auquel tous peuvent accéder ;**
- **développer des modes formels, non formels et informels d'éducation et de formation à tous les niveaux (notamment éducation ouverte et à distance et autres systèmes éducatifs) qui offrent à tous des possibilités d'apprentissage embrassant tous les temps et tous les aspects de la vie, en insistant plus**

**particulièrement sur une utilisation plus large et à bon escient des NTIC ainsi que sur la participation active des organismes locaux, des organisations communautaires, des ONG et du secteur privé à la prestation des services éducatifs ;**

- **faciliter la mobilité académique des étudiants et des enseignants grâce à des accords régionaux et internationaux reconnaissant les équivalences entre les diplômes délivrés par les pays concernés.**

**20. Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées**

- Diversifier les contenus et renouveler les méthodes pédagogiques - depuis l'éducation de base jusqu'aux niveaux supérieurs de l'éducation formelle et non formelle - de façon qu'ils soient bien adaptés au milieu dans lequel se situent les apprenants et répondent à leurs besoins et à leurs aspirations ;
- promouvoir la recherche et l'élaboration d'indicateurs et de principes méthodologiques permettant d'évaluer les acquis, ainsi que de garantir la qualité de l'enseignement et les équivalences de niveaux (procédures d'homologation et transfert d'étudiants et d'enseignants entre systèmes formels et non formels) ;
- intégrer dans les différentes disciplines, qu'il s'agisse d'éducation formelle ou non formelle, des connaissances théoriques et pratiques visant à améliorer la qualité de la vie (par exemple protection de l'environnement, principes sanitaires et éducation préventive pour lutter contre l'abus de drogues et le VIH/sida, apprentissage/formation professionnelle), en insistant plus particulièrement sur les liens entre savoir et pratiques traditionnels et connaissances et techniques modernes - notamment les NTIC ;
- réorienter les politiques, méthodes et contenus de l'éducation, formelle et non formelle, et encourager les initiatives prises par les médias, pour promouvoir les valeurs et les pratiques de la culture de la paix (droits de l'homme, démocratie, tolérance et non-violence, compréhension interculturelle) et favoriser l'apprentissage du "vivre ensemble" dans des sociétés à la fois plurielles et de plus en plus interdépendantes.

**21. Promouvoir la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques ainsi que le dialogue politique entre les acteurs "traditionnels" et les "nouveaux" acteurs de l'éducation**

- Elargir et intensifier la diffusion et l'échange d'informations et de connaissances (meilleures pratiques et savoir-faire, méthodes, matériels et procédés novateurs, au moyen de bases de données, de réseaux électroniques et de programmes régionaux), en axant plus particulièrement les efforts sur les aspects suivants : informations émanant des "nouveaux" acteurs de l'éducation (ONG, organismes bénévoles ou communautaires, secteur privé) ; informations relatives au rapport coût-efficacité et à l'utilité des NTIC (éducation ouverte et à distance dans un contexte formel, non formel et informel) ; informations concernant les possibilités d'accès des groupes marginalisés et exclus à l'éducation de base, informations concernant l'alphabétisation des adultes et les besoins éducatifs spéciaux ;

- promouvoir, aux niveaux international, régional et national, un dialogue politique plus soutenu entre les acteurs "traditionnels" et les "nouveaux" acteurs de l'éducation, afin de susciter une action concertée propre à favoriser la diversification des contenus et des méthodes d'enseignement/apprentissage et l'accès élargi à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation ; cette action devrait viser essentiellement les pays de l'E-9, les PMA, ainsi que les pays en transition ou en situation d'urgence, et elle devrait mobiliser les institutions et organisations multilatérales/bilatérales, de l'UNESCO, les responsables nationaux de l'enseignement, les organisations de la société civile, les médias et les différents acteurs locaux de l'éducation ;
- mettre en place des mécanismes efficaces pour mobiliser des financements extérieurs accrus en faveur de l'éducation, en particulier l'éducation de base, et proposer à cet effet des stratégies novatrices, comme cela est demandé dans le Cadre d'action de Dakar.

## SCIENCES

22. Le progrès scientifique et technique et le développement socio-économique sont étroitement liés. Ces dernières décennies, les avancées remarquables dans différents secteurs des sciences ainsi que la révolution des NTIC se sont révélées à bien des égards très bénéfiques pour l'humanité. Toutefois, ces bienfaits demeurent inégalement répartis et avec l'accélération de la mondialisation, le fossé se creuse entre ceux qui ont les moyens de mettre effectivement à profit les percées scientifiques et ceux qui ne sont pas en mesure de le faire. Ce décalage a contribué à aggraver la pauvreté, les déséquilibres sociaux et les phénomènes d'exclusion ainsi que la dégradation de l'environnement et l'exploitation effrénée des ressources naturelles, engendrant l'insécurité sur le plan des ressources alimentaires, hydriques et énergétiques, la négation de certains droits fondamentaux, en même temps que l'apparition de nouvelles maladies, de nouvelles sources de tension et de nouveaux conflits. La Conférence mondiale sur la science (Budapest 1999), qui a débattu de l'interdépendance entre la science et la société, a insisté sur la nécessité de fixer des règles éthiques pour guider l'action scientifique et le changement social. Elle a demandé que s'affirme une volonté nouvelle de mettre toutes les sciences (les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur aussi bien que les sciences sociales et humaines) au service de la paix et du développement durables dans le cadre d'institutions réceptives au changement et démocratiques. En encourageant les Etats membres et les diverses parties prenantes à donner un suivi efficace aux recommandations de la Conférence, on entend poursuivre les objectifs ci-après.

### **23. Promouvoir des principes et des règles éthiques pour guider le progrès scientifique et les transformations sociales**

- Promouvoir et surveiller le respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO en favorisant une prise de conscience plus large par la diffusion de l'information à l'intention des décideurs et des guides de l'opinion ; en mettant en place des mécanismes institutionnels pour surveiller l'application de ces droits et leurs violations possibles ; en instaurant des relations de coopération avec les institutions, les organismes professionnels et les ONG qui contribuent activement à la recherche sur les droits de la personne et à la promotion de ces droits, en particulier parmi les pauvres et les exclus (surtout les femmes) ;

- intensifier les échanges et la réflexion entre les scientifiques, les intellectuels, les pouvoirs publics et les représentants de la société civile (y compris le secteur privé) sur le rôle stratégique de la science et de la technique dans le développement ainsi que sur les implications éthiques du progrès scientifique et technologique dans les domaines d'intérêt commun (sciences du vivant, biotechnologie, ressources en eau douce, énergie, espace extra-atmosphérique, société de l'information) ;
- favoriser la réflexion sur les implications du régime des droits de propriété intellectuelle (en collaboration avec l'OMPI, l'OMC et d'autres organismes et parties prenantes) en vue de protéger l'information scientifique appartenant au domaine public et de faciliter le passage dans le domaine public des connaissances résultant des découvertes du secteur privé.

#### **24. Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social**

- Promouvoir l'utilisation et l'exploitation durables des ressources naturelles et en particulier :
  - renforcer les mécanismes et les capacités d'observation et de recherche concernant l'environnement afin de prévoir l'évolution des phénomènes naturels ou les changements dans ce domaine, et de mieux comprendre l'impact des activités humaines sur l'environnement ;
  - donner un fondement scientifique aux processus décisionnels en vue d'accroître la sécurité environnementale (sécurité dans les domaines de l'eau et de l'énergie, préservation de la biodiversité et des ressources océaniques, mise en valeur des écosystèmes fragiles des régions côtières et des petites îles, prévention des catastrophes et atténuation de leurs conséquences) et d'éviter les conflits éventuels ayant trait à l'utilisation des ressources naturelles ;
  - favoriser la contribution des autres savoirs (savoirs autochtones et locaux) à l'utilisation et l'exploitation durables des ressources naturelles, et établir à cet effet des passerelles appropriées entre la science moderne et les savoirs traditionnels afin de renforcer leur synergie.
- Améliorer la formulation des politiques relatives au changement social :
  - en favorisant la recherche comparative et interdisciplinaire sur les questions cruciales de développement afin d'étayer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques avec la participation de tous les intéressés ;
  - en permettant de mieux comprendre l'articulation entre recherche et formulation des politiques ;
  - en élaborant des indicateurs du développement social et des principes méthodologiques pour évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
  - en associant davantage les plus défavorisés aux processus décisionnels, à travers des projets pilotes novateurs visant à mieux gérer le changement social ;



- contribuer au développement d'une sécurité humaine fondée sur des principes universellement reconnus, en améliorant la compréhension de ses différentes dimensions et de leurs interrelations ; en encourageant la diffusion de formes, traditionnelles ou novatrices (c'est-à-dire mettant à profit les ressources du savoir scientifique et technologique), de prévention et de résolution des conflits ; et en valorisant la participation des populations à leur mise en oeuvre.

## **25. Renforcer les capacités de participation aux nouvelles "sociétés du savoir"**

- Favoriser la formulation et la mise en oeuvre de politiques relatives aux sciences naturelles et à la technologie avec la participation de tous les intéressés (y compris le secteur privé) et du grand public en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles au niveau national dans le domaine des sciences et des technologies ; promouvoir dans ce contexte des programmes novateurs de coopération aux niveaux régional et mondial ;
- améliorer et diversifier l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux, dans le cadre de l'éducation tant formelle que non formelle, et mettre la science et la technologie à la portée du public afin que les individus soient mieux à même de relever les défis de la société moderne ;
- renforcer et élargir la coopération internationale et régionale et le partage des connaissances dans toutes les sciences par la mise en réseau, les arrangements institutionnels (avec les organisations intergouvernementales, les ONG, les établissements de recherche et d'enseignement, les conseils nationaux des sciences), la formation de pointe dans certaines disciplines, et les services d'échange d'information ;
- développer de nouveaux outils pour améliorer la compréhension du monde contemporain, en encourageant les études de sciences sociales et humaines sur les changements en cours dans les modes de penser, d'agir et de vivre ; en élaborant des indicateurs nouveaux, à l'appui de l'analyse des processus en cours dans les domaines de compétence de l'Organisation ; en donnant une impulsion au débat prospectif sur des questions encore peu traitées ; et en publiant tous les deux ans un Rapport mondial de l'UNESCO sur l'une de ces questions.

## **CULTURE**

26. Le champ culturel est profondément affecté par les évolutions du monde contemporain. Si les processus de mondialisation et le développement des nouveaux outils de communication rendent possible une meilleure connaissance réciproque entre les peuples, et ouvrent des espaces nouveaux d'expression, de créativité, d'interaction, d'échange et d'innovation, ils portent aussi en eux les germes d'une uniformisation et d'un appauvrissement culturels, tout autant que de mercantilisation du patrimoine et des biens et services culturels. La menace de replis identitaires, intolérants et xénophobes est bien réelle. Seule institution du système des Nations Unies dotée d'un mandat dans le domaine de la culture, l'UNESCO est investie d'une responsabilité de premier ordre à cet égard. L'Organisation devra poursuivre et renforcer sa mission universaliste à travers une initiative normative forte, en particulier dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, avec pour objectif essentiel la protection de la diversité et la promotion du pluralisme et du dialogue interculturels, afin de permettre un

développement économique et social intégrant la dimension culturelle et fondé sur le partage des connaissances, dans la droite ligne des recommandations de la Conférence de Stockholm.

**27. Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel**

- Elargir et améliorer la mise en oeuvre de la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel ;
- renforcer la protection de patrimoines particulièrement menacés par les évolutions du monde contemporain, en particulier par l'élaboration d'instruments visant à assurer la sauvegarde du patrimoine oral et immatériel et celle du patrimoine subaquatique, et par le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels ;
- élaborer et mettre en oeuvre une stratégie globale d'information et de sensibilisation en faveur de la protection du patrimoine culturel ;
- protéger la créativité contemporaine, en oeuvrant à l'amélioration du statut de l'artiste, de ses conditions de vie et de travail et le respect du droit d'auteur.

**28. Protéger la diversité et encourager le pluralisme et le dialogue interculturels**

- Promouvoir des stratégies et des politiques intégrées de sauvegarde et de revitalisation du patrimoine immatériel, en vue d'assurer la collecte, l'enregistrement, la transmission et la diffusion des éléments les plus significatifs de ce patrimoine ;
- **progresser dans l'élaboration de stratégies et politiques culturelles aptes à valoriser la diversité, à renforcer le pluralisme et à promouvoir le droit à l'accès et à la participation à la culture (ex. : politiques linguistiques ; reconnaissance du statut particulier des biens et services culturels ; développement du rôle éducatif des musées) ;**
- **identifier les processus, aussi bien historiques que contemporains, qui favorisent l'interaction et la convergence entre les cultures ; encourager ces processus, par le biais d'opérations de sauvegarde du patrimoine et la mise en oeuvre de projets interculturels visant à créer une prise de conscience d'appartenances communes bien que plurielles.**

29. Renforcer les liens entre culture et développement, par la création de capacités et le partage des connaissances

- **Soutenir et diffuser les politiques, stratégies et pratiques culturelles qui contribuent au développement économique et social, dans des domaines tels que les industries culturelles, l'artisanat ou le tourisme, qu'il soit culturel ou écologique ; renforcer à cet effet les liens entre politiques éducatives et culturelles ;**
- **renforcer et améliorer les capacités nationales et régionales de formation des divers agents du développement culturel ;**

- **encourager la diffusion, l'échange et le partage de l'information dans le domaine culturel, en tirant profit des supports traditionnels et modernes (NTIC).**

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

30. Le développement rapide des NTIC et leurs conséquences, notamment dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication affectent plus ou moins directement et de manière très différente l'ensemble des sociétés, des pays, des groupes et des individus. Pour l'UNESCO, le risque d'élargissement de la fracture numérique ("digital divide"), qui, entre pays et à l'intérieur d'un même pays, sépare "info-riches" et "info-pauvres"; les enjeux dont s'accompagne la mondialisation, qu'il s'agisse de l'accès à l'information, de la préservation de la diversité culturelle ou encore des finalités de la société de l'information; l'emprise grandissante du secteur privé dans l'industrie des télécommunications, de l'informatique et des pourvoyeurs de contenus - y compris les médias -, constituent des défis importants à relever dans les années à venir. Son action devrait se situer à trois niveaux distincts, mais interdépendants: (i) aspects éthiques et juridiques, (ii) "contenus" et applications dans ses domaines de compétence, et (iii) "outils" et accessibilité. Le nouveau programme intergouvernemental ["Information pour tous"] devrait servir de cadre à cette action.

### **31. Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information**

- **Promouvoir et défendre la liberté d'expression en tant que droit fondamental de l'être humain et son corollaire, la liberté de la presse, ainsi que l'indépendance des médias; sensibilisation du public et des décideurs, action normative et activités sur le terrain;**
- **définir les conditions nécessaires pour que soient pleinement reflétés, aux niveaux national et international, les principes généraux de l'éthique et du droit dans l'utilisation des NTIC, compte tenu notamment des questions relatives au droit d'auteur, à l'usage loyal des oeuvres, au respect de la vie privée et à la légalité des utilisations du cyberspace;**
- **protéger et élargir le domaine public de l'information, accessible en ligne et hors ligne, y compris par: l'élaboration de dispositions législatives; la préservation, la numérisation et la diffusion élargie d'oeuvres appartenant à ce "patrimoine public mondial"; la mise en place par l'UNESCO d'un "portail public" ouvrant l'accès à l'information dans ses domaines de compétence; l'élaboration de principes d'action en matière de gouvernance électronique face à la mondialisation.**

### **32. Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux**

- **Elaborer des stratégies pour encourager la production, la sauvegarde et la circulation de contenus diversifiés, qu'il s'agisse de contenus éducatifs, scientifiques (savoirs traditionnels) ou culturels (toutes formes d'expression artistique; patrimoine archivistique et documentaire; production audiovisuelle); promouvoir à cet effet la radiotélévision de service public et faciliter l'adoption et la mise en oeuvre de principes d'action pour assurer**

**l'usage du multilinguisme, la production et la diffusion de contenus locaux et l'accès universel au cyberspace ;**

- **promouvoir, dans le cadre d'une coopération interinstitutions et d'un partenariat élargi avec des institutions multilatérales (comme le PNUD, l'UIT et la Banque mondiale ...), les OIG régionales et d'autres acteurs intéressés, des initiatives pilotes visant à favoriser l'appropriation des NTIC et leur utilisation à des fins éducatives (par exemple, éducation à distance), scientifiques (par exemple, savoirs autochtones, publications scientifiques, laboratoires virtuels), culturelles (par exemple, préservation du patrimoine écrit et oral) et de communication (par exemple, centres télécommunautaires polyvalents associant moyens de communication "traditionnels" et nouvelles technologies).**

### **33. Comblent le fossé de la communication et de l'information**

- **Promouvoir la formulation de politiques et de stratégies intégrées en matière d'information et de communication aux niveaux régional et national, en particulier dans les pays en développement, en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines et des capacités pour l'ère de l'information (par exemple, formation de communautés professionnelles et développement de capacités institutionnelles pour utiliser les nouvelles technologies au service du développement sociétal) ;**
- **développer des outils méthodologiques, des principes et des directives pour la production, la préservation, le stockage et la diffusion de l'information, en vue d'accroître la coopération et les échanges (réseaux informatiques) ;**
- **élargir l'accès à l'information (via les bibliothèques, archives, centres de documentation et télécentres communautaires) et développer les moyens de communication (radios communautaires notamment pour des groupes de population qui en sont le plus souvent exclus (les femmes, les jeunes) et/ou qui vivent dans des situations particulières (zones rurales et urbaines défavorisées, zones de conflits) ;**
- **développer, par le biais de partenariats avec des organisations internationales de radiotélévision, la production audiovisuelle dans les pays en développement et/ou en transition, améliorer la qualité des programmes de télévision pour les enfants et lutter contre la violence à l'écran notamment par la promotion de la radiotélévision de service public.**

## **STRATEGIES TRANSVERSALES**

34. Par ailleurs, conformément aux propositions présentées à la 159e session du Conseil exécutif (Rapport du Directeur général sur le processus de réforme, document 159 EX/5, paragraphes 93 à 96) - propositions qui ont reçu un large soutien des Etats membres lors de la consultation - il est suggéré de retenir pour la période 2002-2007 deux problématiques transversales, choisies pour leur haut degré de priorité et d'actualité, et appelant, pour leur traitement, une convergence d'approches, de disciplines et de compétences très variées. Les deux thèmes proposés pour l'inclusion dans la prochaine Stratégie à moyen terme sont :

- la lutte contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ;
- la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

35. Une stratégie intégrée, sur le modèle de celle qui est présentée dans le document 160 EX/13 (Stratégie de l'UNESCO concernant la promotion du développement et la lutte contre la pauvreté) serait exposée dans le document C/4. Elle donnerait lieu, dans le document C/5, à un certain nombre de projets intersectoriels orientés vers la recherche de solutions concrètes, axés sur l'action au niveau principalement régional ou sous-régional, avec des objectifs et des résultats à atteindre bien définis et un horizon temporel limité. Des éléments d'évaluation seraient incorporés dans leur conception même.

36. L'intérêt de cette démarche est qu'elle devrait permettre :

- de renforcer l'approche interdisciplinaire et intersectorielle ;
- de mobiliser tous les secteurs de l'Organisation pour un ensemble de tâches définies en commun ;
- de renforcer la visibilité de la contribution de l'UNESCO à la réalisation d'objectifs communs à toutes les organisations du système des Nations Unies.

## LES GROUPES PRIORITAIRES

37. L'actuelle Stratégie à moyen terme identifie quatre groupes prioritaires - les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés - comme cibles privilégiées des actions entreprises pendant la période 1996-2001. Un certain nombre de mesures ont été prises, et notamment l'intégration de projets qui leur sont spécifiquement destinés, pour faire de cette priorité une réalité dans les programmes de l'UNESCO. Lors des consultations avec les Etats membres, une majorité d'entre eux ont estimé que l'UNESCO ne devrait pas conserver le principe des groupes prioritaires dans sa prochaine Stratégie à moyen terme.

38. Mieux vaudrait s'efforcer de satisfaire en priorité **les besoins spéciaux et urgents des groupes marginalisés et des exclus en intégrant cette exigence dans toutes les actions de programme de l'Organisation**. Cela n'implique nullement qu'il faille accorder une importance moindre à la jeunesse, à l'intégration des femmes et à l'égalité entre les sexes, aux pays moins avancés et à l'Afrique. Au contraire, cela devrait permettre à l'Organisation d'apporter une contribution plus efficace en concentrant son action en faveur des groupes marginalisés et des exclus parmi les jeunes et les femmes (enfants des rues, groupes vulnérables, populations rurales, personnes déplacées, minorités) qui existent dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, où les besoins de ces groupes sont les plus criants et les plus urgents dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Cette approche devrait également faciliter la mobilisation d'un appui international et national dans le cadre des nouvelles initiatives mondiales de lutte contre la pauvreté. Les efforts entrepris jusqu'ici pour intégrer les points de vue et les préoccupations des femmes et des jeunes dans la programmation de l'UNESCO et valoriser leur contribution spécifique à l'action de l'Organisation n'en devront pas moins être poursuivis avec vigueur.

39. Dans le même esprit, qui est de concentrer les efforts sur des cibles bien définies, il est proposé d'identifier un petit nombre de pays (tels que le Nigéria, le Cambodge, Haïti ou encore la Palestine) ou groupes de pays (tels que les Balkans, le Caucase ou la péninsule coréenne) qui feraient l'objet d'un effort accru et coordonné de l'Organisation pendant une période donnée. Il s'agirait de pays ou sous-régions en situation de transition, dans un contexte pré ou postconflictuel, et où des actions phares pourraient être entreprises, susceptibles de mener à des résultats tangibles dans la voie de l'instauration d'une véritable culture de la paix. Le choix de ces pays pourrait être réexaminé, en fonction de l'évolution des situations, à l'occasion de la révision périodique de la Stratégie à moyen terme.

#### **IV. La marche à suivre**

- **Rechercher l'excellence**

40. L'UNESCO est une agence spécialisée du système des Nations Unies. C'est cette spécialité, conjuguée à sa nature d'organisation de coopération intellectuelle à vocation éthique, qui fait sa spécificité, et dont elle tire une grande partie de son avantage comparatif. L'UNESCO ne pourra revendiquer et démontrer son leadership en éducation, en science, en culture et en communication qu'à la mesure de son excellence. Pour regagner autorité et crédibilité, l'UNESCO doit s'organiser en foyer d'identification, de collecte, de traitement et de diffusion des meilleures connaissances et expériences disponibles dans ses différents domaines de compétence. Elle doit entretenir à cet effet une relation continue d'échanges avec les forces vives de la communauté intellectuelle et scientifique, avec les communautés professionnelles compétentes et les meilleurs centres d'expertise de par le monde. Son excellence résidera aussi dans sa capacité à mobiliser, de manière à la fois pertinente, efficace et rapide, l'expertise disponible, aux niveaux local et international, pour rechercher des solutions appropriées et novatrices sur le terrain de l'action. L'UNESCO doit donc s'organiser en "courtier du savoir" ("knowledge broker") pour renouveler et faire rayonner les idées, les principes et les normes qu'elle défend dans l'exercice de sa mission. Cela suppose notamment le recrutement d'un personnel de haut niveau, un programme de formation et de développement des ressources humaines et l'introduction de modalités novatrices pour permettre un afflux d'idées incisives, de compétences et d'apports substantiels de la part de personnalités éminentes et d'experts hautement qualifiés dans les domaines les plus divers.

- **Renforcer l'interdisciplinarité**

41. L'étendue des champs de compétence de l'Organisation, longtemps vécue comme une faiblesse, peut se révéler une force à une époque où la complexité des problèmes et défis contemporains appelle le développement de compétences interdisciplinaires. A une intention restée trop souvent déclaratoire doit désormais se substituer une authentique conjonction des compétences autour de thèmes, de stratégies et de projets bien définis. La période de la Stratégie à moyen terme sera mise à profit pour développer : des réseaux internes d'échange de savoir, fondés sur la motivation individuelle ; des équipes intersectorielles pour piloter des projets ; la constitution de missions multidisciplinaires pour assister les Etats membres dans la préparation de divers exercices de programmation (UNDAF, CFF, PRSP ...) menés dans le cadre du système des Nations Unies. Le développement d'habitudes de travail en réseau, facilité par les nouvelles technologies, le renouveau des critères d'évaluation des performances, tenant compte de la participation active à des réseaux de compétence et à des équipes intersectorielles, la mise sur pied d'unités décentralisées multisectorielles devraient aller dans ce sens.

- **Elargir le champ d'action de l'UNESCO**

42. L'effort de décentralisation des activités vers les bureaux hors Siège sera intensifié en vue de rapprocher l'Organisation de ses mandants, et d'intégrer les meilleures stratégies et solutions globales avec les initiatives locales à l'appui des objectifs nationaux de développement. C'est en démontrant sa capacité d'offrir des conseils, services et produits de qualité, de répondre aux besoins des Etats membres, d'influer positivement sur leur situation et de mobiliser toutes les parties prenantes que l'UNESCO fera la preuve de sa flexibilité, de son efficacité et de son utilité (voir les propositions figurant dans les documents 159 EX/5 et 160 EX/6, partie III).

- **Elargir les partenariats et les alliances**

43. Vu l'ampleur des besoins et des attentes, et la limitation des moyens dont elle dispose, l'UNESCO devra retenir un certain nombre de domaines d'action prioritaires pour lesquels elle s'efforcera de jouer un rôle de chef de file, et choisira, pour le reste, de participer à des programmes plus vastes, mis en oeuvre en coopération avec des partenaires, certains même sous l'impulsion de ces partenaires. Ce partage des tâches appelle des ententes préalables et la recherche systématique de synergies et de complémentarités. Il n'exonère l'UNESCO d'aucune de ses responsabilités dans l'ensemble de ses domaines de compétence et lui impose de rester présente, par le jeu des partenariats, même dans les domaines d'action où elle réduit son implication. Il est donc d'une importance cruciale, pour l'Organisation, de concevoir son action, dès le départ, dans un cadre de partenariat ménageant les meilleures répartitions de tâches sans compromettre pour autant le devoir de suivi. Cette approche devrait par ailleurs permettre de renforcer la complémentarité entre les priorités du Programme ordinaire et les programmes mis en oeuvre sur financement extrabudgétaire.

44. Ce mouvement a été amorcé au sein du système des Nations Unies, avec la signature d'un certain nombre d'accords de coopération dans des domaines définis d'action. Il devra se poursuivre et s'étendre à d'autres institutions intergouvernementales, internationales et régionales, aux banques de développement, aux partenaires bilatéraux, aux ONG et - tendance nouvelle - au secteur privé. En outre, l'UNESCO tire sa force de ses relations anciennes et fécondes avec de nombreuses expressions des sociétés civiles ; elle devra donc, en prenant appui sur les commissions nationales, enrichir ce patrimoine qui fait d'elle dans tous les pays un partenaire intérieur aux côtés des populations, notamment des plus démunies.

- **Améliorer les processus de gestion**

45. L'amélioration des processus de gestion à l'échelle de l'Organisation est vitale pour sa crédibilité et son efficacité. Il ne saurait s'agir d'une action ponctuelle mais d'un effort soutenu comportant plusieurs phases, notamment le rajeunissement du personnel, le renouvellement de l'expertise, le renforcement de la motivation grâce à l'amélioration des plans et perspectives de carrières, à la délégation de pouvoirs et à la responsabilisation, et l'introduction de nouvelles modalités de partage des connaissances et d'apprentissage permanent au sein du Secrétariat.

46. Partant du constat, désormais avéré, que réduction massive des effectifs ("downsizing") et revitalisation des organisations ne vont pas de pair, il n'est pas envisagé, du moins dans la première moitié de la Stratégie à moyen terme, de procéder à une réduction significative du nombre de postes. L'objectif sera de parvenir à une meilleure répartition des effectifs entre postes de grade élevé et postes de niveau moyen, afin d'assurer un rajeunissement et un renouvellement de l'expertise ; entre postes affectés au programme et postes affectés à

l'administration ; entre postes au Siège et postes hors Siège, pour accroître l'efficacité de l'action dans les Etats membres ; il sera également d'améliorer la répartition géographique du personnel et de développer une culture d'apprentissage permanent ("learning organization") par la mise en place de programmes de formation et de partage du savoir (3 % des coûts de personnel à la fin de la Stratégie à moyen terme). En d'autres termes, l'objectif est de maintenir plus ou moins le même volume de postes, tout en diminuant sensiblement le coût des dépenses de personnel et en augmentant leur efficacité.

- **Renforcer la visibilité et la capacité de communication de l'UNESCO**

47. Dans un environnement international de plus en plus compétitif, il faut veiller tout particulièrement à renforcer la visibilité et la capacité de communication de l'UNESCO. Il convient donc de repérer et de saisir plus systématiquement toutes les possibilités de faire connaître la compétence et les contributions de l'Organisation afin de mettre en évidence la véritable stature de l'UNESCO et d'intensifier son impact sur différents publics-cibles. En d'autres termes, l'UNESCO devra communiquer moins sur elle-même et davantage sur ses réalisations, sachant que la visibilité de l'Organisation sera à la mesure de la qualité de telles réalisations. L'UNESCO pourra concentrer d'autant mieux ses outils de communication qu'elle sera présente à un niveau de qualité et de cohérence suffisant sur le Web. Au lieu de beaucoup imprimer, l'UNESCO gagnera à beaucoup laisser commenter ses vrais succès, une fois ceux-ci acquis et convenablement documentés. Cela facilitera la mobilisation de ressources extérieures. Les techniques efficaces de sensibilisation de l'opinion, notamment les nouvelles technologies de la communication et la mise en réseau, doivent être considérées comme un nouveau domaine de compétences qui devrait imprégner l'ensemble de l'Organisation. Des orientations plus précises seront définies à la lumière des avis du groupe d'experts créé en application des décisions pertinentes de la Conférence générale et du Conseil exécutif.



Cent soixantième session

160 EX/5

Partie III

PARIS, le 14 septembre 2000

Original anglais/français

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT  
LE PROJET DE STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE III**

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES  
CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003 (31C/5)**

**RESUME**

La troisième partie du document 160 EX/5 présente les propositions préliminaires du Directeur général pour le Programme et budget 2002-2003, c'est-à-dire la première tranche d'exécution de la Stratégie à moyen terme.

Cette troisième partie comprend trois sections :

- cadre de programmation
- domaines d'action prioritaires
- considérations concernant les orientations générales du budget pour 2002-2003.

## **I. CADRE DE PROGRAMMATION**

### **A. Concentration**

1. Ainsi que l'a souligné l'Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI<sup>e</sup> siècle (doc. 159 EX/39, par. 4), "le grand défi organisationnel et politique que doit relever l'UNESCO à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle est de remplir sa mission en conciliant l'ampleur de son champ d'action et le caractère limité de ses ressources financières. Le programme de l'Organisation doit être concentré sur un ensemble d'objectifs prioritaires réalistes et réalisables afin d'enrayer la fragmentation actuelle des activités".

2. Le cadre stratégique esquissé dans la partie II de ce document représente un premier effort pour renforcer la cohérence de l'action d'ensemble de l'Organisation par rapport à un nombre défini d'objectifs à poursuivre et de résultats à atteindre au terme d'une période donnée.

3. Afin de renforcer l'impact de son action et de maximiser ses chances d'atteindre les résultats escomptés, il est en outre proposé de moduler les efforts de l'Organisation dans le temps, en identifiant, dans chaque Programme et budget successif (C/5), un petit nombre d'objectifs et de domaines d'action qui seraient considérés comme particulièrement prioritaires pendant la durée du biennium. Le Directeur général propose ainsi de centrer les efforts, dans le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5), sur cinq grands domaines d'action qui, parce qu'ils seraient considérés comme absolument prioritaires, se verraient affecter au moins 50 % de ressources supplémentaires par rapport à leurs allocations actuelles (c'est-à-dire celles du 30 C/5). Ces cinq domaines "absolument prioritaires" seraient les suivants :

- l'éducation de base
- la gestion des ressources en eau
- l'éthique des sciences et des technologies
- diversité, pluralisme et dialogue interculturel
- élargir l'accès à l'information, en particulier celle qui relève du domaine public.

4. Ce renforcement budgétaire, qui devra s'opérer par redistribution interne des ressources existantes, ne suffira pas, à lui seul, à garantir efficacité et impact à l'action de l'Organisation dans ces domaines "absolument prioritaires". Il devra s'accompagner d'un effort décisif pour renforcer synergies et complémentarités, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation, et pour développer des partenariats avec toutes les institutions qui, à l'échelle internationale, régionale et nationale, sont engagées dans la réalisation des mêmes objectifs. La recherche de financements extrabudgétaires, destinés à amplifier l'action de l'Organisation dans ces domaines et à lui conférer l'impact et l'envergure nécessaires, constituera un élément déterminant de la stratégie de l'UNESCO. Le Secrétariat entend, à cet égard, au cours du prochain exercice biennal, mettre au point et adopter des approches plus dynamiques et plus ciblées en matière de mobilisation de ressources extrabudgétaires qui soient davantage axées sur la prise en compte des objectifs prioritaires que l'Organisation s'est fixés.

### **B Critères de sélection des activités**

5. La concentration peut être également facilitée par l'application de critères rigoureux de sélection, de programmation et de gestion des activités. On s'inspirera à cet égard des critères proposés dans le rapport de l'Equipe spéciale du Conseil exécutif (doc. 159 EX/39, par. 29 à 50), qui distingue, outre la conformité au mandat et à la mission fondamentale de

l'UNESCO, ainsi qu'aux domaines d'activité et aux priorités fixées au sein de ces domaines par les organes directeurs :

- **les critères de programmation** : impact de l'action sur le renforcement des capacités de développement endogène et effet multiplicateur ; contribution à la transdisciplinarité et renforcement de l'approche intersectorielle intégrée dans l'analyse des problèmes et dans l'action ; contribution au renforcement des compétences de l'Organisation (critère d'excellence) qui repose sur la qualité de l'expertise, l'expérience acquise, la capacité d'innovation et l'anticipation ;
- **les critères de gestion** : s'assurer de la pertinence de l'action/activité envisagée, fondée sur l'avantage comparatif spécifique de l'UNESCO, de manière à éviter les chevauchements et doubles-emplois ; maximiser les ressources disponibles en développant des partenariats avec d'autres organisations ; mettre en place des outils et des mécanismes fiables de suivi et d'évaluation qui sont autant de facteurs déterminants pour orienter l'action future.

6. Comme dans tout processus de programmation stratégique, il importera, pour l'ensemble des actions envisagées, d'identifier au préalable des objectifs clairs et des résultats escomptés précis, ainsi que les modalités d'action propres à favoriser l'obtention de ces résultats. On s'attachera, en priorité, à la définition d'indicateurs permettant, dans des délais donnés, de mesurer le degré de réalisation des objectifs et l'impact des activités, pour pouvoir, le cas échéant, y apporter les mesures correctives nécessaires.

### C. Interdisciplinarité

7. Concentration et interdisciplinarité vont de pair, dans la mesure où l'un des principaux avantages comparatifs de l'UNESCO réside dans sa capacité potentielle (eu égard à la diversité de ses domaines de compétence) à traiter des problèmes et à élaborer des solutions de manière intégrée et interdisciplinaire.

8. Pour progresser dans cette voie, il est proposé - outre le développement de réseaux transsectoriels d'échange et de partage des connaissances - d'inscrire dans le 31 C/5 (ainsi que dans les deux C/5 suivants) un certain nombre de projets intersectoriels relevant de deux thématiques transversales : l'éradication de la pauvreté et la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction de "sociétés du savoir" (voir partie II, par. 33).

9. Définis dans le cadre d'une stratégie d'ensemble qui serait présentée, pour chacune de ces deux thématiques transversales, dans le document C/4, ces projets iraient de la recherche orientée vers la formulation des politiques à l'expérimentation de solutions à des problèmes concrets. Ils seraient de portée souvent régionale ou sous-régionale, avec des objectifs et des résultats à atteindre bien définis et un cadre temporel limité. Des éléments d'évaluation seraient incorporés dans leur conception même.

10. Conçus par des équipes intersectorielles, en réponse à un appel d'offre interne, ces projets seraient sélectionnés par le collège des ADG pour inclusion dans le Projet de programme et de budget (C/5). Il est envisagé de consacrer, dans le 31 C/5, environ 15 à 20 % du montant total des fonds alloués au programme (Titre II A) au financement de tels projets.

11. Une fois approuvés par la Conférence générale, ces projets seraient mis en oeuvre par des équipes intersectorielles composées de fonctionnaires appartenant à différentes unités, au

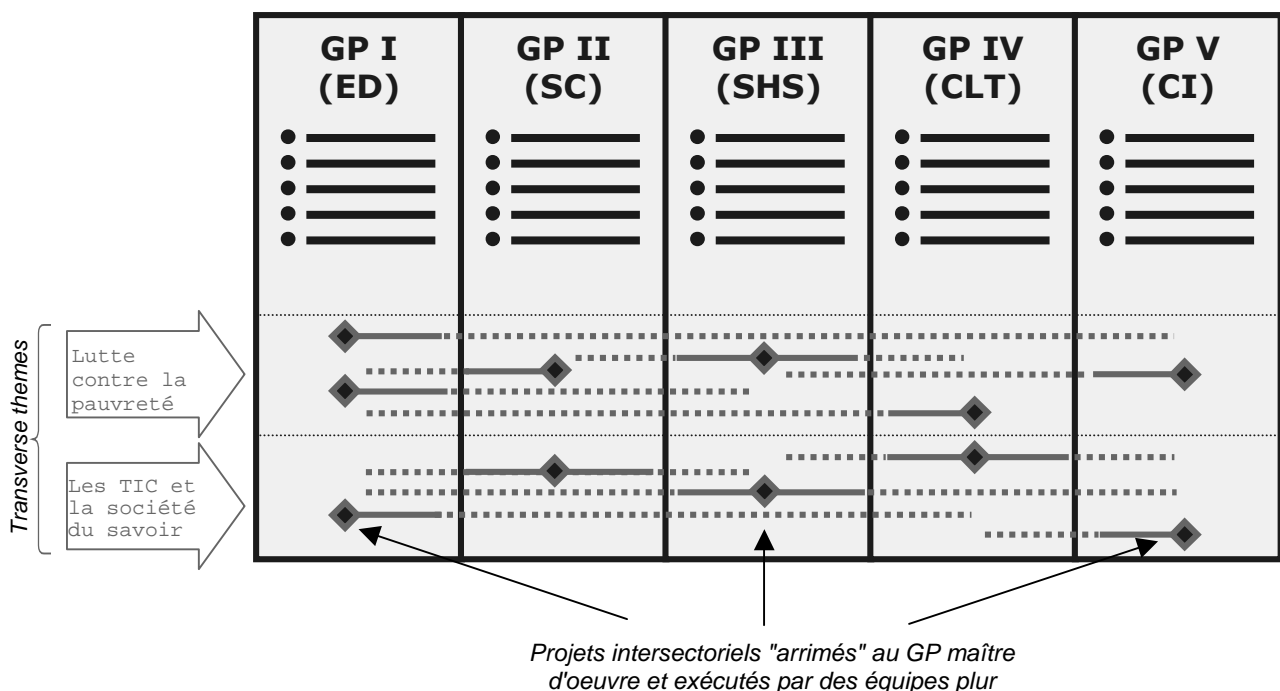
Siège comme hors Siège, qui - tout en restant dans leur structure d'origine - seraient détachés, le plus souvent à temps partiel, pour travailler sous l'autorité d'un chef d'équipe choisi dans telle ou telle division du Siège ou telle ou telle unité hors Siège et ayant la responsabilité administrative et budgétaire de l'exécution du projet. Le suivi et l'évaluation de ces projets seraient assurés par le collège des ADG, en direction générale.

12. Cette nouvelle approche de la programmation - qui repose sur la notion de gestion co-sectorielle - devrait permettre de renforcer substantiellement la pertinence des actions de l'Organisation par rapport aux besoins réels des Etats membres, comme elle devrait conduire à renforcer la collaboration interinstitutions sur le terrain.

#### D. Structure et présentation du C/5

13. Le C/5 serait ainsi présenté selon une structure mixte, articulée autour de cinq grands programmes correspondant aux cinq secteurs du Secrétariat. Chacun comporterait en outre un certain nombre de projets interdisciplinaires et intersectoriels relevant des deux problématiques transversales déjà mentionnées. Le choix de faire figurer tel ou tel projet intersectoriel dans tel ou tel grand programme serait fonction de l'orientation principale du projet (éducative, scientifique, culturelle, communicationnelle). La conception et la mise en oeuvre de ces projets resteraient le fait, néanmoins, d'équipes multisectorielles.

#### Grands programmes exécutés par les secteurs



14. Il est proposé de revenir, dans le 31 C/5, à deux grands programmes distincts pour les sciences exactes et naturelles, et pour les sciences sociales et humaines, afin d'assurer, par une concordance entre la structure du programme et celle du Secrétariat, une meilleure lisibilité du C/5 pour ses usagers les plus assidus (commissions nationales, délégations permanentes et autres partenaires habituels). Il semble en revanche que le C/4, qui présente un cadre stratégique indépendant de toute structure de mise en oeuvre, doive se référer aux domaines de compétence de l'Organisation tels qu'énoncés dans son mandat, où la science est abordée de manière holistique (l'ensemble des sciences).

15. La présentation des cinq grands programmes serait complétée par le chapitre relatif à l'Institut de statistique de l'UNESCO, dont les activités, par nature transversales, se rapportent aux cinq domaines de compétence de l'UNESCO.

### **E. Modalités d'action**

16. L'UNESCO, de par sa nature et son mandat, est appelée à exercer une double fonction : (i) la première fonction, de veille "intellectuelle, stratégique et éthique", se traduit par des activités d'anticipation, de forum intellectuel, d'élaboration de principes éthiques et de cadres normatifs, de formulation de politiques et de stratégies, de centre mondial d'échange d'information et de référence dans ses domaines de compétence ; (ii) l'autre, qui est de favoriser l'application des savoirs et la mobilisation des compétences pour la prévention ou la solution de problèmes, s'incarne dans les activités de renforcement des capacités, de conseil technique et d'expertise "en amont" pour la formulation de politiques, de programmes et de projets dans les Etats membres et "en aval" pour leur mise en oeuvre, ou encore de "coopération pour le développement". Il conviendra, une fois les objectifs stratégiques et résultats escomptés clairement définis, de prêter une attention toute particulière au choix des modalités d'action propres à favoriser l'obtention de ces résultats. Aussi est-il proposé, pour contribuer à renforcer et à accroître le partage d'informations, de connaissances et d'expertise, de privilégier dans l'ensemble des programmes de l'Organisation le développement de réseaux à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale. L'accent sera mis par ailleurs sur les modalités d'action qui visent à apporter un soutien aux efforts de développement des Etats membres, à les aider à se doter des capacités institutionnelles et humaines et des moyens d'accéder à l'expertise et aux savoir-faire dans ses domaines de compétence (appui à des institutions nationales et régionales ; développement de réseaux coopératifs ; ateliers, bourses et projets pilotes de formation et de démonstration, etc.). En revanche, le nombre des réunions et des conférences ainsi que les études et la publication d'ouvrages à caractère général seront maintenus à un niveau minimum.

17. A cet égard, le Directeur général retient dans son principe la recommandation contenue dans le rapport d'"évaluation de la politique de l'UNESCO relative aux rapports mondiaux" (doc. 160 EX/45), au terme de laquelle il n'y aurait plus qu'"un seul Rapport mondial de l'UNESCO, qui serait publié tous les deux ans sur une question particulière", et qui présenterait, sur certains enjeux mondiaux, "des visions de l'avenir faisant autorité qui reposent sur une connaissance empirique solide". La préparation de ces rapports mondiaux, qui devrait faire partie intégrante de l'action menée par l'Organisation dans le domaine de l'anticipation et des études prospectives, exigera un effort concerté de la part de spécialistes de diverses disciplines au sein du Secrétariat et fera également appel à des auteurs extérieurs. Le Directeur général fait également sienne la proposition de remplacer les actuels "Rapports mondiaux" de l'UNESCO par des rapports analytiques sur l'état des connaissances dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO, à publier à intervalles réguliers (tous les 4 ou 6 ans).

## F. Stratégies régionales

18. En tant qu'organisation intergouvernementale à vocation universelle, l'UNESCO doit s'attacher prioritairement à la formulation de stratégies globales en réponse à des problèmes mondiaux. Mais ces stratégies ne pourront être efficaces que si elles sont suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter aux problèmes spécifiques des Etats membres tels qu'ils s'expriment à l'échelle régionale ou sous-régionale. L'Organisation doit donc prendre en compte la diversité des situations qui existe entre les régions, à l'intérieur d'une même région, ou d'une sous-région, et qui doit être reflétée dans des stratégies appropriées, fondées sur les besoins des pays. A cet égard, il est proposé de renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, oeuvrant dans les domaines de compétence de l'UNESCO, en vue, notamment, de soutenir les efforts d'intégration régionale dans ces différents domaines. Il conviendra également, tant dans la programmation que dans la mise en oeuvre des actions, de prêter une attention spéciale à la spécificité des besoins de certains pays et groupes de pays ayant des caractéristiques similaires.

## II. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

19. Les propositions ci-après visent à identifier, de manière très sélective, un certain nombre de domaines d'action, et au sein de ces domaines d'action, de priorités sur lesquelles il est proposé de centrer les efforts de l'Organisation en 2002-2003. Cela ne signifie nullement que les autres objectifs énoncés dans la Stratégie à moyen terme seraient négligés, et encore moins abandonnés, mais ils seraient, en quelque sorte, "servis en second" au moment de la programmation et donc de l'allocation des fonds disponibles au titre du Programme ordinaire.

### Grand programme I - EDUCATION

#### Priorité principale

20. *Education de base pour tous* : assurer un suivi efficace du Cadre d'action de Dakar, en particulier :

- en appuyant la conception et l'exécution de plans d'action nationaux, l'accent étant placé sur le souci "d'atteindre les exclus" (enfants vivant dans des conditions difficiles, jeunes déscolarisés, adultes analphabètes, populations rurales isolées, minorités ethniques, personnes ayant des besoins spéciaux, etc.) au moyen de nouveaux partenariats et de modalités novatrices d'éducation et d'apprentissage tant formel que non formel, et par une utilisation appropriée des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- en promouvant la qualité de l'éducation, notamment la diversification des contenus et l'acquisition des valeurs, attitudes et compétences requises pour répondre aux nouveaux défis des sociétés contemporaines ;
- en assurant une planification globale des politiques et une coordination des donateurs à tous les niveaux ;
- en renforçant la coopération régionale (réseaux et programmes régionaux).

Priorité sera donnée aux pays du groupe E-9, aux PMA, à l'Afrique et aux pays en transition.

### **Autres priorités**

21. ***Eduquer pour une culture de la paix*** : à titre de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et à la prochaine Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, on poursuivra les activités définies par le cadre global d'éducation et de formation déjà mis en place, en concentrant les efforts sur la formation des enseignants, l'amélioration des contenus, méthodes et matériels (y compris la révision des manuels) et sur la promotion du pluralisme et de l'éducation multilingue dans le contexte de valeurs universellement partagées. On insistera en particulier sur le renforcement des réseaux actuels qui sont actifs dans ce domaine, notamment le Système des écoles associées.

22. ***Education scientifique et technologique*** : on veillera au suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, juin-juillet 1999), l'accent étant mis sur la promotion de programmes cohérents, depuis l'éducation de base jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement, en vue d'apporter les connaissances et compétences scientifiques nécessaires pour entrer dans la vie active ou poursuivre des carrières scientifiques.

23. ***Enseignement technique et professionnel*** : on s'attachera à promouvoir le suivi du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, avril 1999), l'accent étant mis sur l'adaptation des connaissances et des savoir-faire à un monde en évolution rapide, notamment sur des programmes à court terme diversifiés et adaptés aux besoins et aspirations de l'apprenant.

24. ***Enseignement supérieur*** : il s'agira de promouvoir le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998), surtout en favorisant la coopération universitaire internationale et la mobilité des étudiants et des enseignants et en renforçant la contribution de l'enseignement supérieur au renouvellement de la formation des enseignants et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

## **Grand programme II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES**

### **Priorité principale**

25. ***La sécurité de l'eau par l'hydrologie*** : en tant qu'organisation chef de file du Programme d'évaluation des ressources en eau douce du monde, l'UNESCO contribuera à établir une base de connaissances exhaustive et fiable et, à partir de là, à oeuvrer à la prise de décisions qui aillent dans le sens d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources en eau, l'objectif étant également de prévenir les conflits éventuels liés à leur utilisation.

### **Autres priorités**

26. ***Renforcer les capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur*** : consolider l'enseignement de la science et de la technologie (en collaboration avec le GP I) ; assurer le suivi de la Conférence mondiale sur la science, l'accent étant mis sur l'élaboration de politiques nationales en matière de science et de technologie et d'une législation pertinente pour promouvoir les ressources humaines et le développement institutionnel en sciences et technologie dans les pays en développement et les pays en transition.

27. **Promotion de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles** et de la protection de l'environnement mondial par le biais des programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, MAB, COI) en insistant davantage sur :

- le lancement d'activités interinstitutions, interprogrammes et interdisciplinaires ; dans cette perspective, on veillera spécialement à revoir et réorienter les grandes lignes et la gouvernance des programmes intergouvernementaux ;
- le renforcement de la contribution apportée par les systèmes de savoirs locaux et autochtones, parallèlement aux connaissances scientifiques modernes, à l'utilisation des ressources dans certains domaines (par exemple gestion des ressources en eau, conservation de la biodiversité, ethnobiologie, etc.).

28. **Promotion du développement durable dans les régions côtières et les petites îles** : l'accent sera mis sur un suivi efficace de la Conférence Barbade + 5 (il s'agira de traiter des questions de développement essentielles comme la gestion des écosystèmes insulaires et côtiers fragiles, les ressources en eau douce, les catastrophes naturelles et environnementales, la croissance urbaine, etc.).

### **Grand programme III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES**

#### **Priorité principale**

29. **Ethique des sciences et des technologies** : il s'agira de promouvoir au niveau international la réflexion et les échanges de données d'expérience et d'avis en vue d'élaborer des principes et normes éthiques pour guider les initiatives scientifiques et la prise de décisions sur certains thèmes prioritaires (par exemple les sciences de la vie, les biotechnologies, l'eau douce, l'énergie, la biodiversité environnementale, l'environnement spatial et la société de l'information) en particulier par le biais du Comité intergouvernemental de bioéthique et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) ; un soutien sera apporté à la mise en place ou au renforcement de commissions d'éthique nationales et régionales et on encouragera les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation dans ces domaines.

#### **Autres priorités**

30. **Promotion et protection des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO**, encouragement et suivi de la mise en oeuvre d'instruments normatifs ; création et renforcement de réseaux de recherche, d'information et de diffusion ; sensibilisation aux violations des droits de l'homme et aux nouvelles formes de discrimination, et renforcement des procédures actuelles d'examen des plaintes.

31. **Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales** : dans le cadre du programme MOST, recentré selon les lignes directrices de son évaluation à mi-parcours, l'accent étant mis sur le développement social, notamment par :

- le renforcement des capacités de recherche nationales et régionales et la consolidation de leurs relations avec les réseaux scientifiques internationaux (par l'accès notamment à des portails d'information et de données) ;



- la mise au point d'outils permettant de renforcer l'articulation entre résultats scientifiques et décision politique et de faciliter la transposition des "meilleures pratiques" et leur adaptation aux contextes locaux ;
- la production d'un corpus de référence servant de base à l'amélioration des politiques scientifiques nationales et au renouveau de l'enseignement des disciplines des sciences sociales et humaines.

32. *Elaboration de nouveaux concepts et outils pour comprendre l'évolution de certains problèmes mondiaux et des sociétés contemporaines*, analyse de l'impact des changements actuels et prévisibles (impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication, évolution des modes de pensée, de comportement et de communication, émergence de sociétés du savoir, évolution des modèles de sécurité ainsi que de prévention et de résolution des conflits, facteurs qui agissent positivement ou négativement sur les processus de démocratisation ...) par des études prospectives interdisciplinaires et comparées sur les nouveaux défis et par la diffusion de leurs résultats, avec notamment un rapport mondial biennal de l'UNESCO sur des thèmes majeurs.

## **Grand programme IV - CULTURE**

### **Priorité principale**

33. *Protection de la diversité et promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel* : il s'agira de renforcer la contribution des diverses expressions culturelles à la création contemporaine et d'encourager les interactions culturelles par :

- la protection et la revitalisation du patrimoine immatériel (langues, folklore et culture traditionnelle, traditions orales), en insistant spécialement sur l'action normative en vue de protéger ce patrimoine et sur la promotion de modalités nouvelles de transmission de celui-ci (comme le système des "trésors humains vivants") ;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel (culturel et naturel) en particulier au moyen de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, en privilégiant notamment les aires géoculturelles sous-représentées et en insistant sur la promotion des sites qui reflètent des identités culturelles multiples ;
- la promotion de la reconnaissance du statut spécial des biens et services culturels (en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, l'OMPI, etc.) et par des partenariats novateurs Nord-Sud pour encourager les productions culturelles endogènes ;
- l'encouragement au dialogue interculturel, la promotion de la compréhension des interactions entre culture et civilisation et la reconnaissance des identités plurielles et diversifiées ;
- la mise en place d'activités de bénévolat dans le domaine de la culture.

## **Autres priorités**

34. *Action normative dans le domaine de la culture* : l'accent sera placé en particulier sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, la protection du patrimoine subaquatique et le respect des droits des auteurs et des artistes.

35. *Culture et développement* : une attention particulière étant accordée aux industries culturelles, à l'artisanat et au tourisme culturel, au resserrement des liens entre culture et éducation et à la participation des groupes minoritaires, marginalisés et vulnérables.

36. *Accès à l'information et à l'expertise dans le domaine de la culture* : l'accent étant mis en particulier sur :

- la constitution d'une banque de données sur les politiques culturelles et les activités opérationnelles permettant de capitaliser sur les meilleures pratiques notamment en matière de sauvegarde et de restauration du patrimoine culturel et naturel ;
- la création de points d'accès aux ressources et informations culturelles ("portails") et la coopération nationale et régionale dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier entre le Nord et le Sud ;
- le renforcement des capacités, et en particulier la formation de professionnels, dans le domaine culturel.

## **Grand programme V - COMMUNICATION ET INFORMATION**

### **Priorité principale**

37. *Promouvoir l'accès à l'information, en particulier à l'information du domaine public, en s'attachant notamment* :

- à contribuer à la conception d'une politique cohérente d'accès universel, destinée à être adoptée par le Sommet mondial sur la société de l'information prévu en 2003, à la préparation duquel l'UNESCO participera activement quant à la substance en particulier par le truchement du Comité intergouvernemental du Programme Information pour tous ;
- à soutenir la formulation de politiques de l'information axées sur le renforcement des ressources et capacités humaines pour l'ère de l'information, et à mettre en place des portails et des sites informatifs offrant de larges contenus de substance (par exemple, information, orientations, mise en commun de savoirs, statistiques et données, etc.) en éducation, sciences, culture et communication (en collaboration avec d'autres organisations et institutions des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale, le PNUD et l'UNICEF) ;
- à offrir une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques à adopter concernant la préservation de l'information et à aider à l'élaboration d'un ensemble de pratiques optimales susceptibles d'être appliquées à l'échelle internationale, dans le cadre du Programme "Mémoire du monde".

### **Autres priorités**

38. *Promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse* : notamment protection des droits des journalistes par la sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs et soutien aux organismes professionnels chargés d'activités de contrôle ; renforcement de l'indépendance et du pluralisme des médias, notamment par la fourniture d'une aide aux médias locaux indépendants (y compris dans les zones de conflit et en situation postconflictuelle), et de services consultatifs sur la législation en matière de médias et les réglementations concernant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

39. *Renforcement des capacités de communication*, en particulier par l'intermédiaire du PIDC, l'accent étant mis sur l'amélioration de la formation professionnelle, l'établissement de télécentres communautaires polyvalents, la promotion de la radiotélévision de service public, et l'encouragement de la production audiovisuelle endogène.

40. *Elaboration de principes et normes éthiques concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la société de l'information*, par l'intermédiaire du Comité intergouvernemental du Programme Information pour tous et en étroite coopération avec la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) (voir par. 29).

### **III. CONSIDERATIONS CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET POUR 2002-2003**

41. Bien qu'il soit d'usage que le Conseil exécutif ne se prononce sur le plafond budgétaire qu'au moment où il élabore ses recommandations à l'intention de la Conférence générale (c'est-à-dire, s'agissant du 31 C/5, lors de ses 161<sup>e</sup> et 162<sup>e</sup> sessions), il serait bon qu'il fasse connaître son sentiment quant à l'hypothèse budgétaire sur laquelle il conviendrait de construire le Projet de programme et de budget pour 2002-2003.

42. Le principe qui a prévalu à l'UNESCO, au cours des dernières années, est celui de la "croissance nominale zéro" ; en d'autres termes, le budget sur lequel est construit le nouveau C/5 est identique, dans son montant, à celui du C/5 en vigueur. Si ce principe était retenu, le 31 C/5 serait construit selon une prévision budgétaire globale s'établissant à 544.367.250 dollars, c'est-à-dire le montant du budget pour 2000-2001 (30 C/5).

43. Ainsi qu'il est expliqué dans la partie IV de ce document, la stricte application des techniques budgétaires approuvées par la Conférence générale, jointe :

- (i) comme il est d'usage lorsque s'ouvre une nouvelle période de planification à moyen terme, à la fixation d'un nouveau taux de change pour le "dollar constant" qui tient compte de la valeur actuelle du dollar, et
- (ii) à la réintroduction d'une technique en vigueur jusqu'en ....., à savoir la création d'une "réserve pour fluctuations monétaires", dont le montant (négatif ou positif) est ajusté tous les deux ans par la Conférence générale, au moment du vote du budget, afin de compenser les écarts entre le taux du dollar constant et celui du dollar réel,

permet, **dans une hypothèse de croissance nominale zéro**, de dégager, **en sus de la base budgétaire actuelle, un montant d'environ 20 millions de dollars** que le Directeur général se propose de consacrer, pour une large partie, au financement de certaines mesures de réforme et pour le reste, au renforcement du programme.

44. Le document 160 EX/6, consacré au processus de réforme, récapitule, dans sa partie IV, le coût additionnel minimal qu'entraîne la mise en oeuvre, en 2001-2002, des réformes proposées au titre de la politique du personnel, des systèmes de gestion et de la décentralisation. Ce coût s'élève à 17 millions de dollars. Le Directeur général propose de consacrer le montant existant (soit environ 3,3 millions de dollars) au renforcement d'une aire de programme prioritaire, par exemple :

- les projets intersectoriels qu'il est proposé de mettre en oeuvre au titre de l'une ou l'autre des "stratégies transversales" qui visent (i) à contribuer à l'éradication de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, (ii) à utiliser le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le développement de l'éducation de la science et de la culture et pour la construction de "sociétés du savoir" ;
- le programme de l'Institut de statistique de l'UNESCO ;
- le suivi de la Conférence de Dakar ;
- ou de tout autre programme que le Conseil exécutif souhaiterait voir particulièrement renforcé en 2001-2002.

45. En résumé, le Directeur général propose :

- (i) de retenir le chiffre de 544.367.250 dollars comme hypothèse de départ pour le budget 2001-2002, c'est-à-dire une croissance nominale zéro ;
- (ii) de construire le budget 2001-2002 selon les techniques décrites dans la partie IV du présent document,

ce qui lui permettra, dans ce cadre, de financer les mesures les plus urgentes pour accélérer le processus de réforme et de renforcer la base budgétaire du programme.

46. Le Directeur général s'efforcera par ailleurs d'amorcer, dès le 31 C/5, un rééquilibrage entre dépenses de fonctionnement (notamment de personnel) et dépenses de programme. Il procède actuellement à un examen de la situation d'ensemble en ce qui concerne les effectifs du Secrétariat tant au Siège qu'hors Siège dans le contexte de la rationalisation de la nouvelle structure du Secrétariat que l'on trouvera exposée en détail dans le document 160 EX/6, partie II. Cette opération, qui occupera les semaines à venir, devrait permettre d'économiser des crédits affectés aux dépenses de personnel sans pour autant devoir réduire le nombre global de postes, et ce par des ajustements au classement des postes, en particulier des postes de niveau supérieur. Les montants ainsi économisés pourraient être affectés en partie (jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars) à des activités de formation (l'un des éléments essentiels du processus de réforme), et en partie au renforcement du programme. Cela étant, le Directeur général n'est pas, à ce stade, en mesure de déterminer à partir de quel montant ces économies pourraient éventuellement avoir un impact sur les futurs budgets des dépenses de personnel de l'Organisation.

Cent soixantième session

160 EX/5  
Partie IV  
PARIS, le 7 septembre 2000  
Original anglais

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT  
LA STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)  
ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003 (31 C/5)**

**PARTIE IV**

**TECHNIQUES BUDGETAIRES ET ESTIMATIONS TECHNIQUES  
PRELIMINAIRES POUR 2002-2003**

**RESUME**

La présente partie du document 160 EX/5 contient :

- une description générale des méthodes et techniques à utiliser dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5) conformément aux dispositions de la résolution 30 C/80, ainsi que des propositions destinées à améliorer ces techniques en ce qui concerne en particulier la manière de gérer les fluctuations monétaires ;
- une estimation technique des montants qui seraient nécessaires pour 2002-2003 si les Etats membres décidaient de maintenir le pouvoir d'achat du budget approuvé pour 2001-2002, compte tenu des augmentations statutaires déjà intervenues, de même que des tendances et des indicateurs économiques actuels et des besoins indispensables à la poursuite du processus de réforme en cours.

I

**TECHNIQUES BUDGETAIRES ET METHODOLOGIE**

1. La Conférence générale, dans sa résolution 30 C/80, a noté que "*dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2000-2001 (30 C/5), le Directeur général s'est conformé aux techniques budgétaires qu'elle avait recommandées à sa 29e session (29 C/Rés., 86)*" et invité "*le Directeur général à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 31 C/5, sous réserve de toute modification ou amélioration que le Conseil exécutif ou le Directeur général pourrait recommander lors d'une session à venir du Conseil*".

2. Les techniques budgétaires susmentionnées, que la Conférence a invité le Directeur général à continuer d'appliquer pour l'élaboration du document 31 C/5, sont les suivantes :

Technique	Application proposée dans le 31 C/5
(i) <b>Principe du dollar constant</b>	L'application du principe du dollar constant permettra de comparer les prévisions budgétaires figurant dans le document 31 C/5 aux crédits approuvés pour 2000-2001 aux mêmes taux de change. Le budget ne reflétera ni augmentation ni diminution réelle à ce titre.
(ii) <b>Traitement de l'inflation par :</b>  • <b>La réévaluation</b>  • <b>Augmentations prévisibles des coûts</b>	Il sera tenu compte des augmentations des coûts déjà enregistrées ainsi que de celles qui ont toute chance d'intervenir pendant l'exercice budgétaire en cours (2000-2001) selon la méthode approuvée par le Conseil exécutif et ratifiée par la Conférence générale pour l'exercice biennal en cours. La méthodologie utilisée est expliquée au paragraphe 3 ci-dessous, et les estimations préliminaires sont présentées dans le tableau figurant au paragraphe 8.  Les projections concernant les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires ou à d'autres facteurs qui devraient intervenir en 2002-2003 figurent et sont expliquées aux paragraphes 9 et 10 ci-après.
(iii) <b>Traitement des fluctuations monétaires</b>	Les explications correspondantes sont données aux paragraphes 19 à 23 ci-après.
(iv) <b>Budgétisation sur la base zéro</b>	Le Glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne de cette technique la description suivante : " <i>Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode "additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours</i> ". La technique de la

Technique	Application proposée dans le 31 C/5
	<b>budgetisation sur la base zéro</b> permet de définir plus clairement les priorités et d'établir les prévisions sur la base d'un meilleur rapport qualité-prix, notamment en ce qui concerne les modalités d'action retenues.
(v) <b>Application de normes budgétaires</b>	Les normes budgétaires qui seront utilisées pour élaborer le 31 C/5 faciliteront la comparaison avec les chiffres correspondants afférents à l'exercice 2000-2001. Pour le calcul des augmentations statutaires des dépenses de personnel en 2000-2001, ces normes seront mises à jour en fonction de l'évolution effective des dépenses en 2000-2001, et d'autres données récentes disponibles.
(vi) <b>Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement</b>	Les techniques budgétaires approuvées aux fins de l'élaboration du 30 C/5 et maintenues pour l'élaboration du 31 C/5 appellent l'application d'un taux d'abattement de 3 % pour mouvements de personnel et délais de recrutement (" <i>lapse factor</i> ").
(vii) <b>Répartition des dépenses de personnel et des coûts indirects de programme</b>	Les dépenses de personnel seront réparties par article budgétaire et récapitulées dans les résumés budgétaires et les appendices pertinents.
(viii) <b>Analyse du programme par modalité d'action principale</b>	Cette analyse sera présentée pour chaque sous-programme dans la section consacrée aux éléments techniques, et elle sera récapitulée dans un appendice
(ix) <b>Intégration des ressources extrabudgétaires</b>	Les ressources extrabudgétaires escomptées seront indiquées pour chaque article budgétaire et récapitulées dans les appendices pertinents.

## METHODES D'ETABLISSEMENT DES ESTIMATIONS TECHNIQUES

3. Les méthodes qui seront appliquées à l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2002-2003, conformément aux techniques déjà approuvées par la Conférence générale aux termes de sa résolution 30 C/80, peuvent être résumées sous les rubriques suivantes, qui correspondent à trois étapes :

- (i) Etablissement des propositions budgétaires pour 2002-2003 en partant de zéro, conformément au principe de la budgetisation sur la base zéro, et comparaison directe de ces propositions par titre, chapitre et grand programme, avec les crédits correspondants inscrits dans le document 30 C/5 approuvé. Le Conseil exécutif et la Conférence générale seront ainsi en mesure d'évaluer à ce stade, avant tout ajustement pour augmentations de coûts, l'impact de l'évolution du processus de réforme et des priorités sur le volume des ressources budgétaires telles que reflétées dans le document 31 C/5 par rapport aux ressources allouées dans le Programme et budget de l'exercice en cours. Les changements apportés au programme gagneront ainsi en transparence puisqu'il sera possible de les

distinguer clairement des augmentations des coûts indispensables au maintien du pouvoir d'achat de l'unité de compte.

- (ii) Après cette comparaison, prise en compte des augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et à d'autres facteurs, à deux niveaux :
  1. **Calcul des augmentations statutaires et autres** enregistrées en 2000-2001 et réévaluation de ces augmentations sur la base de l'importance et du type des dépenses prévues pour 2002-2003 ;
  2. **Projection des augmentations prévisibles des coûts en 2002-2003** sur la base des meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant les indices des salaires et les prix à la consommation ainsi que l'impact de ces facteurs sur les différents éléments des crédits proposés. Ces estimations figureront au Titre VII du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif.
- (iii) Actualisation (consécutive à l'évolution de la valeur du dollar constant) - voir les paragraphes 11 à 18 ci-après.

#### **CALCUL DES ESTIMATIONS TECHNIQUES**

4. La stricte application de la méthodologie exposée ci-dessus oblige à calculer les augmentations statutaires et autres **en fonction des nouvelles propositions concernant le programme** et de l'importance et du type des dépenses prévues dans les prévisions budgétaires pour 2002-2003. Ce calcul ne pourra être définitivement effectué qu'après que le Conseil exécutif, à sa présente session, aura examiné les propositions préliminaires contenues dans le document 160 EX/5 et aura pris une décision à ce sujet. Les montants appropriés seront alors inscrits dans le 31 C/5 projet et seront examinés par le Conseil à sa 161<sup>e</sup> session. Ils seront ensuite maintenus constamment à l'examen jusqu'à l'adoption du budget par la Conférence générale à sa 31<sup>e</sup> session.

5. En vue de fournir au Conseil, dès sa présente session, une estimation préliminaire, on a calculé les augmentations de coûts statutaires et autres **sur la base du budget actuel**, en tenant compte des données actuellement disponibles, à savoir :

- (i) le dernier barème concernant les traitements de base (mars 2000 pour les fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur, et janvier 2000 pour le personnel du cadre de service et de bureau) approuvé pour toutes les catégories de personnel ; cotisations à la Caisse des pensions et à la Caisse d'assurance-maladie aux taux actuellement en vigueur ;
- (ii) classement des lieux d'affectation hors Siège et au Siège du personnel du cadre organique et de rang supérieur en vue du calcul de l'ajustement pour affectation d'après les indices les plus récents appliqués ;
- (iii) allocations diverses : allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, indemnité de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de



service, frais de voyage, protection du domicile, etc., sur la base des dépenses moyennes des sept premiers mois de 2000 pour chaque catégorie de personnel. Il a été tenu compte, dans les calculs, de l'augmentation de l'indemnité mensuelle de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail et des versements au titre de la cessation de service, consécutive au relèvement de 5,1 % du barème des traitements de base/bruts du personnel du cadre organique et de rang supérieur prenant effet le 1er mars 2001 sur la base du principe ni perte/ni gain recommandé par la Commission de la fonction publique internationale (doc. ICSC/51/R.3 du 8 février 2000) ;

- (iv) indicateurs économiques relatifs à l'évolution des prix et des taux de change (par exemple "Bulletin mensuel de statistique" (INSEE, France) ; Statistiques financières internationales (FMI) ; presse économique, etc.) ;
- (v) il apparaît de ces calculs qu'un montant de 28.511.200 dollars (soit une réévaluation de 2,7 % par an) sera requis aux Titres I à VI du budget, ce qui représente le montant absolu indispensable pour maintenir le pouvoir d'achat du budget approuvé pour 2000-2001.

7. Il n'a pas été tenu compte dans les présentes estimations techniques des possibles incidences budgétaires de l'enquête aux fins du calcul de l'ajustement pour affectation applicable au personnel du cadre organique et de rang supérieur qui sera conduite à Paris au cours du second semestre de 2000. Il sera tenu compte de ces incidences lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour le 31 C/5, de même que de tout autre facteur ayant des répercussions sur l'évolution des coûts.

8. Compte tenu de ce qui précède, les réévaluations indispensables à opérer pour maintenir le pouvoir d'achat du dollar des Etats-Unis s'établissent comme suit :

**REEVALUATION - Titres I à VI**

Poste de dépense	30 C/5 approuvé Titres I à VI (niveaux de prix au 31/12/99)	Réévaluation au titre des montants statutaires requis et des augmentations de prix intervenues en 2000-2001	Estimations techniques pour 2002-2003 (Titres I à VI)	Pourcentage annuel moyen d'augmentation nominale
	\$	\$	\$	%
<b>(a) Traitements et indemnités du personnel</b>				
Traitement de base	190.689.500	7.920.700	198.610.200	
Ajustement pour affectation	34.109.800	3.336.700	37.446.500	
<b>Rémunération nette</b>	<b>224.799.300</b>	<b>11.257.400</b>	<b>236.056.700</b>	<b>2,5</b>
Cotisations à la Caisse des pensions	46.041.700	2.738.300	48.780.000	2,9
Cotisations à la CAM	8.111.200	386.000	8.497.200	2,4
Allocation pour charges de famille	6.916.300	669.100	7.585.400	4,7
Indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, primes d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, etc., frais de voyage et de transport	25.899.700	2.461.900	28.361.600	4,6
<b>Total partiel, Dépenses de personnel</b>	<b>311.768.200</b>	<b>17.512.700</b>	<b>329.280.900</b>	<b>2,8</b>
<b>(b) Biens et services</b>				
Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis	18.676.200	792.700	19.468.900	2,1
Voyages officiels et IJS	13 688.800	275.300	13.964.100	1,0
Services contractuels	43.222.400	2.096.300	45.318.700	2,4
Dépenses générales de fonctionnement	22.057.200	990.700	23.047.900	2,2
Fournitures diverses	5.955.100	141.300	6.096.400	1,2
Acquisition de mobilier et de matériel	4.293.900	120.600	4.414.500	1,4
Allocations financières	25.082.300	1.072.000	26.154.300	2,1
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	8.017.600	336.000	8.353.600	2,1
Autres contributions	25.459.200	1.033.600	26.492.800	2,0
Coûts indirects	13.647.000	1.120.200	14.767.200	4,0
Rénovation des bâtiments du Siège	6.499.500	262.600	6.762.100	2,0
Autres dépenses	7.479.000	988.700	8.467.700	6,4
<b>Total partiel, Biens et services</b>	<b>194.078.200</b>	<b>9.230.000</b>	<b>203.308.200</b>	<b>2,4</b>
<b>(c) Programme de participation</b>	<b>24.830.000</b>	<b>1.768. 500</b>	<b>26.598.500</b>	<b>3,5</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>530.676.400</b>	<b>28.511.200</b>	<b>559.187.600</b>	<b>2,7</b>

## **AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS**

9. Les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et à d'autres facteurs qui devraient intervenir au cours de l'exécution du programme en 2002-2003, estimées à 15.970.000 dollars, n'ont pas été incorporées dans les prévisions concernant les Titres I à VI. Conformément aux techniques budgétaires approuvées, elles seront présentées séparément au Titre VII du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif et sera fonction des augmentations de coûts effectivement intervenues pendant l'exercice biennal.

10. Sur la base des meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant les indices des salaires et autres facteurs, et de leurs incidences sur les divers éléments des propositions budgétaires préliminaires, il a été procédé à des estimations modérées des "*Augmentations prévisibles des coûts*" (Titre VII), qui s'établissent, selon une hypothèse minimale, comme suit :

**TITRE VII - Augmentations prévisibles des coûts**

Poste de dépenses	Estimations techniques préliminaires pour 2002-2003	Augmentations prévisibles des coûts en 2002-2003			
		Siège	Hors Siège	Total	Augmentation annuelle
	\$	\$	\$	\$	%
<b>(a) Traitements et indemnités du personnel</b>					
Rémunération nette	236.056.700	6.875.400	1.690.600	8.566.000	1,8
Cotisations à la Caisse des pensions	48.780.000	1.565.000	428.400	1.993.400	2,0
Cotisations à la CAM	8.497.200	231.300	64.100	295.400	1,7
Allocation pour charges de famille	7.585.400	220.400	54.900	275.300	1,8
Indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, primes d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, etc., frais de voyage et de transport	28.361.600	235.700	313.600	549.300	1,0
<b>Total partiel, Dépenses de personnel</b>	<b>329.280.900</b>	<b>9.127.800</b>	<b>2.551.600</b>	<b>11.679.400</b>	<b>1,8</b>
<b>(b) Biens et services</b>					
Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis	19.468.900	360.100	48.800	408.900	1,0
Voyages officiels	13.964.100	97.100	42.500	139.600	0,5
Services contractuels	45.318.700	598.400	398.600	997.000	1,1
Dépenses générales de fonctionnement	23.047.900	357.900	103.000	460.900	1,0
Fournitures diverses	6.096.400	59.800	13.300	73.100	0,6
Acquisition de mobilier et de matériel	4.414.500	43.800	18.000	61.800	0,7
Allocations financières	26.154.300	440.600	108.600	549.200	1,0
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	8.353.600	107.400	68.000	175.400	1,0
Autres contributions	26.492.800	347.200	182.700	529.900	1,0
Coûts indirects	14.767.200	46.100	544.600	590.700	2,0
Rénovation des bâtiments du Siège	6.762.100	135.300	0	135.300	1,0
Autres dépenses	8.467.700	169.400	0	169.400	1,0
<b>Total partiel, Biens et services</b>	<b>203.308.200</b>	<b>2.763.100</b>	<b>1.528.100</b>	<b>4.291.200</b>	<b>1,0</b>
<b>(c) Programme de participation</b>	<b>26.598.500</b>	-	-	-	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>559.187.600</b>	<b>11.890.900</b>	<b>4.079.700</b>	<b>15.970.600</b>	<b>1,4</b>

## ACTUALISATION ET REINTRODUCTION DU TITRE VIII

11. L'étape suivante concerne l'actualisation des prévisions budgétaires proposées suite à l'évolution de la valeur du dollar constant, de manière à ajuster celle-ci en fonction de l'évolution actuelle des taux de change.

12. Depuis l'exercice biennal 1973-1974, l'UNESCO applique pour l'élaboration de son Projet de programme et de budget le principe du dollar constant. Cette technique a pour objet principal de permettre de comparer le budget proposé au budget approuvé (autrement dit *le budget en cours d'exécution*) afin de déterminer dans le premier les augmentations ou les diminutions réelles.

13. De l'exercice 1984-1985 à l'exercice 1994-1995 (période correspondant à deux plans à moyen terme), le taux de change du dollar constant est demeuré à 6,45 francs français pour un dollar des Etats-Unis. A la 145e session du Conseil exécutif (déc. 145 EX/4.1, par. 11), il a été décidé d'actualiser ce taux et de le fixer à **5,70 francs français et 1,45 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis**, compte tenu de la dépréciation continue du dollar par rapport au franc français à cette époque. Le budget dans le 28 C/5 (1996-1997) a été actualisé en conséquence, et c'est ce taux du dollar constant qui a été appliqué jusqu'à présent.

14. Depuis le milieu de l'année 1997, le dollar des Etats-Unis s'est notablement apprécié vis-à-vis du franc français (puis de l'euro), et ce de façon continue. Les taux de change moyens du dollar des Etats-Unis de septembre 1997 à août 2000 s'établissent comme suit :

	Franc français	Franc suisse
Moyenne des 36 derniers mois	6,20 (Euro : 0,945)	1,51
Moyenne des 24 derniers mois	6,31 (Euro : 0,962)	1,53
Moyenne des 12 derniers mois	6,68 (Euro : 1,0184)	1,62
Moyenne des 6 derniers mois	6,95 (Euro : 1,058)	1,67

15. Il ressort à l'évidence de cette évolution que continuer d'appliquer un taux de change de 5,70 francs français pour un dollar des Etats-Unis (0,869 euro) serait irréaliste et ne pourrait que fausser davantage la valeur apparente du budget exprimé en dollars et, partant, le montant des contributions exigées des Etats membres par rapport à leurs contributions aux autres organisations. En fait, le dollar est demeuré au-dessus de ce taux depuis avril 1997, il y a plus de trois ans. Il serait donc possible d'envisager d'actualiser la valeur du dollar, soit au taux de 6,20 francs français (moyenne des 36 derniers mois) ou de 6,68 francs français (moyenne des douze derniers mois). **Quel que soit le taux qui sera appliqué, l'actualisation, en soi, ne se traduira par une augmentation ni du pouvoir d'achat, ni de la quote-part des Etats membres, puisque, en vertu du système mixte de fixation des contributions, le taux de change retenu à des fins budgétaires ne modifie pas les montants des quotes-parts libellés en francs français et en dollars des Etats-Unis.**

16. Dans l'ensemble, et compte tenu des implications à long terme, le Directeur général propose d'appliquer conjointement les deux formules suivantes :

- (a) pour les Titres I à VII du budget, application du principe du dollar constant au taux de 6,20 francs français (0,945 euro) et 1,51 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspondant à la moyenne des 36 derniers mois calculée conformément à la procédure d'actualisation habituelle ;
- (b) réintroduction du Titre VIII du budget (provision pour fluctuations monétaires) et inscription à ce titre d'un montant correspondant à la différence entre, d'une part, le montant global du budget calculé selon le nouveau taux du dollar constant à long terme mentionné au point (a) ci-dessus et, d'autre part, le montant du budget calculé selon la valeur la plus récente<sup>\*</sup>. Ainsi, et dans les circonstances actuelles, l'ajustement de la valeur globale du budget se traduirait par l'inscription au Titre VIII d'une provision négative. Le montant global du budget, exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que la provision inscrite au Titre VIII (voir les paragraphes 19 à 23 ci-dessous) seront ajustés en fonction du taux de change en vigueur au moment de l'adoption par la Conférence générale du Programme et du budget.

17. La démarche exposée ci-dessus présente un avantage en ce qu'elle permet d'ajuster le budget en fonction d'une valeur plus réaliste, au moment de son approbation par la Conférence générale. Qui plus est, et fait plus important pour les exercices biennaux suivants au cours de la mise en oeuvre de la stratégie à moyen terme, le taux du dollar constant pourrait être maintenu par souci de clarté et pour établir des comparaisons à plus long terme, mais le montant global du budget pourrait être ajusté aux conditions réelles existant en appliquant le taux de change en vigueur au moment de l'adoption par la Conférence générale de la résolution portant ouverture de crédits. Le processus de budgétisation gagnerait alors en transparence.

18. L'actualisation décrite au paragraphe 16 (a) ci-dessus, consistant à ramener le taux du dollar constant de 5,70 francs français (0,869 euro) et 1,45 franc suisse à une valeur plus réaliste de 6,20 francs français (0,945 euro) et 1,51 franc suisse se traduit par une réduction, en valeur nominale du budget des Titres I à VII, de 27.964.700 dollars des Etats-Unis, portant ainsi le montant total des estimations techniques à 547.193.500 dollars, comme indiqué au tableau figurant au paragraphe 24 ci-après .

19. Comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, le Directeur général propose d'actualiser les montants inscrits aux Titres I à VII du budget sur la base d'un taux de change de un dollar des Etats-Unis pour 6,20 francs français (0,945 euro) et 1,51 franc suisse, correspondant au taux de change moyen des 36 derniers mois. Il reste que le taux de change opérationnel des Nations Unies effectivement appliqué en août 2000, au moment de l'établissement du présent document, était de 7,10 francs français, ou 1,67 franc suisse, pour un dollar des Etats-Unis, alors que le taux moyen sur les marchés oscillait entre 7,10 et 7,35 francs français. Certes, il a été proposé, à titre de stratégie à long terme, de calculer les montants inscrits aux Titres I à VII du budget au taux du dollar constant correspondant à la moyenne des 36 derniers mois, mais il serait alors nécessaire d'ajuster le montant global du budget en fonction de la dernière

---

\* Un dollar des Etats-Unis = 6,68 francs français (1,0184 euro) et 1,62 franc suisse, correspondant à la moyenne des 12 derniers mois.

évolution des taux de change. En conséquence, le Directeur général propose, comme déjà indiqué aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus, ce qui suit :

- (i) ajuster le montant global du budget sur la base du taux de change moyen des 12 derniers mois (un dollar des Etats-Unis = 6,68 francs français (1,0184 euro) et 1,62 franc suisse), la différence apparaissant sous forme de **provision négative** au Titre VIII du budget ;
- (ii) procéder à un ajustement complémentaire du montant global du budget en fonction du taux de change en vigueur au moment de l'adoption par la Conférence générale du Programme et du budget.

20. Cette démarche, que l'UNESCO a appliquée à compter de 1977-1978 et jusqu'en 1992-1993 même après l'introduction du système mixte de fixation des contributions en 1988-1989 :

- ⇒ a servi à convertir en dollars courants le montant des Titres I à VII du budget calculé en dollars constants ;
- ⇒ a permis aux Etats membres d'apprécier la valeur courante réelle du budget au moment de son adoption par la Conférence générale ; et
- ⇒ a facilité la comparaison du budget avec le budget des autres organismes des Nations Unies.

21. Suite aux options proposées par le Directeur général dans le document 139 EX/22, du 12 mars 1992, le Conseil exécutif a approuvé par sa décision 139 EX/6.5 la suppression de ce double système de calcul.

22. Compte tenu des circonstances exposées ci-dessus, le Directeur général considère qu'il est bon et opportun de réintroduire dans le budget le Titre VIII, mécanisme visant à inscrire dans le budget des provisions pour fluctuations monétaires et qui, comme déjà expliqué, **n'aura en soi aucun effet ni sur le pouvoir d'achat du budget ni sur les quotes-parts des Etats membres, puisque selon le système mixte de fixation des contributions, le taux de change utilisé à des fins budgétaires ne modifie pas les montants des quotes-parts libellés en euros (francs français) et en dollars des Etats-Unis.**

23. En partant de l'hypothèse que 61 % du montant total des dépenses inscrites au budget sont libellées en francs français et en francs suisses, un montant de 23.170.500 dollars sera inscrit en tant que **provision négative** au Titre VIII du budget, représentant la différence entre, d'une part, le montant des Titres I à VII calculé selon le principe du dollar constant au taux de un dollar des Etats-Unis = 6,20 francs français (0,945 euro) et 1,51 franc suisse (soit 547.193.500 dollars) et, de l'autre, le montant global du budget (Titres I à VIII) calculé au taux de un dollar des Etats-Unis = 6,68 francs français (1,0184 euro) et 1,62 franc suisse (soit 524.023.000 dollars). Ce taux, ainsi que le montant de la provision inscrite au Titre VIII, seront ajustés au besoin, en fonction du taux de change en vigueur au moment de l'adoption par la Conférence générale du Programme et du budget.

## RECAPITULATION GENERALE DES ESTIMATIONS TECHNIQUES

24. La stricte application des techniques budgétaires et la réintroduction du Titre VIII comme indiqué ci-dessus permettraient, tout en restant dans les limites du montant du budget fondé sur une croissance nominale zéro, soit 544.367.250 dollars, de mettre en réserve un montant de 20.344.250 dollars pour financer les dépenses initiales liées à la réforme (voir le document 160 EX/6, partie IV) et de renforcer les activités prioritaires du programme comme proposé dans le document 160 EX/5 (partie III).

### Estimations techniques préliminaires pour le 31 C/5 (2002-2003) Récapitulation générale

Eléments principaux	30 C/5 approuvé (au taux de 1\$=5,70 FF 1\$=1,45 FS)	Réévaluations requis	Montant total après réévaluation	Actualisation (au taux de 1\$=6,20 FF 1\$=1,51 FS)	31 C/5 Propositions réévaluées/ actualisées	Augmentation/ (Diminution) en valeur nominale	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>(a) Titres I à VI</b>							
Dépenses de personnel	311.768.200	17.512.700	329.280.900	(17.169.200)	<b>312.111.700</b>	343.500	0,1
Activités	180.431.200	8.109.800	188.541.000	(9.963.000)	<b>178.578.000</b>	(1.853.200)	(1,0)
Programme de participation	24.830.000	1.768.500	26.598.500	0	<b>26.598.500</b>	1.768.500	7,1
Coûts indirects de programme	13.647.000	1.120.200	14.767.200	(56.000)	<b>14.711.200</b>	1.064.200	7,8
<b>Total, (a)</b>	<b>530.676.400</b>	<b>28.511.200</b>	<b>559.187.600</b>	<b>(27.188.200)</b>	<b>531.999.400</b>	<b>1.323.000</b>	<b>0,2</b>
<b>(b) Titre VII</b> <i>Augmentations prévisibles des coûts</i>	13.690.850	2.279.750	15.970.600	(776.500)	<b>15.194.100</b>	1.503.250	11,0
<b>Total, Titres I à VII</b> <b>(a)+(b)</b>	<b>544.367.250</b>	<b>30.790.950</b>	<b>575.158.200</b>	<b>(27.964.700)</b>	<b>547.193.500</b>	<b>2.826.250</b>	<b>0,5</b>
<b>(c) Titre VIII</b> <i>Provision pour fluctuations monétaires (au taux de 1\$=6,68 FF et 1,62FS)</i>	-	-	-	-	<b>(23.170.500)</b>	<b>(23.170.500)</b>	
<b>Total, Titres I à VIII</b> <b>(a)+(b)+(c)</b>	<b>544.367.250</b>	<b>30.790.950</b>	<b>575.158.200</b>	<b>(27.964.700)</b>	<b>524.023.000</b>	<b>(20.344.250)</b>	<b>(3,7)</b>
<b>(d) Dépenses initiales liées aux mesures de réforme</b>					<b>20.344.250</b>	<b>20.344.250</b>	-
<b>ESTIMATIONS TOTALES, 31 C/5</b> <b>(a)+(b)+(c)+(d)</b>	<b>544.367.250</b>				<b>544.367.250</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>